



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 :

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU CŒUR DU QUOTIDIEN



ÉDITO

Cette édition 2023 du rapport développement durable permet de dresser un bilan des actions menées par Cholet Agglomération et l'ensemble de ses communes membres. En adéquation avec les 17 objectifs de l'Organisation des Nations Unies en la matière, il illustre la politique durable de notre territoire. Au quotidien, Cholet Agglomération développe et réalise des projets concrets et ambitieux en cohérence avec le dynamisme et l'attractivité de notre intercommunalité. Sensibilisation des plus jeunes à la biodiversité, voies cyclables, soutien à l'agriculture et à l'économie, sensibilisation aux économies d'énergie et à la consommation d'eau, rallye de la citoyenneté, aménagements urbains qui préservent notre environnement, etc. Des exemples parmi d'autres qui démontrent incontestablement notre engagement. Cholet Agglomération se développe harmonieusement depuis des décennies en respectant l'environnement et en aménageant de façon responsable Cholet et le Choletais. Nous avons des richesses qu'il est primordial de préserver. C'est avec pragmatisme et une volonté forte que nous continuerons d'agir pour faire de Cholet Agglomération un territoire toujours plus durable.

Gilles BOURDOULEIX

Maire de Cholet
Président de Cholet Agglomération
Député honoraire

Jean-Paul BRÉGEON

Premier Adjoint au Maire de Cholet
Vice-Président de Cholet Agglomération

Les objectifs de développement durable

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés.

Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

L'Agenda 2030 repose sur 17 objectifs et 169 cibles (ou sous-objectifs), il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Afin d'atteindre les Objectifs de développement durable tout en relevant les défis nationaux, la France a décidé de se doter d'une Feuille de route. Celle-ci a vocation à définir les enjeux prioritaires et la trajectoire de mise en œuvre du développement durable par la France, tout en mobilisant des leviers d'action concrets et en engageant l'ensemble des acteurs français.

6 enjeux :

enjeu 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

enjeu 2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

enjeu 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

enjeu 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

enjeu 5 : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

enjeu 6 : Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

En complément de la Feuille de route, des initiatives pour contribuer à l'atteinte des ODD sont menées dans les territoires. Ces initiatives locales ont pour objectifs d'apporter des éléments de réflexion et des pistes d'action au service de la feuille de route et de servir d'expérimentation pour les propositions des groupes de travail nationaux.

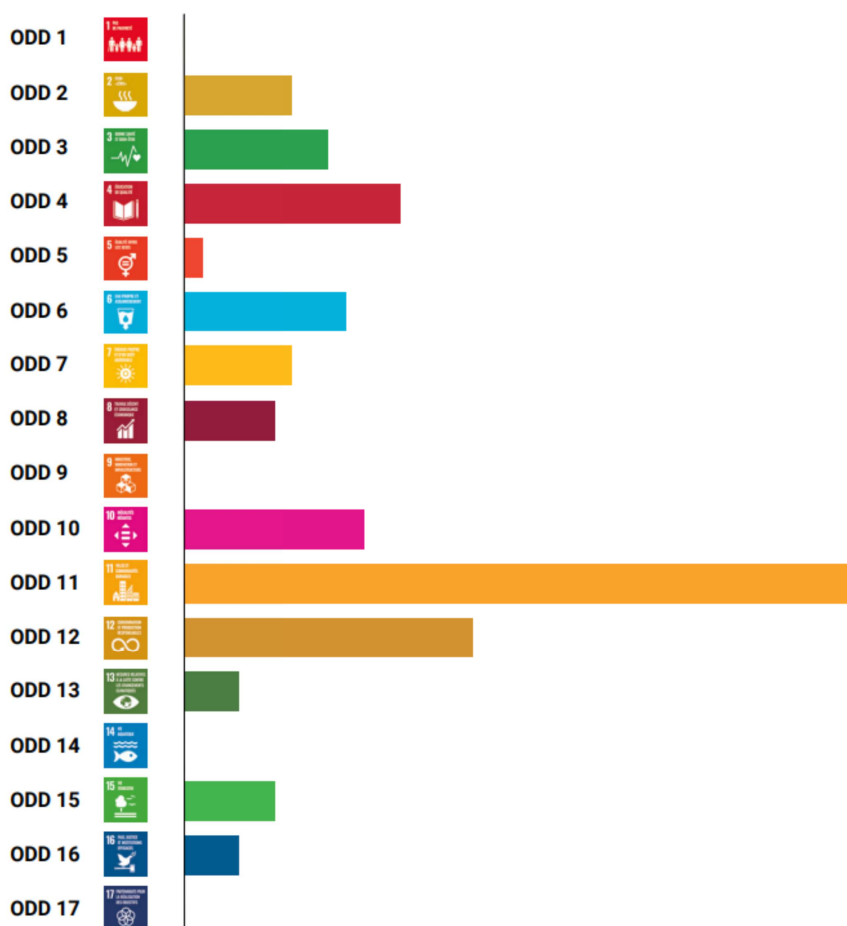


C'est à ce titre que Cholet Agglomération a intégré les 17 objectifs de développement durable dans sa stratégie de développement. Le rapport de développement durable 2023 témoigne de la prise en compte de ces objectifs dans la mise en œuvre des actions sur le territoire communautaire.

Un diagramme représentant les 17 ODD impactés par les actions du rapport développement durable a été réalisé.

A travers les actions présentes dans ce rapport en faveur du développement durable, certains ODD sont plus fréquemment représentés:

- Villes et communautés durables (ODD 11),
- Consommation et production responsable (ODD 12),
- Education de qualité (ODD 4),
- Inégalités réduites (ODD 10),
- Eau propre et assainissement (ODD 6),
- Bonne santé et bien-être (ODD 3),
- Energie propre et d'un coût abordable (ODD 7),
- Travail décent et croissance économique (ODD 8),...



Préambule :

Le développement durable se traduit par des actions au quotidien sur le territoire de Cholet Agglomération portées par les 26 communes et l'Agglomération.

Cholet Agglomération s'est engagée dans un Plan Climat Energie Territorial (2014-2020). Elle a lancé son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et en parallèle, mène ses actions en faveur de la transition écologique.



Le PCAET est un document de planification territoriale, à la fois stratégique et opérationnel, dont les objectifs prennent en compte l'ensemble de la problématique climat, air, énergie autour de plusieurs axes d'action, en cohérence avec les objectifs internationaux de la France :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Établi pour une durée de 6 ans, avec un bilan intermédiaire à 3 ans, le PCAET se compose :

- d'un diagnostic initial du territoire permettant d'identifier les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et les impacts potentiels des changements climatiques,
- d'une stratégie territoriale, document central permettant de justifier la cohérence de l'action locale par rapport aux objectifs nationaux et régionaux de réduction des émissions de GES, ainsi que par rapport aux principes de développement durable,
- d'un programme d'actions,
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

La stratégie climat-air-énergie définie pour Cholet Agglomération est une démarche transversale et intégrée, considérant plusieurs thématiques (consommations énergétiques, émissions de GES, séquestration carbone, énergies renouvelables...), et dont les objectifs et les orientations portent sur l'ensemble des activités (habitat, transport, agriculture...) du territoire. Le projet territorial de développement durable a pour objectif de limiter les dépenses énergétiques, d'améliorer le cadre de vie, de développer l'économie et de préserver l'environnement et ses ressources naturelles.

De plus, les conditions de développement des énergies renouvelables vont être posées à travers un plan stratégique des énergies renouvelables (EnR). Dans ce cadre, une charte pour un engagement en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables a

été élaborée par Cholet Agglomération en 2024. Ce plan EnR contribuera à la stratégie du PCAET, qui constitue la ligne directrice de Cholet Agglomération en matière de transition énergétique.

En 2021, le diagnostic du PCAET a été réalisé ainsi que le bilan des émissions des GES – État initial de l'Environnement de l'Évaluation Environnementale par le Bureau d'Études Énergies Demain.

Une restitution du diagnostic a été réalisée ainsi que des ateliers pour élaborer la stratégie territoriale du PCAET. 4 ateliers de concertation ont associés les partenaires extérieurs au projet (associations, structures institutionnelles et privées...) afin que les élus, les agents et les experts du territoire puissent réfléchir et échanger quant à la feuille de route du territoire destinée à la lutte contre le changement climatique et son adaptation.

Puis, une présentation a eu lieu d'une première ébauche de la stratégie climat-air-énergie. Le service développement durable de l'Agglomération a participé durant l'année 2022 aux réunions de la phase PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat). Le service a également travaillé en lien avec les élus sur les différents enjeux du PCAET.

La stratégie du PCAET a été élaborée et approuvée le 22 janvier 2024 avec 3 orientations (dans la continuité de la politique actuelle et du PLUi-H) :

- Tendre vers une décarbonation totale et préserver la qualité de l'air, notamment en réduisant la consommation d'énergie, en augmentant la production d'énergies renouvelables, et en développant les puits de carbone ;
- Conforter la richesse environnementale et écologique, notamment la biodiversité, et renforcer le " poumon vert " de l'agglomération ;
- Assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau.

L'Agglomération s'est également fixée des objectifs chiffrés pour l'ensemble du territoire :

- Consommation d'énergie : atteindre un minimum de 42 % de réduction de la consommation d'énergie et tendre vers 50 % (base 2012),
- Gaz à effet de serre : atteindre un minimum de 55 % de réduction de Gaz à effet de serre et tendre vers 80 %,
- Porter la part des énergies renouvelables à 90,5 % et tendre vers l'autonomie énergétique.

Les prochaines étapes du PCAET vont concerner :

- le programme d'actions : des ateliers avec les directions et les partenaires extérieurs autour des thématiques vont être réalisés pour préparer le plan d'actions PCAET,
- Arrêt de projet et approbation du PCAET,
- l'élaboration et la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation.

Le rapport de développement durable a pour objectif de mettre en lumière les actions du quotidien en faveur de la Transition Écologique. Ces nombreuses actions sont portées par les communes et par Cholet Agglomération en fonction de leurs compétences respectives.

Ce rapport montre la stratégie globale du territoire sur les 3 piliers du développement durable : Environnement, Économie et Social qui sont les

éléments fondamentaux de la stratégie territoriale de Cholet Agglomération et notamment du SCoT du territoire. La prise en compte du volet social, de la qualité de vie des habitants et du bien-être sur le territoire sont des points stratégiques dans le rapport développement durable.

L'Agglomération prend en compte le développement durable sur le plan interne autant sur le plan des achats durables que sur les actions écoresponsables réalisées par les agents de la collectivité.

SOMMAIRE

Le territoire Choletais en actions

Plan d'actions du rapport développement durable :

Table des matières

I- L'économie en territoire Choletais.....	17
Soutien à l'agriculture.....	17
Soutien à l'agriculture.....	17
L'économie et l'emploi sur Cholet Agglomération.....	19
Économie circulaire.....	20
Solutions partage.....	20
Plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité.....	21
Réemploi de mobiliers et autres supports de communication.....	22
Emploi et insertion.....	22
Organisation d'un forum de l'emploi :.....	23
Animation de la plateforme emploi.cholet.fr.....	24
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :.....	24
Marchés réservés pour des prestations d'entretien des espaces verts :.....	24
Accompagnement des entreprises dans l'intégration des nouveaux collaborateurs extérieurs au territoire.....	25
II- Développement du Territoire et mobilités.....	26
Aménagement urbain.....	26
Documents et opérations d'urbanisme.....	27
<i>Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).....</i>	<i>27</i>
<i>Politique locale de l'habitat.....</i>	<i>29</i>
<i>Opération Cœur de Ville</i>	<i>29</i>
<i>Les réalisations:.....</i>	<i>31</i>
Eco-exemplarité de la ZAC du Val de Moine.....	32
Voierie et espaces publics.....	34
Eaux pluviales (GIEP).....	35
Rénovation et mises aux normes lanternes d'éclairage.....	35
Mise en accessibilité des espaces publics.....	36
Déplacements.....	37
Axe A : Infrastructures Circulation Stationnement.....	39
Axe B : Mode doux, Transport Public, Transport Collectif.....	40
Axe C : Modifier les pratiques et les comportements (sensibilisation aux déplacements doux).....	41
<i>Actions de TPC.....</i>	<i>41</i>
Extension du forfait mobilités durables pour les agents.....	42
Aménagements cyclables.....	42
<i>Expérimentation de 2 communes de Cholet Agglomération sur la Mobilité Rurale.....</i>	<i>44</i>
Optimisation de la desserte de bus.....	45

Développer la multimodalité (rail/route/bus).....	45
Économie d'énergie et production d'EnR.....	48
Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).....	49
Économies d'énergies dans les bâtiments publics.....	49
Économies d'énergie au Conservatoire.....	50
Station BioGNV.....	50
Étude relative à la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une boucle d'autoconsommation collective.....	50
III - Protection des ressources et des milieux naturels.....	52
Protection de l'environnement.....	52
Agir dans le domaine des déchets (valorisation et optimisation des déplacements).....	53
Valorisation des boues de STEP.....	54
Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières.....	54
Cycle de l'eau.....	56
Qualité de l'eau et des cours d'eau.....	57
Les captages.....	58
Réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution par la télérelève.....	60
Préservation de la ressource en eau dans le lavage des bennes à ordures ménagères.....	61
Parcs, jardins et paysages.....	62
Gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics.....	62
Éco-pâturage des espaces verts.....	63
Mise en place d'abris et nichoirs pour la faune.....	64
Sensibilisation.....	66
Sensibilisation du jeune public à l'importance du végétal et à l'environnement.....	68
Éducation à l'environnement à la Maison de la nature.....	68
Alimentation durable en restauration collective / La qualité des repas.....	69
Alimentation durable en restauration collective / Limitation du gaspillage et des pertes	70
Alimentation durable en restauration collective / Valoriser les déchets alimentaires du restaurant.....	70
Alimentation durable en restauration collective / Actions éducatives.....	71
Réflexion sur la mise en place d'un composteur à la résidence du Val d'Evre.....	72
La Charte des Paysagistes.....	72
Agir dans le domaine des déchets/Animation prévention et sensibilisation.....	73
Accompagnement des entreprises dans les projets de développement.....	74
Sensibilisation à la biodiversité.....	75
Plan de communication Eau Potable.....	75
Programme Golf pour la biodiversité (PGB) – niveau bronze.....	76
IV - Éducation, sport et culture.....	80
Enseignement supérieur.....	80
Soutien aux étudiants.....	81
Soutien aux établissements.....	82
Maison de l'Oriente.....	82
Journal de l'orientation.....	83
Campus connecté de Cholet.....	83
Activités sportives et de loisirs.....	85
Le Projet Sportif Local.....	86

Apprentissage de la natation pour tous.....	86
Actions culturelles.....	87
La lecture publique.....	89
Enseignement artistique / Musique (1 ^{er} cycle dans les écoles associatives).....	90
Enseignement artistique - Rayonnement.....	90
Enseignement artistique - Médiation.....	91
La Résidence d'artistes.....	92
Circuit du jeu et du jouet à la Ludothèque.....	92
Espaces ludiques de la ludothèque.....	93
Diffusion des archives historiques sur un site internet dédié.....	94
Actions de médiations.....	94
Saison culturelle " Itinérances ".....	96
Gestion des collections du réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération.....	97
Politique en faveur de la jeunesse.....	100
Festival les Z'allumés.....	101
Développement du Comité Consultatif de la jeunesse	101
Les Super Choletais.....	101
Le dispositif " Bourses Initiatives Jeunes ".....	101
Le dispositif " Roulez Jeunesse ".....	101
V – Vivre ensemble – Solidarité.....	102
Le tourisme en territoire Choletais.....	102
Office du tourisme : valoriser des produits locaux.....	103
Office du tourisme : L'habitant au cœur de la stratégie.....	104
Préventions et sécurité des personnes et des biens.....	105
Le Conseil Municipal des jeunes de Cholet agit contre le harcèlement.....	106
Moins d'écrans, un jeu d'enfants.....	107
Apprentissage du vélo pour les élèves de cycle 3 d'école primaire de l'Agglomération	108
La qualité de l'eau sur les plans d'eau et sur les retenues.....	108
Lutte contre les nuisibles et les nuisances.....	109
Solidarité Communautaire.....	110
Journées des Droits de l'Enfants.....	111
Rencontres intergénérationnelles.....	113
Les clubs " Coup de Pouce ".....	113
Accès au livre et à la lecture pour les publics éloignés et empêchés, en particulier dans les quartiers prioritaires.....	113
Aide financière " Chèque Eau ".....	116
Politique tarifaire du théâtre Saint-Louis.....	116
Coopération et solidarité.....	118
Cholet Sao.....	119
Cholet Araya.....	119
VI – Épanouissement de tous – politique de la famille.....	119
Accompagnement des personnes âgées.....	119
Actions du CIAS :.....	121
<i>Amélioration bâtiment et accessibilité (plusieurs fiches).....</i>	<i>121</i>
<i>Label " Amis des Aînés ".....</i>	<i>122</i>
Actions au sein des EHPAD :.....	122
<i>Création d'un jardin thérapeutique au Val d'Evre.....</i>	<i>122</i>
<i>Projet d'établissement pour les 3 EHPAD.....</i>	<i>122</i>

Animations Seniors.....	123
Citoyenneté et vie de quartier.....	125
Actions pour la vie dans les quartiers:.....	125
<i>Organisation annuelle des Rencontres Citoyennes.....</i>	125
<i>Suivi de l'application Thelma.....</i>	126
<i>Rubrique " Signalement " sur le site internet de la Ville de Cholet.....</i>	126
Différentes actions en faveur de la citoyenneté sont organisées :.....	126
<i>Le Rallye Citoyen pour les Collégiens.....</i>	126
Accompagnement de la vie associative locale.....	127
<i>Assises du mouvement associatif choletais.....</i>	127
<i>Forum des associations.....</i>	127
<i>Espace associations.....</i>	127
<i>Comité d'Attribution des Avantages en Nature aux Associations (CAANA).....</i>	127
<i>Mise à disposition de locaux aux acteurs de la société civile et rationalisation du foncier.....</i>	128
La Guinguette du Mail.....	128
Vide-grenier.....	128
Politique de la ville.....	130
Santé publique.....	131
Dans le cadre de la politique de la santé, élaboration, animation, coordination et mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé.....	131
Pollinarium sentinelle ®.....	132
Cohésion sociale et lutte contre l'isolement.....	134
La Convention Territoriale Globale (CTG).....	135
Partenariat des musées avec l'ESAT ADAPEI 49.....	136
Réseau " enfants différents ".....	136
Soutien aux centres sociaux et socioculturels de l'Agglomération.....	136
VII – Vers une collectivité exemplaire.....	138
Favoriser les achats durables.....	138
Utilisation de couches biodégradables.....	139
Clauses sociales et d'insertions professionnelles, clauses environnementales dans les marchés publics et marchés réservés.....	139
Économie circulaire.....	141
Voir paragraphe 1 (page 19) : l'économie en territoire Choletais.....	141
Ressources humaines.....	141
Contribution au bien être des agents au travail.....	142
Plan de soutien à l'emploi.....	142
Le développement du télétravail.....	142
Réunions participatives.....	143
Organisation de forums et d'évènements.....	144
Eco-responsabilité.....	144
Dématérialisation de l'application du droit des sols : ouverture du guichet numérique des autorisations d'urbanisme.....	146
Action en faveur de la solidarité des territoires (groupement de commandes).....	146
Éco-responsabilité en matière de communication et de protocole.....	146
Éco-responsabilité " Journal Synergences hebdo ".....	147
Outils stratégiques.....	149
Labellisation " Marque Qualité Tourisme " des Musées.....	149

Liste des actions de Cholet Agglomération

Liste des actions des communes du territoire de l'agglomération

Le territoire Choletais en actions



Le May sur Evre – Parking en terre/pierre perméable



Lys Haut Layon – Sentier participatif et agroécologique



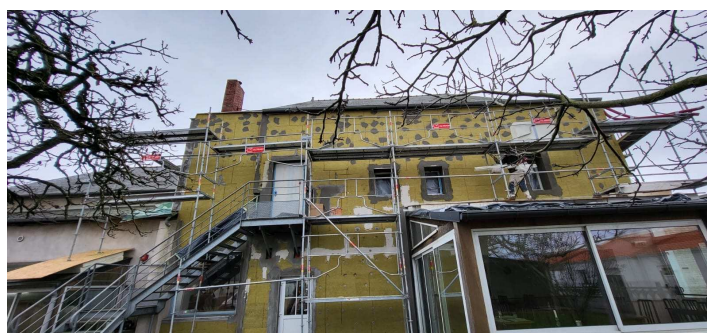
Mazières en Mauges – Plantation d'arbres dans le centre-bourg



Vezins – Composteur aux jardins communaux



Les Cerqueux – Plantation d'arbres sur une zone non aménagée



Saint-Paul-du-Bois – Isolation de l'hôtel de ville



Yzernay – Aménagement d'un espace vert dans le centre bourg



Cléré-sur-Layon – Nouveau mode de chauffage de la salle des fêtes avec une pompe a chaleur air air



Coron – Spots LED sur tous les bâtiments publics



Somloire – Travaux d'assainissement



Trémentines – Réalisation d'un chaudiou



La Tessoualle – Achat de deux véhicules électriques



La Plaine – Plantation de haie bocagère avec les enfants du Club Nature



Chanteloup les Bois – Passage en dalle LED dans la salle du conseil



Montilliers – Trottoir en enduit reflétant la chaleur



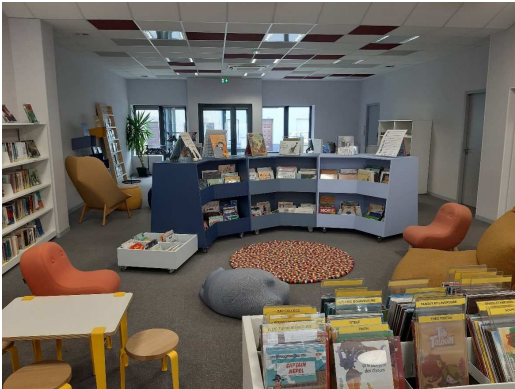
Cernusson – Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du local technique



Toutlemonde – Installation d'un hôtel à insectes par le CME



Nuailly – Construction d'un city stade



La Romagne – Réhabilitation de l'ancien trésor public en bibliothèque



Bégrolles-en-Mauges – Jardin solidaire et partagé



Saint-Christophe-du-Bois – Semaine de sensibilisation et de prévention sur le respect de l'environnement



La Séguinière – Journée découverte d'un jardin partagé



Saint-Léger-sous-Cholet – Arbre des naissances



Maulévrier – Installation d'un composteur auprès de la cantine scolaire



Cholet – Animations sur le compostage et biodéchets au sein des halles de Cholet



Cholet – Eco-exemplarité de la ZAC du Val de Moine



Cholet – Fabrication de chiliennes en réemployant d'anciennes bâches publicitaires



Cholet – 8ème édition du vide-grenier

Plan d'actions du rapport développement durable

I- L'économie en territoire Choletais

Soutien à l'agriculture



Les enjeux

En réponse aux attentes fortes des consommateurs sur la qualité et la provenance de leur alimentation et à leur prise de conscience des enjeux environnementaux et du changement climatique, émergent des initiatives publiques et privées visant à satisfaire les besoins quantitatifs et nutritionnels des populations dans le respect des équilibres socio-environnementaux et à relocaliser notre alimentation. Ainsi, progressivement, de nouveaux liens entre les villes et les campagnes se tissent de façon à répondre aux besoins de reconnexion des citoyens à leur alimentation.

Il est fondamental de s'appuyer sur plusieurs axes d'orientations stratégiques :

- Le maintien de l'emploi agricole et le renforcement de l'ancrage territorial,
- La préservation et la valorisation des ressources locales, du patrimoine naturel et culinaire ainsi que de l'identité territoriale,
- Offrir une alimentation saine et locale,
- Étudier les modèles de production, de transformation et de distribution des produits agricoles.

Les objectifs à atteindre

L'agriculture est fortement présente sur le territoire du Choletais. L'Agglomération souhaite maintenir et promouvoir l'agriculture et les produits locaux. Elle souhaite par différents moyens :

- Sensibiliser les jeunes vers les métiers de l'agriculture et susciter les vocations (Carrefour de l'Oriente 2022),
- Faire découvrir aux habitants de Cholet et des environs, les produits du territoire,
- Développer une consommation du "manger local" auprès des citoyens.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Soutien à l'agriculture

Le Foirail de Cholet est un outil au service des agriculteurs dans la filière agro alimentaire du Choletais. Depuis près de 40 ans, le Foirail de Cholet est le premier marché en effectif de viande bovine de France. Chaque lundi, des éleveurs et des négociants, issus principalement des départements des Pays de La Loire, viennent vendre leurs bovins au Parc des Prairies à Cholet.

Avec la présence de 2 marchés hebdomadaires (lundi et vendredi) jusqu'en 2012, le Foirail accueillait jusqu'à 2 000 bovins. Depuis 2012, les effectifs suivent une tendance

nationale qui tend à diminuer en raison de la baisse des exploitations et des exploitants depuis 10 ans.

Doté d'un agrément européen, l'atout du marché aux bestiaux de Cholet est la commission de cotation, chaque lundi, qui donne la tendance des cours de la viande à l'échelle nationale. Composée d'éleveurs, d'acheteurs, de négociants, la commission de cotation permet aux agriculteurs de connaître la tendance commerciale le jour J, en fonction de l'offre et de la demande du moment. Chacun est ainsi libre de fixer le prix de ses bovins.

Dans une région tournée vers l'élevage et au sein d'un bassin d'emploi accueillant un nombre important d'entreprises agro alimentaires, Cholet Agglomération soutient cet équipement au travers de travaux de rénovation afin de répondre aux attentes des usagers avec notamment des nouveaux services, tel que le transit d'animaux du mardi au jeudi.

Cholet Agglomération organise chaque année **le concours d'animaux de Boucherie de Haute Qualité**. Cet événement permet pour les éleveurs et les engraisseurs de maintenir et promouvoir la filière élevage, caractéristique de notre agriculture, et la qualité de la viande bovine auprès du grand public. Le 30 novembre 2023 a été organisée la 20ème édition. 100 éleveurs et engraisseurs des départements limitrophes du Maine et Loire, d'acheteurs (bouchers et GMS) sont venus de la France entière

Des prix sont remis aux gagnants des 47 sections dans l'objectif de valoriser le prix de vente auprès des acheteurs.

Pour marquer cet anniversaire, la Confédération Française de la Boucherie, Charcuterie, Traiteur et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région des Pays de Loire ont organisé le Concours Départemental du Meilleur Apprenti Boucher lors de cette manifestation. Ainsi, 6 apprentis sélectionnés pour ce concours départemental ont eu plusieurs viandes à préparer devant le public et un jury composé de bouchers. Les deux premiers ont été qualifiés pour l'épreuve régionale qui a eu lieu fin janvier 2024.



Chiffres clés

Nombre de bovins inscrits : 274

Les orientations

Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'entreprise 2024 : accentuer les témoignages d'agriculteurs en organisant une table ronde

Lancement de l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle de l'Agglomération avec la réalisation d'un diagnostic territorial en 2024

L'économie et l'emploi sur Cholet Agglomération

Le contexte :

Cholet Agglomération met en œuvre une stratégie de développement économique qui répond à différents enjeux, notamment consolider et développer le tissu économique local (permettre le maintien et le développement des activités économiques et accueillir de nouvelles activités), favoriser la création d'emplois, tout en préservant l'environnement.

L'Agglomération accompagne donc les entreprises pour permettre un développement raisonné de la consommation foncière. Une attention particulière est ainsi apportée à l'étude du projet. La collectivité vend le foncier (voire le découpe) non plus en fonction d'une demande de terrain mais bien par rapport à un projet immobilier précis. De plus, elle se met en droit de décider de la superficie et de l'emplacement proposés à l'entreprise.

Afin d'éviter une consommation foncière trop importante dédiée à certains équipements (bassin de rétention...), une démarche de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales est déployée sur le territoire. Une réelle fonction est ainsi donnée au volet paysager.

Par ailleurs, une attention particulière est apportée aux mobilités domicile/travail avec le développement de pistes cyclables et le déploiement du covoiturage via la promotion d'une plateforme dédiée auprès des entreprises et du grand public.

Les retombées positives de la stratégie de développement économique doivent profiter à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les deux centralités que sont Cholet et Lys-Haut-Layon.

Les enjeux

L'économie circulaire suppose la transition progressive vers un modèle de production et de consommation limitant l'extraction des matières premières et minimisant les pertes de ressources par la réutilisation, le réemploi, le recyclage ou encore la valorisation.

La mise en place de démarches d'économie circulaire a pour vocation à renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants. Le bouclage des flux de ressources territoriaux permet d'optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie au profit de l'économie locale.

Les dispositifs relevant de l'économie circulaire procèdent d'une réduction réelle des flux de matière «entrant» dans un territoire par la création d'activités locales de réutilisation qui donnent une seconde vie aux ressources.

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de " Solutions partage ", l'objectif est de proposer une offre de service pour que les entreprises mutualisent leurs ressources.

En mettant à disposition une plateforme, Cholet Agglomération souhaite faciliter les échanges entre entreprises, en permettant une mutualisation et une optimisation de leurs ressources disponibles: prêt de main d'œuvre, partage de ressources matérielles et/ou immobilières, valorisation de matières...

Dans le cadre de la plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité, l'objectif est de permettre le ré-emploi des matériels devenus obsolètes ou inutiles pour Cholet Agglomération, la Ville de Cholet et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais (économie circulaire).

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Solutions partage



**solutions
partage**
Pays de la Loire

Au sein de la Direction du développement économique, une plateforme de mutualisation de ressources entreprises est présente depuis 2021, elle permet de faire se rencontrer offres de mutualisation et demandes de ressources, d'utiliser au maximum le potentiel de chaque ressource, de partager le poids d'un

investissement (im)matériel entre différentes structures, de faire bénéficier des compétences non mobilisées de son entreprise à d'autres qui en ont besoin.

Les acteurs mobilisés et impliqués dans cette démarche sont la Région, les EPCI des Pays de La Loire, les entreprises du territoire et les associations d'entreprises.

C'est une plateforme simple et intuitive qui permet de :

- Mutualiser les compétences,
- Rentabiliser les investissements matériels,
- Réduire les coûts de formation,
- Profiter d'opportunités immobilières,
- Transformer les déchets en matière première .



Elle offre notamment la possibilité de :

- mettre les compétences de ses salariés au service d'une entreprise qui a des besoins, bénéficier de compétences et/ou d'une expertise particulière, permettre à ses collaborateurs de développer leur employabilité et de préparer ainsi une éventuelle reconversion.

- partager les frais d'acquisition avec une nouvelle entreprise, louer une machine inutilisée à d'autres structures, organiser des sessions-multi-entreprises pour réduire les coûts, mettre à disposition temporairement des locaux non utilisés pour une période donnée, rechercher un lieu de stockage et donner une seconde vie aux ressources non utilisées.

En 2022, des réunions d'information et présentation de la plateforme " Solutions Partages " ont été organisées à destination des entreprises et des associations d'entreprises.

En 2023, la plateforme est toujours existante.

Plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité



Cholet Agglomération dresse chaque année un inventaire des matériels qui ne lui sont plus utiles afin de recenser ceux pouvant faire l'objet d'un ré-emploi, soit par reprise du matériel par le

prestataire en cas d'achat nouveau, soit par une revente directe des équipements après sollicitation de plusieurs prestataires, soit par une proposition d'enchères en ligne - Agorastore - ouverte à tous : particuliers, professionnels et collectivités.

Voici les réalisations pour 2023 :

Cholet Agglomération : 26 produits ou lots répertoriés - 16 produits ou lots vendus

Ville de Cholet : 43 produits ou lots répertoriés – 38 produits ou lots vendus

CIAS : 6 produits ou lots répertoriés – 4 produits vendus

CCAS : 1 produit ou lot répertorié – 1 produit vendu

Cette démarche est efficace.

3 médailles " Meilleur vendeur Agora " ont d'ailleurs été décernées en 2023 :

- Vendeur Or pour la Ville de Cholet,
- Vendeur Argent pour Cholet Agglomération,
- Vendeur Bronze pour le CIAS.

Réemploi de mobiliers et autres supports de communication

Le changement d'identité graphique de l'agglomération amène la direction de la communication à mettre à jour de nombreux supports de communication. Lorsque cela est possible, elle réutilise des structures (enrouleurs, oriflammes, panneaux) en changeant uniquement le visuel.

En 2023 :

- Fabrication de 18 chiliennes en réemployant d'anciennes bâches publicitaires, auprès d'une entreprise française qui favorise la réinsertion de personnes par le travail.
- Étude pour remplacer le logo sur des mugs, des gourdes offertes aux usagers (1000 au total)



Chiffres clés

Nombre de produits recensés / nombre de produits vendus : 59 ventes sur 76 lots recensés.

Les orientations

Pour la plateforme de vente ou revente , l'objectif est de poursuivre l'action en 2024 avec un diagnostic et un bilan annuel.

Concernant la plateforme " Solutions Partage ", des nouvelles réunions de présentation vont être programmées et des rendez-vous personnalisés vont être mis en place avec des entreprises.

Emploi et insertion



Les enjeux

L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle représentent un enjeu majeur pour l'équilibre social et le dynamisme des territoires. Différents outils et organisations doivent être proposés sur les territoires comme des dispositifs d'accompagnement renforcés et individualisés (formations, mise en situation professionnelle...).

Les objectifs à atteindre

Accompagner les problématiques de recrutement en facilitant la mise en relation entre demandeurs d'emploi et les entreprises.

La plateforme emploi.cholet.fr est une mise à disposition des professionnels (exerçant leur activité sur le territoire de Cholet Agglomération) d'un outil gratuit dédié à la gestion de leurs recrutements.

Face aux difficultés récurrentes de recrutement sur le territoire, la volonté de Cholet Agglomération est de pouvoir apporter son soutien aux entreprises afin de lever les freins à la mobilité géographique et de faciliter le regroupement familial.

Par le PLIE, l'objectif est de mutualiser les moyens et les compétences mis en œuvre sur le territoire pour favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi durable de personnes en difficulté. Certains espaces verts de l'Agglomération sont entretenus par des établissements médico-sociaux de travail protégé, réservés aux personnes en situation de handicap afin de viser l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Organisation d'un forum de l'emploi :

Cholet Agglomération met à disposition des entreprises, un stand aménagé afin de permettre aux recruteurs de mener de rapides entretiens avec les demandeurs d'emploi. L'invitation est adressée aux demandeurs d'emploi via une campagne de communication (affichage et réseaux sociaux). Celle-ci est relayée par les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi, etc.).

Le forum est organisé chaque année.



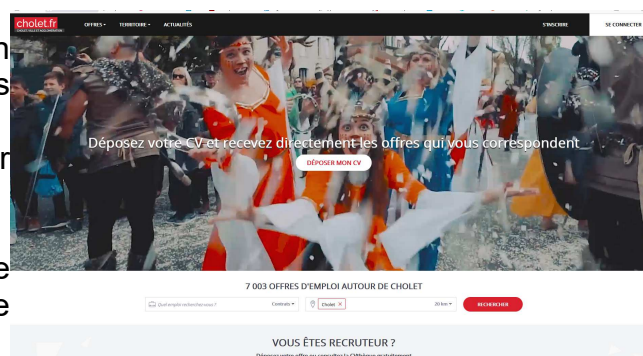
Animation de la plateforme emploi.cholet.fr

Lancée en 2021, l'accent a été mis sur la promotion de l'outil à destination des recruteurs et des candidats.

Sur simple inscription préalable, le recruteur bénéficie d'un ensemble de services :

- la diffusion illimitée de ses offres d'emploi,
- la possibilité de créer une page entreprise (l'Agglomération vérifie les contenus avant la mise en ligne),
- l'accès à une Cvthèque,
- la mise en ligne des actualités "emploi" de sa structure (Cholet Agglomération se charge de cette mise en ligne).

La mise en place de la plateforme emploi.cholet.fr, en relais du dépôt d'offres qui existait auparavant sur cholet.fr, a permis d'apporter davantage de visibilité et de clarté, aussi bien pour les recruteurs que pour les candidats. Il s'agit d'un véritable outil de recrutement qui permet également aux administrateurs du site de professionnaliser leurs démarches et d'optimiser leurs interventions.



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :

Le PLIE, organise des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi ou la formation et contribue au développement de partenariats locaux afin de construire des parcours cohérents.

Afin d'aider et accompagner les demandeurs d'emploi de son territoire, Cholet Agglomération est dotée d'un Service Emploi présent à Cholet et au May-sur-Evre, et sur les 4 quartiers prioritaires.

Le Service Emploi, qui accueille, informe et oriente les demandeurs d'emploi, a enregistré 1 986 passages en 2023 sur le site de Cholet, l'antenne du May-sur-Evre et les permanences dans les quartiers prioritaires.

Accompagnement individualisé et renforcé du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : 302 demandeurs très éloignés de l'emploi accompagnés en 2023, 57 d'entre eux ont retrouvé un emploi durable et/ou une formation à l'issue d'un accompagnement d'une durée moyenne de 27 mois.

Marchés réservés pour des prestations d'entretien des espaces verts :

Entretien de certains espaces de l'Agglomération et réalisation de prestations de broyage par les établissements *Qualéa*, *L'Eclaircie* et *Fil d'Ariane*, en marchés réservés. Ce sont des établissements médico-sociaux de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap.

Ces établissements entretiennent les espaces paysagers des stations d'épuration, des déchèteries et des bassins tampon d'Eaux Pluviales via un marché réservé avec réusage des déchets par l'entreprise d'insertion. L'association *L'Eclaircie*, entretient la végétation selon des critères particuliers en fonction de la sensibilité des sites naturels (ressources

en eau, périmètres de protection, espaces naturels sensibles, zones humides, fauches avec exportation...).

Dans le cadre d'un marché réservé, les associations titulaires *L'Eclaircie* et *Fil d'Ariane* sont sollicitées pour le broyage des déchets verts produits par les communes de l'Agglomération. Les équipes se rendent au sein des communes qui en font la demande, et broient les déchets sur place. Le broyat est réutilisé pour l'entretien des espaces verts, par les agents communaux. Le service Gestion des Déchets sollicite ces associations pour le broyage des déchets des particuliers. Dans le cadre du marché, les titulaires *L'Eclaircie* et *Fil d'Ariane* sont sollicités au printemps et à l'automne le vendredi et le samedi pour réaliser du broyage pour les particuliers.

Service proposé en 2022 et 2023 dans le cadre du marché 2022-2025.

En 2023 :

- Entretien des espaces verts de 11 déchèteries et écopoints : Entretien paysager des déchèteries via un marché réservé avec réusage des déchets par l'entreprise d'insertion.
- Entretien des sites de captages pour l'eau potable : les deux retenues des barrages de Ribou et Verdon et le champ captant d'eau souterraine de la Rucette.
- Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire de l'agglomération (3 étangs et 1 lande).
- Mise en place de l'éco-pâturage sur les sites de captage (5 secteurs pour un total de 18 730 m²).

Accompagnement des entreprises dans l'intégration des nouveaux collaborateurs extérieurs au territoire

Le développement d'une relation partenariale avec l'entreprise constitue le fondement même du dispositif : l'entreprise détecte les situations, Cholet Agglomération vient en appui et/ou en relais pour atteindre les objectifs.

Des rendez-vous individuels (avec le dirigeant ou le responsable RH) permettent de présenter le dispositif et d'amorcer une relation de proximité et de confiance.

Une mise en réseau des entreprises partenaires contribue à développer les relations partenariales et à échanger de l'information utile.

En mettant à disposition un interlocuteur unique, Cholet Agglomération accompagne le nouveau/futur collaborateur pour faciliter son installation, et peut intervenir dans l'accompagnement du projet professionnel du conjoint.

Chiffres clés

En 2023, 132 entreprises ont participé au forum de l'emploi et il y a eu 3 000 visiteurs. Par rapport à 2022, 7 entreprises supplémentaires et 2 200 visiteurs supplémentaires.

En 2023, sur la plateforme emploi.cholet.fr, 81 comptes entreprises créés, 2 767 comptes candidats créés et 1 716 offres validées.

Le nombre de personnes accompagnées par le PLIE est de 302 en 2023. Le taux de sorties positives est toujours élevé puisque 57 personnes sont sorties du dispositif avec un CDI, un CDD ou une formation qualifiante. 47 personnes sont sorties pour un autre motif (rupture de contrat, déménagement, accès aux soins ...), soit un taux de sortie positive de 55 %.

En 2023, 21 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'intégration de nouveaux collaborateurs extérieurs au territoire.

Les orientations

Un nouveau forum de l'emploi est prévu en 2024.

Pour la plateforme emploi.cholet.fr, lors du forum Emploi mené en septembre 2024, il y aura des actions de communication pour faire connaître aux candidats la plateforme.

Entretien des espaces verts des nouvelles déchèteries intercommunales.

II- Développement du Territoire et mobilités

Aménagement urbain



Les enjeux

Cholet Agglomération est très soucieuse de son aménagement territorial. Elle se veut prioritaire :

- ouverte aux partenariats avec les Agglomérations voisines,
- économiquement forte, avec une priorité majeure donnée à la création, à l'extension et au développement des zones économiques,
- solidaire entre les territoires urbains et ruraux, entre les générations, vers les plus fragiles,
- fédératrice et attractive grâce à des équipements au meilleur niveau, à des politiques économiques, sociales, éducatives, culturelles et sportives volontaristes,
- rayonnante afin de favoriser une meilleure visibilité régionale et nationale du Choletais.

C'est dans ce contexte que le SCoT de Cholet Agglomération a été approuvé en février 2020. Actuellement, ce SCoT est mis en œuvre dans les différentes politiques sectorielles de Cholet Agglomération (habitat, économie, environnement, transports...). Le SCoT doit limiter l'artificialisation des sols, préserver la ressource en eau, favoriser l'organisation durable de la gestion des déchets, rechercher la performance énergétique...

La loi Climat et résilience fixe ainsi comme objectifs la réduction par deux, sur les dix prochaines années, du rythme de consommation d'Enaf, puis l'atteinte, à horizon 2050, du principe de Zéro artificialisation nette (Zan).

L'un des enjeux final, à l'horizon 2030, est de constituer une nouvelle expérience centre-ville pour développer les flux commerciaux et redensifier la population du cœur de ville. Il s'agit ici de faire du centre-ville une destination, un lieu de vie où l'on vient par choix et non par défaut.

Concernant le domaine médical à Cholet, il existe 2 problématiques :

- une augmentation du nombre de personnes sans médecins généralistes (on passe de 5000 personnes en 2019 à 8000 personnes en 2020),
- un problème en centre-ville avec seulement 6,3 % de professionnels de santé implantés sur ce territoire suite aux départs de nombreux cabinets médicaux en dehors du centre-ville.

Les objectifs à atteindre

Disposer d'un projet commun de développement du territoire, cohérent et respectueux de ses communes membres (urbaines ou rurales) dans la nouvelle Agglomération.

Élaboration de projets urbains avec mixité sociale et intergénérationnelle avec offres de services.

Les **objectifs habitat inscrits dans le SCoT de Cholet Agglomération** doivent permettre d'accroître l'attractivité résidentielle dans un territoire multipolaire :

- Dynamiser la production de logements,
- Favoriser le renouvellement du parc d'habitat existant,
- Développer une offre de logements diversifiée.

L'Opération Cœur de Ville a pour objectif de rendre le centre-ville plus dense en services (culture, loisirs, services publics et médicaux) mais également plus désirable pour y habiter, plus convivial pour s'y balader, plus attractif pour y travailler et plus attrayant depuis ses entrées.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Documents et opérations d'urbanisme



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Il est élaboré dans le respect des objectifs du développement durable.

Il a pour objectif, dans les principes du SCoT, de préciser le projet d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années, dans un document unique à l'échelle de l'Agglomération, tout en tenant compte des spécificités communales.

Le PLUi-H définit un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de Cholet Agglomération en veillant et favorisant :

- une utilisation économe des espaces agricoles et naturels,
- la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières,
- l'adaptation des moyens et aménagements en matière de mobilité douce et en commun,

- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat,
- la répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces, et services,
- la préservation et la restauration du patrimoine culturel et bâti,
- la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la protection des milieux naturels, des paysages, de la qualité de l'air, de l'eau du sol et du sous-sol,
- la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances.

L'élaboration du PLUi-H fait appel à de multiples connaissances notamment des sciences sociales, économiques, et environnementales afin d'inscrire le projet d'aménagement du territoire dans son contexte sociétal et dans les principes du développement durable.

L'animation de l'étude respecte le schéma de gouvernance validé en Conférence intercommunale des Maires, le 7 juillet 2017 et associe pleinement les communes à la définition du projet commun de Cholet Agglomération en matière d'urbanisme.

Associé tout au long de l'étude, par des mesures facilitant les échanges (cahier de concertation, adresse mail spécifique, site internet) le public est invité, aux étapes clés du projet (notamment PADD, arrêt de projet) pour échanger ouvertement avec la collectivité.

Le Conseil de Communauté a prescrit l'élaboration du PLUi-H en date du 18 septembre 2017. En 2021, un travail sur le règlement écrit et graphique et sur la construction du PADD a été mené.

En 2022, suite à l'approbation de la Loi Climat et Résilience en août 2021, les élus de Cholet Agglomération ont souhaité organiser un temps fort d'échanges et de partage concernant l'application de la loi et ses conséquences sur le territoire, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels du secteur de l'habitat, de l'immobilier et du secteur de l'économie.

Dans le prolongement des Premières Rencontres de l'Habitat qui ont eu lieu le 25 février 2022, Cholet Agglomération a organisé un second temps fort d'échanges et de partage avec les professionnels du secteur de l'habitat, de l'immobilier et du secteur de l'économie.

La seconde session des Rencontres de l'Habitat a ainsi eu lieu le 19 octobre 2023 et réunit plus d'une centaine de personnes, dont Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Cholet.

L'année 2023 a connu d'importants temps d'échanges et de pédagogie auprès des élus de l'Agglomération concernant l'application de la loi Climat et Résilience sur le territoire et la proposition d'un nouveau scénario de développement.

La CCI a démarré la réalisation d'un observatoire des disponibilités foncières en zones d'activités économiques, afin de déterminer le potentiel de densification dans ces secteurs et ainsi diminuer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Politique locale de l'habitat



À l'heure actuelle, les objectifs habitat sont inscrits dans le SCoT : Accroître l'attractivité résidentielle dans un territoire multipolaire

1. Dynamiser la production de logements
2. Favoriser le renouvellement du parc d'habitat existant
3. Développer une offre de logements diversifiée

Sur le parc privé, Cholet Agglomération a mis en place des dispositifs en faveur de la réhabilitation et de la rénovation des logements :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le Cœur de Ville de Cholet (2021-2026),
- une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Multisites (20 centres-bourgs) sur Cholet Agglomération (2023-2028),
- une Prime'Accession,
- un service d'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat à destination de ses habitants.

Sur le parc public, Cholet Agglomération a défini les orientations de sa politique intercommunale des attributions de logements sociaux afin de favoriser l'équilibre territorial du logement social et son accessibilité, entérinées lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 13 février 2020. L'Agglomération accompagne financièrement les constructions et les réhabilitations des logements locatifs publics.

Cholet Agglomération accompagne également financièrement les communes qui veulent acquérir un terrain dans l'enveloppe urbaine. Les opérations doivent concourir à l'aménagement des centres-bourgs et des centres-villes par l'urbanisation des dents creuses, réinvestissement ou reconversion de friches urbaines, acquisition et amélioration de bâtiments vacants, vétustes, inhabitables ou indécents... Les projets doivent contribuer à créer ou réhabiliter des logements, prioritairement en locatif public et accession sociale à la propriété.

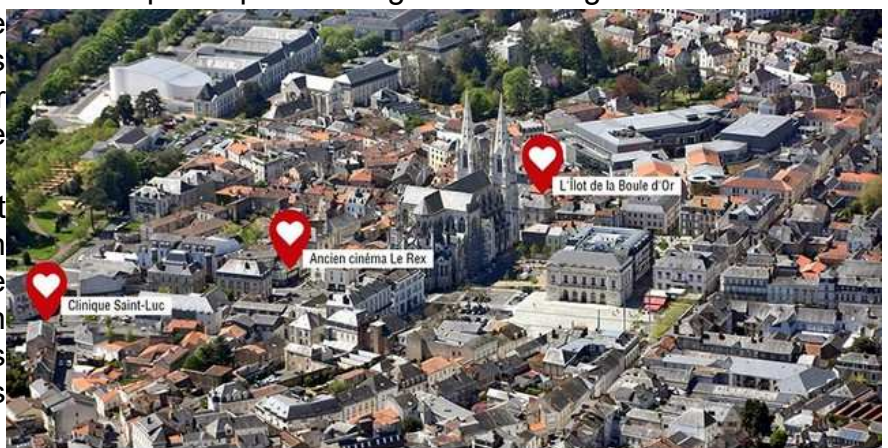
Opération Cœur de Ville

En 2018, la ville de Cholet a été lauréate du programme Action Cœur de Ville. Une convention-cadre a été signée le 28 septembre 2018 avec l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, Banque des Territoires, Action Logement et Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)...). Celle-ci est signée pour une durée de 6 ans et demi maximum soit jusqu'au 31 mars 2025. Toutefois, les engagements financiers des partenaires cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiement pouvant courir jusqu'au terme de la convention. Un avenant n°1 a ensuite été signé le 28 février 2020. Celui-ci a permis d'acter la création de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de Cholet avec 2 périmètres d'intervention prioritaire : le centre-ville et la gare.



Des actions ont été réalisées depuis de nombreuses années comme les Arcades Rougé, l'Hôtel Mercure et le Passage Culturel ainsi que la place Rougé. Réaménagement de la place Travot et déménagement de la Ludothèque couplée avec des actions culturelles pour dynamiser le cœur de ville et réhabilitation de l'îlot de la " Boule d'Or ".

Début 2019, la collectivité a fait l'acquisition de l'ancien Rex et en 2021, acquisition de l'immeuble de l'ancien Speed Burger afin d'implanter, en lieu et place des services, des bureaux ou des logements.



En juin 2019, une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a été engagée. Celle-ci permet de définir, sur la base d'un diagnostic, un plan d'actions adapté aux besoins du centre-ville de Cholet. Les objectifs pour 2021 étaient alors d'engager une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cœur de ville**, en partenariat avec le Département de Maine-et-Loire et l'ANAH, permettant la réhabilitation et la restructuration du bâti ancien (réhabilitation énergétique, adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite et au vieillissement, valorisation des façades (sous réserve d'un accord budgétaire)...). Des subventions seront alors allouées aux particuliers sous réserve du respect du règlement d'attribution.

L'OPAH-RU a été lancé en juin 2021 afin d'accompagner les habitants et les investisseurs du Cœur de Ville de Cholet dans leurs démarches d'amélioration de leurs biens. Le périmètre d'action est celui de l'ORT Cœur de Ville imputé de la partie Sud qui ne représente que peu d'enjeu stratégique pour le parc logement. Le cabinet Citémétrie a été

retenu afin d'accompagner la Ville en animant ce programme et en assurant des permanences hebdomadaires dans les locaux de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

Les 7 objectifs qui ressortent sont :

- Améliorer l'effet vitrine du centre-ville
- Renforcer la polarité commerciale et le parcours marchand
- Renforcer les démarches de conquête de clientèles
- Améliorer l'attractivité et la singularité du centre-ville
- Densifier la population en centre-ville
- Implanter de nouveaux moteurs de fréquentation
- Définir un projet d'ensemble sur le secteur Gare

Les réalisations:

En 2023, plusieurs actions ont été mises en place :

- Mise en lumière du jardin éphémère sur le site de l'ancien REX (11 rue Travot)



- Entrée en vigueur du Permis de Louer et de Diviser au sein du périmètre Coeur de Ville
- Préemptions sur le périmètre cœur de Ville en vue de réhabiliter la friche Ilôt Boule d'Or
- Communication sur les aides aux façades commerciales de l'OPAH-RU
- Requalification du Pôle bus en centre ville
- Aménagement du jardin du Mail
- Fin de la réhabilitation de la partie historique du Bosquet (résidence pour personnes âgées)
- Travaux d'assainissement dans le périmètre du cœur de ville
- Extension des points d'apport volontaires en cœur de ville
- Boutiques éphémères



Eco-exemplarité de la ZAC du Val de Moine

La ZAC permet d'offrir des logements à la population. L'opération vise une mixité sociale (présence importante de logements locatifs sociaux, programmes de logements en location-accession sociale, accession libre à la propriété avec une très grande variété de prix de terrains...) et générationnelle importante (EHPAD, résidence étudiante livrée en septembre 2020, équipements scolaire et petite enfance réalisés...). La programmation du quartier offre des services à la population comme un parc avec aire de jeux, une salle d'activités et de loisirs, etc.

Les transports publics desservent le quartier. Une attention particulière est portée sur la thématique environnementale : végétalisation du quartier, intégration d'une continuité écologique au quartier en aménageant la coulée verte du parc. Enfin, par les marchés publics d'aménagement et par les projets privés qu'elle génère, la ZAC du Val de Moine dynamise une économie : entreprises de BTP, constructeurs de maisons, architectes et maîtres d'œuvre, artisans divers...

En 2021, démarrage des constructions privées sur la tranche 2,2 en février 2021 et viabilisation des tranches 2,3 et 2,4 de novembre 2021 à janvier 2022. Poursuite des constructions privées sur la tranche 2,2 et démarrage des constructions privées sur les tranches 2,3 et 2,4.

Avancées du " chantier " :

- Travaux d'aménagement sur le tranche 3.3 (2ème trimestre 2023),
- Voirie définitive sur une partie de la tranche 2.2 (4ème trimestre 2023),
- Travaux de viabilisation des tranches 3 et 4 : 2^{ème} trimestre 2023 pour une durée approximative d'un an, puis lancement des chantiers privés,
- Premiers travaux de dévoiement du feeder,
- Entretien des parcelles de lots libres en tranche 2 par l'Éclaircie,
- Poursuite des promotions privées sur la tranche 2.2 et démarrage des constructions sur les tranches 2.3, 2.4 et poursuite sur les tranches 3.1 et 3.2,



En décembre 2023, livraison des premiers bâtiments de Duret

Chiffres clés

En 2023, 275 dossiers de permis de louer et de diviser. 2 locaux réinvestis en Cœur de Ville et 10 porteurs de projets installés. 4 rénovations de façades livrées.

Aides :

- à la production de logements publics : 91
- à la rénovation de logements publics : 49
- Prime'Accession : 6
- aux propriétaires privés OPAH-RU Cœur de Ville de Cholet : 25

Service d'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat : 764 personnes en A1* et 115 personnes en A2**.

** A1 = acte 1 : Guichet d'information téléphonique et mail ouverts aux habitants du territoire*

*** A2 = acte 2 : Permanences de conseils personnalisés, sur rendez-vous, à l'Espace Conseil Habitat de l'Hôtel d'Agglomération de Cholet et en mairie de Lys-Haut-Layon*

Nombre de terrains commercialisés à la ZAC du Val de Moine en 2023 : 38

Les orientations

Concernant le PLUI-H, le débat du PADD est prévu début 2024. Un arrêt de projet est prévu fin 2024 et une approbation un an après, fin 2025.

Concernant les réalisations dans le cadre de Cœur de Ville :

- Réhabilitation de friches urbaines (Rex, Clinique Saint-Luc, Boule d'Or...),
- Développement d'un Pôle d'échange Multimodal Gare,
- Travail de restructuration des entrées de Ville et des aires de stationnement.

Concernant la politique locale de l'habitat, les perspectives pour 2024 sont :

- Poursuite de la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique (PTRE) sur Cholet Agglomération,
- Poursuite de la mise en œuvre des OPAH-RU Cœur de Ville et Multisites.

Pour la ZAC du Val de Moine : la Viabilisation des tranches 3 et 4 avec un objectif de zéro évacuation des déblais, intégration de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, préservation des zones humides.

Les enjeux

La voirie et les espaces publics constituent les biens communs de tous les citoyens et leur accessibilité aux personnes handicapées est une problématique publique majeure.

L'éclairage public, comme l'urbanisme dans son ensemble, est la résultante d'une vision sociétale et d'un fonctionnement effectif de la ville. Il apporte aussi une perception différente de la ville.

Le secteur de la gestion des eaux pluviales réunit un ensemble de solutions existantes et émergentes apportant des réponses aux questions financières, de gestion patrimoniale et d'adaptation aux enjeux environnementaux et sociétaux. La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) vise à promouvoir et à mettre en place des techniques alternatives.

Il s'agit d'une compétence importante pour le développement territorial et le retour de la nature dans les milieux urbains et ruraux. La GIEP va permettre de maîtriser les dépenses par une optimisation de la priorisation et de la programmation des travaux prescrits par les schémas directeurs intercommunaux eaux usées et eaux pluviales.

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de la GIEP, il est nécessaire de :

- prévenir les débordements des réseaux en mettant en place des ouvrages de stockage/infiltration/restitution intégrés à l'aménagement urbain,
- définir des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales pour les nouveaux aménagements,
- limiter l'imperméabilisation,
- favoriser l'infiltration et l'évaporation,

Préserver la qualité de l'eau et les usages en diminuant les volumes rejetés, en régulant les flux et en favorisant la décantation des polluants.

Maîtriser les dépenses : remplacer les linéaires de canalisations et bassins de stockage coûteux par des espaces publics assurant eux même la fonction de stockage.

Aménager de façon crédible et durable le territoire et mettre en œuvre des techniques mieux intégrées à l'aménagement urbain, intégrer l'eau dans la ville et assumer l'inondabilité du territoire en la contrôlant.

Rénovation du parc d'éclairage public afin de réduire les consommations d'énergie en installant des dispositifs et en renouvelant le parc existant. Installation de lanternes en led en création ou en remplacement de lanternes " ballon fluo" au Mercure.

Concernant la **rénovation et mises aux normes des lanternes d'éclairage et la réduction du temps d'allumage**, le premier objectif consiste à remplacer les ensembles lumineux vétustes à vapeur de Mercure, par des modèles LED plus performants, moins polluants et moins énergivores. Le deuxième objectif consiste à réduire la durée d'allumage afin de limiter les consommations d'énergie et préserver la vie nocturne pour la biodiversité.

Cholet Agglomération met en place des actions afin de rendre accessible, un maximum d'espaces publics (mise en accessibilité des quais bus et cars).

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Eaux pluviales (GIEP)

Nouvelles orientations politiques sur la base de l'intérêt de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. La direction environnement de Cholet Agglomération accompagne les aménageurs publics ou privés dans leur projet (rédaction de cahier des charges de maîtrise d'œuvre spécifique à la GIEP, aide au dimensionnement et méthode de calcul, proposition technique...). Elle participe à différentes actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux (aménageurs, constructeurs, entreprises du bâtiment, particuliers...).

Expérimentation de la démarche sur plusieurs projets représentatifs (lotissement, renouvellement urbain, bâtiment, zone économique) : Lotissement Grégoire à Cholet, La Rimbouillère et les Rosiers à La Tessoualle, la Zac du Pré de l'Île à Mazières, Réhabilitation du Quartier Favreau à Cholet.

En 2020, réalisation des premiers chantiers, discussion de réalisation de la GIEP sur les zones d'activités économiques.

En 2021, suite du chantier de Favreau à Cholet et fond de concours pour le lotissement du Pré de l'Île à Mazières-en-Mauges.

Les opérations réalisées en 2022/2023 sont les suivantes :

- opérations pilotes en cours de réalisation : Clos Grégoire et Quartier Favreau à Cholet, Lotissement La Rimbouillère et Rosiers à La Tessoualle, Pré de l'Île Tranche 3 à Mazières-en-Mauges,
- consultation des bureaux d'études pour l'établissement des zonages intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- publication d'un guide technique GIEP.

Rénovation et mises aux normes lanternes d'éclairage

En 2023, remplacement de 306 lanternes :

EP228 – rues du Chêne - Calvaire – Est

EP358 – Rue du Lait de Beurre

EP265 – Rues Tuilerie – Molière – St Exupéry – Corneille

EP237 – Rues de la fonderie – Treplonnière – Saint Louis

EP237 – Square Henry Morier

EP306 – Rue des Vosges

EP258 – Parking prisset

EP320 – Av Gustave Ferrié

EP182 – Rue Victor Ménard PSB

EP265 – Bernados - Malherbe

EP208 – Rue du Limousin et rue du Nivernais

EP238 – Passage stade Rambourg

- EP258 - Rue st Bonaventure et Rue du Livet
- EP315 – Rue Puit Gourdon et Stofflet
- EP234 – Avenue de Mocrat
- EP249 – Rue Paul Bouxy
- EP216 – Puits de l'aire, Orangerie , Traversière

Depuis 2022, l'extinction de l'éclairage public se fait de minuit à 5h sauf sur le périmètre centre-ville qui reste en permanent.

Mise en accessibilité des espaces publics

Dans le cadre de sa compétence transport, Cholet Agglomération réalise la mise en accessibilité des quais bus et cars pour répondre à la réglementation de la loi du 11 février 2002 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Avec un taux d'accessibilité moyen de ses ERP de 79 % atteint en 2019.

Dans le cadre de sa démarche, la Ville s'est attachée à prioriser l'accès de ses services au plus grand nombre :

- les parkings ont un taux d'accessibilité de 99 %
- les ERP administratifs ont un taux d'accessibilité de 86 %
- les ERP de la Petite enfance ont un taux d'accessibilité de 86 % (5 établissements 100 % accessibles)
- les ERP de l'enseignement ont un taux d'accessibilité de 80 % (5 établissements 100 % accessibles)
- les équipements sportifs ont un taux d'accessibilité de 79 %.



Avant



Après

Chiffres clés

En 2022, concernant les aménagements des espaces publics en termes d'accessibilité, 3 nouveaux quais ont été réalisés à Cholet.

Au total, sur les lignes urbaines, sur 261 arrêts, 237 sont accessibles soit 90,8 %. Sur les lignes périurbaines, sur 115 arrêts, 90 sont accessibles soit 78,2 %.

Les orientations

Réalisation de supports, documents prescriptifs et opérationnels :

- Fiche de valorisation des opérations remarquables,
- Zonage intercommunal eaux pluviales
- Règlement de service Eaux Pluviales Urbaines 2024,
- Clauses particulières à insérer dans les cahiers de charges de programmes de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ... pour prendre en compte la gestion intégrée des eaux pluviales,
- Marché à bon de commandes pour diverses prestations GIEP (visa hydraulique, contrôle de réalisation, études parcellaires de déconnexion,...).

- 2023 / 2024 : élaboration du zonage intercommunal des eaux pluviales

- 2023 à 2026 : élaboration des schémas directeurs intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Pour l'intégration du végétal et des eaux pluviales dans les aménagements urbains, l'objectif est d'intégrer la gestion des eaux pluviales dès qu'un parking ou une voirie, est à réaménager. Les moyens des services assainissement, environnement, aménagement et espaces verts sont mis en commun pour construire une ville durable. La dernière tranche de travaux pour le parking Pérotaux est réalisée en 2023.

Poursuite des aménagements pour l'accessibilité des espaces publics.

Mise en accessibilité des quais cars principaux des communes de l'ex-CCB et l'ex-CCVHL
Objectif de 93 % de taux d'accessibilité moyen des ERP de la Ville à horizon 2024.

Déplacements



Les enjeux

L'organisation urbaine, celle de l'habitat comme celle de l'emploi ou des loisirs, suppose des échanges croissants au sein et entre des territoires de densités variables. La mobilité est ainsi devenue un des enjeux majeurs de la vie collective et de la vie quotidienne. La crise environnementale nécessite de diversifier les moyens de transport pour se tourner vers des moyens moins polluants et plus collectifs.

La dépendance à la voiture dans de nombreux territoires (notamment peu denses) engendre un coût important pour le budget des ménages, un accès difficile aux services et au lien social pour ceux qui ne possèdent pas de voiture (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants), des difficultés de recrutement pour certaines entreprises, du renoncement à l'emploi...

Les objectifs à atteindre

Particulièrement encouragée par les politiques publiques de transport, la multimodalité désigne la combinaison de différents moyens de transport lors d'un même trajet. Dans le Choletais, la gare de Cholet est l'un des lieux privilégiés de multimodalité.

Les **objectifs de cette multimodalité** doivent permettre de :

- Poursuivre l'intégration de la politique de stationnement dans les réflexions d'aménagement,
- Encourager le partage de la voirie au profit des modes non motorisés,
- Permettre la création d'aires de covoiturage,
- Favoriser l'accueil des deux-roues en lien avec les autres modes de déplacement.
- Favoriser les modes doux et actifs (marche à pied, vélo),
- Soutenir le Pédibus et le covoiturage (moyens logistique et technique aux structures comme les écoles, les associations...).

Le schéma 2 roues doit permettre de créer une continuité entre les aménagements existants et définir des itinéraires en dehors des loisirs notamment entre les quartiers prioritaires, les zones d'emploi, les établissements scolaires et la gare SNCF.

Des aménagements facilitant l'usage des 2 roues doivent être mis en place afin de donner aux 2 roues une place dans la chaîne de déplacements.

La mise à disposition de vélo à assistance électrique en longue durée a pour objectif de faire tester ce mode de déplacement au plus grand nombre afin de les convaincre à adopter ce moyen de transport et acheter un vélo électrique auprès des prestataires locaux.

Le plan, défini pour une période de 10 ans, prévoit les objectifs suivants: création de 7 kms de pistes cyclables supplémentaires, création de 33 kms de bandes cyclables, aménagements spécifiques sur les 4 giratoires du périphérique choletais, création de stationnements pour vélos, avec la pose de 230 arceaux répartis sur les points stratégiques du territoire, aménagement de "zones 30", mise en place d'itinéraires conseillés, réalisation d'animations pédagogiques et de communications afin de développer l'usage du vélo au quotidien.

Favoriser une meilleure mise en relation de l'axe ferroviaire Nantes-Cholet-Angers avec le réseau ferré national, pour le trafic des passagers, et améliorer l'ancrage de Cholet à Nantes.

Afin de favoriser l'attractivité du Choletais : soutenir la réhabilitation de la liaison ferroviaire Cholet-Clisson; encourager la réouverture de la liaison ferroviaire Cholet-Les Herbiers; encourager la transformation de la ligne TER Cholet-Angers pour accueillir des TGV; à défaut, améliorer la qualité de la desserte de la ligne TER Cholet-Angers actuelle.

L'expérimentation sur la mobilité rurale à l'échelle des bassins de vie du Choletais, des Pays des Herbiers et de Mortagne a pour objectif l'identification par les élus et les citoyens des problématiques rencontrées sur leur territoire en termes de déplacement et la proposition de nouvelles solutions afin de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Actions réalisées en 2022 et les années précédentes

Adoptée dans sa version initiale en février 2008, la Politique Globale de Déplacements (PGD) de l'ex CAC fixait les grandes orientations en matière de déplacements pour les 5 à 10 années à venir :

- définir une stratégie opérationnelle pour les alternatives au tout voiture,
- adapter les modes doux aux besoins,
- favoriser de nouvelles pratiques telles que le covoiturage.

Adaptée à l'échelle du nouveau territoire intercommunal et de ses spécificités, la PGD a été révisée à l'automne 2018 simultanément au SCOT dont elle constitue toujours le volet

déplacements. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT a fixé 3 axes stratégiques :

- offrir une solution de transport public à l'ensemble de la population de Cholet Agglomération,
- intégrer la transition énergétique dans la politique de déplacements,
- intégrer le numérique dans la politique de déplacements.

En 2005 comme en 2015, après un large diagnostic à partir de différentes études, des orientations ont été définies puis des fiches actions créées afin de répondre aux enjeux des déplacements sur l'Agglomération.

Ces fiches actions tracent les grands axes de la politique de déplacements menée par la CAC permettant d'atteindre les objectifs de qualité de vie qu'elle s'est fixée pour ses habitants.

La PGD est ainsi la feuille de route de Cholet Agglomération en matière de mobilités. Elle est articulée sur 4 axes, chacun étant décliné en plusieurs actions :

Axe A : Infrastructure Circulation Stationnement,

Axe B : Mode doux, Transport Public, Transport Collectif,

Axe C : Modifier les pratiques et les comportements,

Axe D : Transport de Marchandises, Logistique.

Axe A : Infrastructures Circulation Stationnement

Prise en compte des transports collectifs dans les projets d'aménagement.

Extension du réseau de bus à l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération en 2017 et renforcement de l'offre.



2 bus très récents ont intégré le parc en 2023. TPC a renouvelé à 73% son parc de bus (soit 25 bus) par des véhicules équipés d'une motorisation répondant à la norme Euro6, ses différentes évolutions offrant de nettes avancées en matière de protection de l'environnement, de consommation et de confort. Cela représente une baisse de près de 81% d'oxyde d'azote, de près de 47% de monoxyde d'azote, de 72% d'hydrocarbure et de 90% de particules.

La véritable alternative passe par le renouvellement des plus anciennes générations de bus. Les dernières évolutions Euro6 (step D et E) permettent en effet une véritable transition énergétique tout en limitant les contraintes techniques et l'impact financier. Des

évolutions ponctuelles avec tests de véhicules électriques sont prévues à horizon 2024 en attendant une évolution plus lourde vers l'hydrogène.

Axe B : Mode doux, Transport Public, Transport Collectif

Mise en place du service de **Transport A la Demande (TAD)**. Un service différent et supplémentaire du réseau de bus afin de desservir le plus grand nombre.

Un **schéma 2 roues** a été élaboré et voté en 2013 afin de définir une politique 2 roues à l'échelle de l'Agglomération adaptée au territoire et aux enjeux de la mobilité durable. Ce schéma vise à rendre cohérent l'existant et à déterminer les grandes lignes des aménagements futurs. Le schéma 2 roues s'est achevé en 2023. Un nouveau schéma des liaisons douces, incluant les sentiers de randonnées, est en cours de réalisation pour les 10 ans à venir.

En 2023, plusieurs aménagements ont vu le jour :

- Une piste bidirectionnelle avenue du Lac à Cholet,
- Une piste cyclable autour du giratoire Place Grand Champs à Cholet,
- Une voie bus/vélo dans le pôle d'échange de l'Hôtel de Ville à Cholet,
- Un aménagement du chemin de Chanterivière à Cholet en voie verte,
- Un morceau de piste cyclable sur l'avenue du Maréchal Leclerc permettant de relier les aménagements existants,
- Une piste bidirectionnelle boulevard de Strasbourg à Cholet,
- Un chaucidou rue de la Garenne à la Séguinière,
- Un aménagement de bandes cyclables par sens entre Nuillé et Trémentines.

Actions réalisées depuis 2014 sur Cholet Agglomération : 450 arceaux de stationnement, 8 abris ouverts, 12 abris sécurisés pouvant accueillir 10 vélos par abri, 170 panneaux d'itinéraires conseillés, 43 kms de liaisons cyclables (piste bidirectionnelle, piste unidirectionnelle, bande cyclable, chaucidou, chemin indépendant parallèle à RD), aménagements spécifiques sur 4 giratoires du périphérique choletais, 20 sas vélos, 7 cédez le passage vélo au feu, édition du plan des itinéraires cyclables 2023 de Cholet Agglomération.

En novembre 2019, 45 **vélos à assistance électrique (VAE) ont été proposés à la location longue durée** aux habitants des 26 communes de Cholet Agglomération. 105 vélos supplémentaires ont été proposés à la location au printemps 2020. C'est une location mensuelle pour 1 an maximum.

En janvier 2021, l'Espace Mobilité Durable a ouvert en centre-ville de Cholet, lieu central du service Choletbus 2 Roues pour la location et l'entretien de VAE. Ce lieu offre une possibilité supplémentaire pour sensibiliser l'ensemble de la population à la mobilité durable et mettre en avant l'ensemble des services proposés.

En mars 2022, 50 VAE supplémentaires ont été acquis. Ainsi 200 VAE sont proposés à la location longue durée. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cholet Agglomération. La mise en œuvre opérationnelle du dispositif est confiée à TPC par le biais de l'Espace Mobilité.

En mars 2021, Cholet Agglomération a décidé de **promouvoir l'utilisation du vélo et d'accorder une aide, sous forme de subvention, aux habitants de l'Agglomération qui achètent un VAE.**

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PCAET de Cholet Agglomération et de la Politique Générale des Déplacements (PGD) à l'échelle de l'Agglomération.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif est confiée à TPC par le biais de l'Espace Mobilité Durable.



Mise en service du Vélo à Assistance Électrique en Libre Service (VAELS) depuis fin septembre 2022 dans Cholet avec 70 vélos répartis sur 12 stations.

Concernant le réseau ferroviaire, la ligne Cholet Clisson a été réouverte en 2019. Une première augmentation de l'offre a été réalisée par la Région en 2021, la Région poussant sa réflexion dans le cadre SRM 2030 et SRM 2050 qui devrait voir une intensification de l'offre Cholet-Angers et Cholet-Nantes.

Après l'étude sur le potentiel de fréquentation de la ligne Cholet-Les Herbiers, l'étude d'infrastructure s'est poursuivie en 2023. Une décision concernant le lancement de travaux sera prise en 2024.

Axe C : Modifier les pratiques et les comportements (sensibilisation aux déplacements doux)

Actions de TPC



Choletbus lance son service de covoiturage Choletbus

Vous pouvez accéder à ce service via notre application Choletbus !

Jusqu'au 31 mars 2021, bénéficiez de la tarification Aléop ! La Région Pays de la Loire soutient l'Agglomération du Choletais dans le lancement de son service en prenant en charge vos frais de covoiturage via l'application Karos.

Pour les passagers : vos covoiturages sont offerts* ; Aléop prend en charge la compensation versée au conducteur.
 Pour les conducteurs : la compensation est versée par trajet et personne transportée : 2 € pour tous trajets de moins de 20 km, 0,10 € par km pour tous trajets supérieurs à 20 km.**

*Jusqu'au 31/03/2021. Sous réserve que les covoiturages respectent les conditions suivantes :
 - Toutes destinations de la Région Pays de la Loire, revêtement routier.
 - Dans une limite de 2 € par trajet par personne transportée.

avec KAROS Aléop La Région Pays de la Loire

Dans le cadre de sa gestion de la mobilité, TPC participe à de **nombreuses actions d'animation et de sensibilisation** visant à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture :

- Intégration de la dimension transports collectifs dans les projets d'aménagement,
- Développement du covoiturage, un service **Choletbus Covoit'** est accessible via l'application Choletbus,
- Aide ponctuelle et logistique dans la mise en place de Plans de Mobilité,
- Présentation et promotion des offres de mobilité auprès du grand public, des salariés, etc
- Participation au **défi mobilité en Pays de la Loire**, à la semaine européenne du développement durable et à la Rentrée du transport public ayant pour objectif la promotion des services de transport collectif auprès du grand public. En 2023, une opération pour 5€ la semaine a permis à 400 personnes de tester le bus et lors de cette semaine plus de 700 trajets covoiturage ont été effectués (3 fois plus qu'en 2022).

- Réalisation du **rallye de la mobilité durable**. Une 20aine d'écoles représentant 500 élèves y ont participé.

- Réalisation d'opérations dans les collèges du territoire de sensibilisation à la sécurité dans les cars et à la mobilité durable, 47 classes de 6ème et 1200 élèves, répartis dans 11 collèges de Cholet Agglomération ont été sensibilisés à la sécurité dans les cars et à un rappel sur les enjeux de la mobilité durable.

TPC est également intervenu en parallèle auprès de 650 élèves de CM2 afin de les sensibiliser à la mobilité durable et à l'apprentissage des transports en commun.

- Au sein de l'Espace Mobilité Durable, **mise en place d'ateliers** permettant d'aborder la thématique mobilité : présentation des services mobilité, apprentissage du réseau Choletbus, apprentissage des services Choletbus 2 Roues et Choletbus Covoit', Remise en selle (rappel des bonnes pratiques à vélo en ville).

Tenue de stands d'information sur les différents services de mobilité auprès des salariés, des étudiants et des personnes en recherche d'emploi (Thales, Michelin, Domaine Universitaire, Forum pour l'Emploi, Opération carrières, la Fondation FACE,...)

Le numérique dans la politique de déplacement :

L'application Choletbus : permet la dématérialisation, une solution en plus pour les usagers, moins d'éditions de tickets et pas de déplacements pour acheter son titre de transport. Une nouvelle version a été mise en place courant d'été 2023 afin d'intégrer tous les services mobilité.

Un service Choletbus Covoit' est accessible via l'application Choletbus.

Un service Choletbus 2 Roues de location de VAELS est accessible via une application ou une webapp.

En décembre 2020, l'assistant SNCF, 1ère appli de MaaS (Mobility as a Service) intègre dans son offre " tout en un ", la vente de titres pour les réseaux de transport en commun de 6 nouvelles villes en France dont Cholet.

Développement Wifi gratuit : réseau bus urbain, favorable à l'attractivité du réseau.

Mise en place d'un système billettique en Novembre 2021.

Extension du forfait mobilités durables pour les agents

Afin de favoriser la mobilité partagée, le forfait mobilité durable a été étendu.

Jusqu'en 2022, les agents qui avaient eu recours au covoiturage ou qui étaient venus travailler pendant 100 jours en vélo (y compris à assistance électrique) bénéficiaient d'une prime de 200 euros.

Cette indemnité a été étendue à l'usage des trottinettes et le nombre de jour a été diminué à 60 au minimum. Le montant est versé selon des seuils, qui dépendent du nombre de jours, et s'étend de 100 à 300 euros.

Aménagements cyclables

La Ville et Cholet Agglomération interviennent dans le cadre de leurs compétences respectives pour aménager et développer un réseau cyclable.

L'article 20 de la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi LAURE) a introduit une obligation d'aménagement d'itinéraires cyclables. Le 24 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités ou loi LOM est publiée.

Cette loi, qui vise à améliorer la mobilité du quotidien, porte des ambitions fortes en matière de développement des mobilités actives et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le 20 novembre 2023, Cholet Agglomération a modifié sa compétence pour être en mesure d'aménager un réseau cyclable le long d'une route départementale et le 18 décembre, une convention a été signée avec le département pour aménager les itinéraires compris entre Cholet et Nuillé et entre Cholet et Mazières.

Les aménagements s'inscrivent dans le schéma deux roues 2013-2023.

Les réalisations de 2023 :

Par la ville

Boulevard de Strasbourg et pont de la Casse : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 1 100 m

Coût = 326 k€ TTC

Avenue du Maréchal Leclerc (tronçon Place de Paris au n°144bis) : création d'une piste cyclable unidirectionnelle

Longueur = 110 m

Coût = 16 k€ TTC

Chemin des Chauvelières : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 1 050 m

Coût = 80 k€ TTC

Place Grand Champ, aménagement d'une piste cyclable en périphérie du giratoire et avenue du Lac, création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 570 m

Coût = 75 k€ TTC

Par la ville et l'Agglomération

Boulevard du pont de Pierre, Giratoire Chiron et Bd du Maine à Cholet: création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 850 m

Coût = 160 k€ TTC (120 k€ Agglo et 40 k€ Ville)



Par Cholet Agglomération

Cholet-Nuaillé : création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 4 km

Coût = 144 k€ TTC

Total Budget ville = 537 k€ TTC

Total Budget agglo = 264 k€ TTC

Expérimentation de 2 communes de Cholet Agglomération sur la Mobilité Rurale

En zone rurale, 8 déplacements sur 10 sont encore effectués en voiture. De plus, les personnes non véhiculées sont fortement pénalisées. Cette expérimentation fait suite à une réponse d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). L'action se déroule sur un bassin de vie avec 2 autres EPCI (Pays des Herbiers et Pays de Mortagne). Pour Cholet Agglomération, 2 communes expérimentales ont été identifiées : Saint-Christophe-du-Bois et le Puy-Saint-Bonnet (commune déléguée)

Les objectifs de cette action doivent permettre de :

- mieux se déplacer dans les communes rurales en ayant plus de services de proximité,
- pouvoir se déplacer plus facilement notamment pour les personnes vulnérables (jeunes, les nouveaux actifs, les personnes en insertion, les personnes âgées et les personnes sans voitures ou sans permis),
- se déplacer " autrement " que seul dans sa voiture (vélo, covoiturage, auto partage...).

Les objectifs associés sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes en difficulté et l'intégration de nouvelles activités économiques locales.

L'expérimentation se déroule en plusieurs étapes. Dans un premier temps, une enquête sous forme de questionnaires pour les communes de Saint-Christophe-du-Bois et du Puy-Saint-Bonnet (commune déléguée) a été transmise aux habitants. Le questionnaire a été ouvert du 7 mai au 1^{er} juillet 2022. L'Agglomération a reçu 100 questionnaires remplis.

Dans un second temps, un premier atelier citoyen s'est déroulé le 6 octobre 2022 à Saint-Christophe-du-Bois. Un second atelier s'est déroulé le 3 novembre au Puy-Saint-Bonnet.

À l'issue de ces 2 ateliers (30 participants à chaque atelier), les citoyens et élus ont pu ressortir 5 actions :

- Promouvoir le transport solidaire et appliquer une tarification sociale aux services de mobilité,
- Organiser et promouvoir le réseau de covoiturage de proximité pour les courtes distances du quotidien,
- Développer des services de proximité dans la commune pour faciliter les courses alimentaires,
- Développer un tiers-lieu pour encourager la convivialité et soutenir le commerce local,
- Cartographier les points noirs cyclables et aménager des itinéraires structurants, sécurisés et à moindre coût.

En novembre 2023, une réunion de restitution sur l'expérimentation a été organisée à Mouchamps avec les 2 autres EPCI. Cette rencontre fut l'occasion de faire un récapitulatif sur l'ensemble de la démarche. Lors de cette réunion, un focus a été fait sur

l'expérimentation aboutie de la commune de Mouchamps (exploration vélo pour identifier les emplacements pour les futurs stationnements vélos).

La commune de Saint-Christophe-du-Bois souhaitait expérimenter une solution de covoiturage. Le Puy-Saint-Bonnet souhaitait expérimenter un itinéraire vélo. Ces expérimentations n'ont pas été réalisées en 2023.

Optimisation de la desserte de bus

En septembre 2017, le réseau s'est étendu à l'ensemble du nouveau territoire de l'Agglomération en proposant une première approche de renforcement de l'offre. Après 2 années marquées par la crise sanitaire, la fréquentation reprend un rythme normal en 2022.

En 2023, extension du réseau de bus à l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération et renforcement de l'offre.

Un service différent et supplémentaire du réseau de bus afin de desservir le plus grand nombre a vu le jour : le Transport A la Demande (TAD)

Un audit du réseau Choletbus a été réalisé fin 2022 afin de préparer la restructuration du réseau périurbain pour la rentrée 2023.

Développer la multimodalité (rail/route/bus)

Particulièrement encouragée par les politiques publiques de transport, la multimodalité désigne la combinaison de différents moyens de transport lors d'un même trajet. Dans le Choletais, la gare de Cholet est l'un des lieux privilégiés de multimodalité.

- Covoiturage : afin de desservir les zones les plus rurales où il n'est pas possible d'installer des lignes de bus, ainsi que des zones d'activités en dehors des heures de fonctionnement du réseau. Le service Choletbus Covoit' a ainsi été lancé et est accessible via l'application Choletbus. Une nouvelle tarification a été mise en place depuis l'été 2023.

- 2 roues : Depuis août 2020, TPC propose un abonnement combinant l'accès au réseau Choletbus et la possibilité de louer un vélo à assistance électrique. Depuis fin septembre 2022, un service de VAELS a été lancé avec une tarification préférentielle pour les abonnés du réseau Choletbus.

- Définir des zones de stationnement, notamment dans les pôles d'attractivité, afin de satisfaire les besoins des différentes catégories d'usagers.

- Dans les projets urbains, favoriser un partage de la voirie donnant la priorité aux transports non motorisés ou publics (collectifs ou non), sans pour autant exclure la voiture. Prévoir le développement d'aménagements cyclables au départ des principaux nœuds de desserte en transports en commun.

- Installation d'abris vélos sécurisés à proximité de l'arrêt de car principal dans les communes rurales.

- Disposer d'un lieu centré autour des mobilités durables au sens large : Espace Mobilité Durable.

Chiffres clés

En 2023 :

- 12,2 kms de liaisons cyclables.
- 1592 locations mensuelles de VAE en 2023. 1570 en 2022, 1257 en 2021.
- Nombre de personnes ayant obtenu l'aide à l'achat de VAE : 766

Le numérique dans la politique de déplacement en 2023 :

+ de 115 000 tickets virtuels, 200 abonnements annuels virtuels et près de 1 000 mensuels

Le renouvellement du parc de bus représente une baisse de près de 81% d'oxyde d'azote, de près de 47 % de monoxyde d'azote, de 72 % d'hydrocarbure et de 90 % de particules. Une trentaine de personnes ont participé aux ateliers citoyens dans le cadre de la mobilité rurale.

Evolution des taux de rejets - TPC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% entre 2022 et 2014
Oxydes d'azote	167,5	158,9	144,1	109,7	95,7	95,7	88,7	88,7	74,7	-55,40%
Monoxyde de carbone	90,2	86,8	81,8	68,2	60,2	60,2	56,2	56,2	48,2	-46,56%
Hydrocarbures	24,85	23,75	21,69	17,29	15,09	15,09	13,99	13,99	11,79	-52,56%
Particules	4,26	3,91	3,62	2,22	1,92	1,92	1,77	1,77	1,47	-65,49%

La fréquentation des bus est en légère augmentation.

2020 : 3 525 000 voyages

2021 : 4 762 971 voyages

2022 : 4 927 419 voyages

En 2024, on dénombre 34 lignes de bus ce qui représente 661 kms.

35 collégiens et lycées ont utilisé toute l'année les abris vélos sécurisés dans les communes de l'Agglomération.

En 2023 :

- 1592 locations mensuelles de VAE (+1,4 % par rapport à 2022)
- 9354 trajets effectués en VAELS (contre 2500 trajets du 30/09/2022 au 31/12/2022)
- 6582 trajets effectués en covoiturage contre 1419 trajets en 2022
- 231 demandes ont été formulées en 2023 pour le forfait mobilité durable.

Les orientations

Travail réalisé en lien avec le département afin d'avancer dans la création de liaisons cyclables intercommunales.

Préparation du futur Schéma intitulé « **Schéma liaisons douces** » qui prendra la suite du schéma 2 roues et qui inclura la marche à pied à travers notamment les sentiers de randonnée. Il sera adopté en fin d'année 2024, pour les 10 prochaines années.

Poursuite des aménagements cyclables dans les communes.

Après l'étude sur le potentiel de fréquentation de la ligne Cholet-Les Herbiers, une étude d'infrastructure est en cours.

Le numérique : convertir l'application Choletbus en une application MaaS (Mobility as a Service) intégrant tous les modes de transport.

La billettique UBI lancée en novembre 2021 offre des perspectives intéressantes pour intégrer à terme l'ensemble des services de mobilités dans des offres complètes pour 2024.

Réflexion pour une alternative à la motorisation diesel. La véritable alternative passe par le renouvellement des plus anciennes générations de bus en attendant l'émergence de l'hydrogène, véhicule électrique ou autres carburants...

Evolution de la tarification du service Choletbus Covoit'.

Réflexion en cours dans le cadre du PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) du Choletais sur les secteurs du centre-ville et de la gare (SNCF et gare routière).

Une évolution du réseau est prévue pour 2024 (réseau urbain).

Les aménagements cyclables vont être poursuivis dans les communes. Un travail va être réalisé en lien avec le département afin d'avancer dans la création de liaisons cyclables intercommunales.

Concernant l'optimisation de la desserte bus :

- Développement du Transport A la Demande (TAD). Une évolution du réseau est prévue.
- Disposer de données sur la mobilité des personnes grâce à la solution Entropy.

Les aménagements cyclables à venir :

Cholet Agglomération :

Liaison Cholet-Mazières = piste cyclable bidirectionnelle sur 2,2 km

Boulevard du Maine à Cholet= piste cyclable bidirectionnelle sur 700 m

Boulevard du Bois Lavau à Cholet : achèvement de la piste bidirectionnelle le long de Thales sur 400m

Boulevard du Poitou à Cholet : aménagement d'une piste bidirectionnelle sur 800m

Ville :

Boulevard Victo Hugo : double-sens cyclable sur 290m ; prolongement rue de l'Oisillonnette sur 450m

Boulevard Jeanne d'Arc : achèvement de la liaison Gare-Giratoire de la Touche par une piste bidirectionnelle sur 170 m

Boulevard Hérault : création d'un aménagement cyclable sur 440 m

En partenariat avec TPC établissement d'un nouveau schéma directeur 2024-2034.

Les enjeux

Le secteur du bâtiment représente 44% de l'énergie consommée en France, loin devant le secteur des transports (31,3%). Chaque année, le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui en fait l'un des domaines clé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Pour rendre le bâtiment plus économe en énergie, il faut rénover massivement l'existant et développer des normes plus strictes en termes de consommation d'énergie pour les bâtiments neufs. C'est l'objet de la politique de l'énergie dans les bâtiments.

Les objectifs à atteindre

L'objectif des **ZAEnR** est d'accélérer le développement des projets d'EnR.

L'objectif est une amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments publics.

Le parc des expositions de la Meilleraie doit connaître de travaux d'amélioration et de développement afin de générer un rayonnement et une véritable attractivité pour l'Agglomération.

La nouvelle salle des fêtes de Cholet ne répondant plus aux enjeux fonctionnels et aux aspects techniques (vétuste et très consommateur d'énergie), un nouveau bâtiment va être construit à sa place. Le projet devra être force de proposition en matière d'approche environnementale.

Pour le Conservatoire, les objectifs sont :

- Adopter des outils moins énergivores,
- Adopter des outils plus respectueux de l'environnement,
- Sensibiliser personnel et usagers au recyclage et à des pratiques plus responsables.

Maintenir le patrimoine (bâtiment public) en état de fonctionnement, et améliorer les performances des installations thermiques.

Cholet Agglomération souhaite encourager les énergies renouvelables dont la **production de biométhane** et la valoriser en l'injectant dans le réseau.

L'Agglomération se lance dans une étude pour une **station BioGNV**. Ce carburant permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette station contribuerait à décarboner une partie des transports sur Cholet Agglomération.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR)

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des «zones d'accélération» (ZAEEnR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Les ZAEEnR sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, etc.

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEEnR. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Avec l'aide du SIEMML et du service Transition Écologique de l'Agglomération, chaque commune de l'agglomération a défini ses zones propices au développement d'énergies renouvelables.

Économies d'énergies dans les bâtiments publics

Dans la réalisation de bâtiments neufs publics ou dans la réhabilitation de bâtiments publics, la direction des bâtiments s'efforcent à mettre en place des actions de réduction de la consommation d'énergie.

Les réalisations de 2023 sont les suivantes :

- CAE BOIS DE LA CURE :
 - Utilisation de matériaux biosourcés : ossature bois (faible empreinte carbone)
 - Installation de 3 pompes à chaleur air/air par zone

- GLISSEO (locaux administratifs du Hockey Club Choletais) + GOLF (local vestiaires des jardiniers) :
 - Préfabrication hors site avec modulaires reconditionnés (seconde main)
 - Ossature bois
 - Pompe à chaleur

- RÉSIDENCE " LE BOSQUET " :
 - Réhabilitation énergétique de la partie existante avec mise en place d'isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, reprise des installations d'éclairage (LED), mise en place de nouvelles installations de ventilation, nouvelles installations de plomberie plus économes

Économies d'énergie au Conservatoire

Diverses actions ont été mises en place au Conservatoire en 2023 pour permettre des économies d'énergies :

- chauffage au minimum dans les circulations,
- une ampoule sur deux est allumée dans les circulations,
- Remplacement au fur et à mesure de toutes les ampoules par des ampoules LED,
- Remplacement au fur et à mesure des plafonniers des salles par des dalles LED.

Station BioGNV

Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, issu du biométhane qui est un biogaz épuré produit en France à partir de la méthanisation des déchets organiques d'origine agricole, industrielle ou ménagère. Le BioGNV permet d'envisager une mobilité durable plus respectueuse de l'environnement, tout en favorisant le développement d'une économie circulaire. Par rapport au diesel, ce carburant permet de réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre.

En 2022, le Maine et Loire compte 3 stations BioGNV en fonctionnement (Saumur, La Pommeraye et Lasse). Il y a également une station BioGNV sur la commune voisine de Mortagne sur Sèvre (85). L'Agglomération souhaite explorer le potentiel pour ce type d'installation sur son territoire. L'objectif de ce type de projet est de continuer à décarboner notre production énergétique et tendre au maximum vers les énergies vertes.

En Octobre 2022, lancement de l'action avec une sensibilisation de certaines directions et des élus au BioGNV.

Une enquête d'intérêt pour une station BioGNV a été réalisée par GRDF et le SIEMML en 2023. L'enquête a été restituée aux élus et agents de l'Agglomération concernés en juin 2023.

L'enquête a été réalisée auprès de 106 entreprises, essentiellement des sociétés de transports, de Cholet Agglomération, 26 d'entre elles ont répondu aux questionnaires. L'étude a démontré un besoin d'informations pour les entreprises concernant la solution de mobilité BioGNV, ainsi qu'un intérêt pour l'implantation d'une station BioGNV sur le territoire.

Sur l'implantation, il y aurait un besoin de 2 stations BioGNV sur la commune de Cholet, l'une au niveau de la zone industrielle du Cormier et une autre au niveau de la zone de l'Écuyère au nord est de Cholet.

La réunion d'informations sur le BioGNV sollicitée par les entreprises s'est déroulée en novembre 2023.

Étude relative à la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une boucle d'autoconsommation collective

Dans l'intérêt partagé entre les entreprises et Cholet Agglomération de décarboner l'économie, il a été étudié la mise en place d'un réseau de chaleur avec une source de chaleur fatale à proximité, et d'initier une boucle d'autoconsommation collective d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques des entreprises.

Lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'association SMILE, Cholet Agglomération a pu bénéficier de l'accompagnement de trois bureaux d'études. Cette étude a permis de :

- connaître les conditions (quantité de chaleur à consommer, et à quel prix) préalables à la réalisation d'un réseau de chaleur sur la future ZAE de la Bergerie VI,
- acculturer les services et les élus à la notion d'autoconsommation collective,
- initier une synergie des entreprises autour de l'intensification de la production d'énergie, et sur l'intérêt d'avoir une réflexion collective autour de l'autoconsommation collective à l'échelle de la ZAE de la Bergerie,
- partager des éléments de langages sur le pilotage intelligent des consommations d'énergie, sur l'intérêt et les capacités de stockage de l'énergie, etc, avec les entreprises.

Chiffres clés

La production de biométhane permet d'alimenter l'équivalent de 500 foyers environ (pour une consommation moyenne annuelle de 12 Gwh/foyer/an) et permet d'éviter 1240 tonnes de CO2 par an.

26 entreprises ont répondu au questionnaire d'enquête sur le BioGNV (sur 106 entreprises sollicitées).

Les orientations

Concernant la valorisation du biométhane, les prochaines étapes vont être organisées sur 3 ans :

- Recherche d'un foncier (approche multicritère – localisation des transporteurs / PLUI /voies d'accès / réseaux de gaz / propriété foncière / servitude...)
- Etude de faisabilité :
 - Esquisse
 - Pré-dimensionnement technique
 - Analyse foncière – validation de l'emplacement
 - Modèle technico économique de la station
- Construction financière du projet

Concernant le réseau de chaleur et la boucle d'autoconsommation collective :

- Accompagnement des entreprises de la zone pour accroître le gisement photovoltaïque sur la zone.
- Mise en relation des acteurs pour créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour initier une boucle d'autoconsommation collective.

III - Protection des ressources et des milieux naturels

Protection de l'environnement



Les enjeux

Les collectivités territoriales agissent en faveur de la protection de l'environnement dans le cadre des travaux d'aménagement et de planification mais également dans le cadre de différentes compétences comme l'urbanisme, la politique du logement, le développement économique, l'agriculture, les déchets et les réseaux.

Limiter l'empreinte écologique, c'est aussi réduire les déchets à la source, mettre en place l'ensemble des outils et des dispositifs afin qu'ils soient à la disposition des habitants pour trier, faciliter le recyclage, et traiter en partie les déchets sur place. Les déchets sont une source d'émission de gaz à effet de serre et de dégradation environnementale.

Les objectifs à atteindre

Inciter les usagers à se rendre dans les déchèteries. Les nouveaux sites permettront d'optimiser le tri et donc la valorisation des différents déchets collectés, qui disposeront de tous les flux, contrairement aux éco-points.

Harmonisation des déchèteries sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération suite à l'extension du territoire en 2017.

Il est important d'optimiser les déplacements lors des tournées de collecte des déchets.

En 2018, le service Gestion des Déchets a atteint son objectif d'optimisation des tournées par l'élimination des doublons. En 2019, les tournées sont stabilisées par rapport aux kilomètres parcourus.

Il est important de valoriser en agriculture, les boues des systèmes d'assainissement et ainsi faire diminuer la production de déchets.

Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières afin d'obtenir un taux de mise en conformité plus élevée et de sécuriser l'acheteur par une meilleure connaissance de son achat.

L'objectif est de maîtriser les dépenses par une optimisation de la priorisation et de la programmation des travaux prescrits par les schémas directeurs intercommunaux eaux usées et eaux pluviales et de réduire le volume d'eau parasite dans les systèmes d'assainissement pour qu'ils soient conformes à la législation.

L'entretien et la réalisation des travaux dans les bâtiments ont pour objectif de maintenir le patrimoine en état de fonctionnement, et d'améliorer les performances des installations thermiques.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Agir dans le domaine des déchets (valorisation et optimisation des déplacements)

L'Agglomération agit en direction des déchets et de leur valorisation. Cholet Agglomération est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer. Actuellement, l'Agglomération gère 7 déchèteries et 4 éco-points, ainsi que 764 colonnes (ordures ménagères, emballages/ papiers, verre, semi-enterrées, textiles...) et 83 000 bacs roulants.

En 2023, pour la valorisation des déchets :

- Poursuite des études de conception pour la construction des déchèteries intercommunales du " Bocage " à Yzernay et de " Lys-Haut-Layon " à Vihiers. Les nouveaux sites permettront d'optimiser le tri et donc la valorisation des différents déchets collectés, qui disposeront de tous les flux, contrairement aux éco-points.
- Points d'Apport Volontaire : 25 colonnes enterrées implantées et/ou renouvelées en 2023, leur mise en place permettra d'améliorer la qualité du tri, notamment pour les grands ensembles collectifs, et par conséquent d'avoir un meilleur taux de valorisation, et d'améliorer l'accessibilité aux PMR (remplacement de colonnes semi-enterrées par des colonnes enterrées).
 - Mise en place du tri des bétons dans les déchèteries du territoire.
 - Interdiction des camions bennes et camions plateaux en déchèteries (objectif : diminution des tonnages collectés, et diminution des erreurs de tri) depuis le 1^{er} janvier 2023.
 - Promotion du broyage des déchets verts pour les particuliers.
 - Mise en place d'une clause incitative de performance dans le marché public de gestion des déchèteries, sur le taux de valorisation des déchets, avec pour objectif une amélioration du tri et de la valorisation.
- Lancement de l'étude de définition du schéma territorial de tri à la source des biodéchets.

Lancement en 2023, d'une étude de refonte et d'optimisation des tournées de collecte pour s'adapter aux futurs exutoires pour les ordures ménagères et les emballages ménagers.

Mise en application de l'optimisation en 2024 dans la perspective de :

- Réduire les kilométrages parcourus lors des collectes,
- Réduire la fréquence de collecte de certains circuits,
- Limiter la consommation en carburant des camions de collecte et du rejet d'émissions polluantes,
- Limiter l'augmentation de la charge de travail des agents de collecte due à l'urbanisation du territoire.

La mise en place du contrôle d'accès et l'interdiction des camions bennes, a permis de diminuer les passages en déchèteries avec une baisse de 9,5 % en 2023 soit 196 926 passages contre en 2022 : 217 706 passages et contre 264 924 passages en 2021)

Sur 2023, une moyenne de 106,9 kg apportés par passage en déchèterie est constatée, contre une moyenne de 111,9 kg en 2022.

Depuis novembre 2022, le marché de gestion des déchèteries intègre le compactage des principaux déchets (bois, tout venant, végétaux, métaux,...), ce qui permet une diminution des rotations de bennes en déchèteries, et donc la diminution des kilomètres parcourus par les camions effectuant les rotations. Ainsi, sur les flux principaux, les rotations ont diminué d'environ 40 % (3069 rotations de poids lourds en 2023 contre 5292 en 2022)

Valorisation des boues de STEP

Lancement fin 2019 avec notification en mai 2020 de l'étude stratégique de gestion des boues des systèmes d'assainissement du territoire de Cholet Agglomération.

50 % des boues valorisées seront à destination du compostage et 50 % à destination des agriculteurs.

Réalisation en cours de l'étude : Phase 1 de diagnostic réalisé, et phase 2 études de 5 scénarios en cours. Cette étude doit s'articuler avec les études sur les déchets.

Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières

Afin d'obtenir un taux de mise en conformité plus élevée et de sécuriser l'acheteur par une meilleure connaissance de son achat. L'article L. 1331-11-1 du Code de la Santé Publique prévoit le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif lors de ventes d'immeubles non raccordés au réseau public. La loi ne prévoit pas ce contrôle dans le cas des immeubles raccordés. Cependant, pour se prémunir de tout vice caché, de plus en plus de notaires, propriétaires, usagers font appel au service public d'assainissement collectif pour établir le diagnostic de leur raccordement. Aussi, par délibération en date du 17 décembre 2018, Cholet Agglomération a proposé une prestation de contrôle par un prestataire de l'Agglomération refacturée au demandeur. À l'issue de l'enquête, un rapport est adressé au demandeur. Tout constat de non-conformité fait systématiquement l'objet d'un courrier de mise en demeure de résorber les défauts constatés dans des délais fixés en fonction de leur importance. Cette procédure permet d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et la qualité des rejets au milieu naturel. 100 contrôles ont été effectués en 2023.

Chiffres clés

La quantité totale de DMA (déchets ménagers et assimilés) collectés en 2023 (47 601 T – données non consolidées) est inférieure à celle collectée en 2022 (51 890 T) principalement en raison d'une diminution des déchets collectés en déchèteries (- 3600 Tonnes collectées de gravats, déchets de bois, végétaux, gravats et tout venant).

Cette forte baisse en déchèterie s'explique principalement par la mise en place d'une interdiction d'accès en déchèteries pour les camions-bennes et camion-plateaux au 1^{er} janvier 2023.

Une diminution des Ordures Ménagères Résiduelles – OMR - (- 428T) et des Emballages Ménagers – EM - (-277 T) collectés est également constatée en 2023, ce qui reflète une diminution des déchets produits par les habitants de Cholet Agglomération. Cela s'explique notamment par les actions de prévention des déchets, comme la campagne de financement des composteurs individuels, mais également par la baisse de la consommation de papiers imprimés, ainsi que le contexte économique général (baisse du pouvoir d'achat)

En 2022, la part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points est stable : 84,7% en 2023 (donnée non consolidée) contre 83,6 % en 2021.

En 2023, 257 500 km ont été parcourus pour la collecte des déchets régie en porte à porte (263 200 km en 2022). Cela impacte forcément la consommation de carburant qui passe de 164 200L en 2022 à 160 500L en 2023.

Pour la collecte des déchets par le prestataire, on constate également une baisse du nombre de kilomètres parcourus, - 2000 km entre 2022 et 2023.

Les orientations

Concernant la valorisation des déchets :

- 2024 : finalisation du schéma directeur de gestion des biodéchets (tri à la source)
- 2025/2026/2027 : déploiement des dispositifs complémentaires de tri à la source des biodéchets.
- 2024 : déploiement des responsabilités élargies des producteurs (REP) jouets et articles de bricolage et jardins
- 2024/2025 : déploiement de la responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) dans les déchèteries avec valorisation de nouveaux déchets (placo-plâtre)
- 2022 – 2024 : poursuite des études de conception des nouvelles déchèteries
- 2025 : ouverture au public des nouvelles déchèteries du " Bocage " à Yzernay et de " Lys-Haut-Layon " à Vihiers et fermeture des derniers écopoints en service
- 2028/2029 : ouverture au public de la nouvelle déchèterie de " l'Ecuyère " à Cholet

Concernant la collecte des déchets :

2024 - Appel d'offre pour bennes ordures ménagères (BOM) à carburant bio GNC (variante obligatoire) et électrique (variante facultative)

2025/2026 - étude pour réduction de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères sur la commune de Cholet.

Concernant la valorisation des boues de STEP, l'étude boue et les études déchets vont être alignées.

Il est prioritaire de mettre en lien, l'étude des boues et l'étude des déchets. L'étude des boues va se finaliser en fin d'année 2025.

Concernant le contrôle des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, la systématisation des contrôles doit être augmentée en travaillant en coordination avec les notaires et mieux faire connaître l' " offre" de Cholet Agglomération.

De 2022 à 2025, élaboration des schémas directeurs intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales.



Cycle de l'eau

Les enjeux

Préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Cholet Agglomération a mis en œuvre l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), obligatoire depuis 1^{er} janvier 2018 et a transféré ses compétences à plusieurs structures intercommunales à l'échelle des bassins versants. Cela concerne notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que le portage des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

La mise en place de la compétence Gemapi, attribuée aux collectivités territoriales, représente un enjeu majeur pour la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire, et ce notamment à l'échelle des SAGE et des contrats de milieu.

Cholet Agglomération exerce également la compétence alimentation en eau potable sur tout son territoire à partir de deux captages appartenant à Cholet Agglomération (Ribou et Rucette).

Les retenues artificielles de **Ribou et Verdon** et alimentées avec l'eau en provenance de la Loire permettent à Cholet Agglomération de disposer d'eau potable en quantité suffisante toute l'année. Le prélèvement s'effectue dans le lac-réservoir de Ribou. Ces retenues permettent à Cholet Agglomération de distribuer environ 12 000 m³ d'eau potable par jour. Le captage de Ribou alimente la population et les activités des communes de Cholet, de la Tessoualle et de Saint-Christophe-du-Bois.

Les champs captants de la **Rucette** permettent d'alimenter la commune associée du Puy-Saint-Bonnet.

Les objectifs à atteindre

Concernant la **reconquête de la qualité de l'eau du Ribou**, des périmètres de protection des captages sont instaurés ainsi qu'un plan d'actions. Le Plan d'Actions (PA) 2021-2026 pour la reconquête de la qualité de l'eau de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Ribou et le contrat territorial associé, ont pour objectifs de restaurer la qualité de l'eau en réduisant notamment les flux de matières organiques, d'azote, de phosphore et des produits phytosanitaires.

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. **Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des**

eaux (PGSSE) proposé par l'OMS répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques.

Pour le lavage des bennes à ordures ménagères, l'objectif est de réduire la consommation d'eau.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Qualité de l'eau et des cours d'eau

Des élus délégués représentent Cholet Agglomération dans 3 syndicats de bassins du territoire : Syndicat Mixte intercommunal des Bassins de l'Evre Thau Saint-Denis (SMIBE), Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB SN), Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL) et le bassin versant du Thouet.

En 2021, des contrats de territoire eau (CTeau) par bassin sont élaborés par les structures pour permettre d'engager et de réaliser les différentes actions en lien avec les financeurs.

Cholet Agglomération a participé à de nombreuses réunions pour la création d'une structure à l'échelle du bassin versant du Thouet pour porter la GEMAPI.

Sur le territoire de la Sèvre Nantaise, la mise en œuvre du CTeau a débuté en 2021 et le travail d'élaboration du CTeau à l'échelle du bassin versant de l'Evre et du Bassin versant du Layon a également débuté cette même année.

Un projet de SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - du Thouet a été voté par la Commission Locale de l'Eau et a fait l'objet d'un avis favorable avec réserve de la part de l'Agglomération.

Sur le territoire de la Sèvre Nantaise, la mise en œuvre des actions prévues au CTeau en 2021-2023 s'est poursuivie.

Sur les bassins de l'Evre et du Layon, l'année 2022 a permis d'élaborer de nouveaux Contrats Territoriaux Eau.

En 2023, sur le bassin versant du Thouet, le SAGE a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau puis par un arrêté inter préfectoral en août 2023.

Sur les bassins versants de la Sèvre Nantaise et du Layon, la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes d'actions des Contrats Territoriaux Eau s'est poursuivie.

Sur le bassin de l'Evre, l'année 2023 a permis d'élaborer un nouveau Contrat Territorial Eau mis en enquête publique en fin d'année 2023.

Sur les 4 bassins versant des études HMUC - Hydrologie, Milieux, Usages et Climat - ont été lancées. Elles doivent permettre de dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique.



Les captages

Cholet Agglomération exerce la compétence alimentation en eau potable sur tout son territoire à partir de deux captages lui appartenant : Ribou et Rucette.

La ressource en eau de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Ribou est marquée par de fortes pressions agricoles et non-agricoles. Ces pressions se concrétisent par d'importantes concentrations en pesticides et en Carbone Organique Total (COT) dans les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable. Les concentrations de COT sont liées aux épisodes d'eutrophisation et aux excès de matières nutritives (Nitrates et Phosphore) dans le lac-réservoir de Ribou.

Les politiques de protection des captages menées par Cholet Agglomération se déclinent en deux niveaux : Les Périmètres de Protection des Captages (PPC) et Les Plans d'Actions (PA).

Le Plan d'Actions 2021-2026 pour la reconquête de la qualité de l'eau de l'AAC de Ribou (adopté en Conseil de Communauté le lundi 21 septembre 2020) comporte 16 actions mises en œuvre entre 2021-2026 pour un montant total de 6 651 000 € TTC. Elles ont pour objectifs de restaurer la qualité de l'eau en réduisant notamment les flux de matières organiques, d'azote, de phosphore et des produits phytosanitaires.

Rappel historique :

La qualité de la ressource en eau du captage de Ribou reste dégradée malgré une certaine amélioration, les objectifs des indicateurs de résultat (analyses physico-chimiques) ont largement été dépassés. Depuis 2014 :

- 182 diagnostics agro-environnementaux ont été réalisés,
- des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sont proposés aux exploitants des AAC,
- 38 agriculteurs en Agriculture Biologique (AB) sur l'AAC de Ribou, 22 % Surface Agricole Utile (SAU) en AB (RPG 2020), soit + 83 % (+ 844 ha) par rapport à 2014,

- 2 agriculteurs en AB sur l'AAC de la Rucette, 8,60 % SAU en AB (RPG 2020),
- 60% de surface en prairies sur l'AAC de Ribou,
- développement d'une filière Bio dans la restauration collective : 16 restaurants engagés,
- poursuite de l'accompagnement des collectivités vers le " zéro pesticide "(entretien cimetières, terrains de sports...) : 14 communes entièrement à " zéro pesticide ",
- 3 Zones Tampons Humides Artificielles aménagées,
- mise en œuvre de la démarche par sous-bassin versant (réunions, réalisation de diagnostics cours d'eau, opération groupée de diagnostics agro-environnementaux...), transmission aux services de l'État de la carte des zones stratégiques pour la qualité de l'eau du sous bassin du Trézon et de la Moine.

Réalisation 2023 :

1- Périmètres de protection

En 2023, Cholet Agglomération a poursuivi l'entretien du site de captage de Ribou sur les parcelles entourant les lacs-réservoirs de Ribou et du Verdon. Une étude pour la réalisation d'un plan de gestion " Espace Naturel " pour le lac-réservoir du Verdon a débuté avec une large concertation des acteurs et utilisateurs du site.

La démarche d'acquisition foncière du Périmètre Rapproché Sensible autour du lac-réservoir de Ribou s'est poursuivie avec le lancement d'une enquête parcellaire visant à finaliser les derniers dossiers. Les parcelles en Bail Rural Environnemental Captage ont fait l'objet d'une visite et d'un diagnostic en lien avec les exploitants agricoles.

2- Plan d'actions de Ribou :

En 2023, Cholet Agglomération a mis en œuvre le plan d'actions, en pilotant les aspects administratifs du programme, en continuant le travail de concertation avec les agriculteurs concernés par les travaux du Trézon et les autres acteurs du territoire au travers de différentes réunions et en assurant le suivi et le financement des 16 actions d'animations réalisées en interne, ou déléguées à des prestataires ou des partenaires.

Des échanges ont eu lieu avec la DDT pour élaborer un nouvel arrêté de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE).

Pour le captage de la Rucette, des études successives depuis 1996 ont confirmé la vulnérabilité de cette ressource caractérisée par des concentrations excessives de pesticides et de matières en suspension (MES). Ces études ont mis en évidence que la couche argileuse permettant la protection naturelle de l'aquifère était vraisemblablement contrariée par des forages mal conçus ou défectueux qui mettraient en relation la nappe superficielle avec la nappe souterraine. Par ailleurs, l'absence de connaissances précises sur la géologie et le fonctionnement de l'aquifère de La Rucette, ainsi que le faible niveau de production des puits existants, ont conduit l'Agglomération à réaliser une étude de caractérisation de cette ressource. Cette étude débutée en 2018.

Également captage prioritaire « Grenelle », le captage de la Rucette a fait l'objet d'un programme d'actions pour la période 2011-2014, visant à améliorer la qualité de l'eau.

Depuis 2016, le captage de la Rucette fait l'objet d'un contrat de " veille " afin de consolider les connaissances sur la qualité des eaux. Une étude sur plusieurs années pour déterminer l'origine et le fonctionnement de la nappe souterraine est engagée depuis 2018.

Rappel historique :

Débutée en 2018, l'étude de caractérisation de la ressource souterraine s'est poursuivie en 2019 et 2020 pour analyser et mieux comprendre le fonctionnement de la nappe souterraine et évaluer son niveau de protection.

Rappel des réalisations 2022 :

En 2022, Cholet Agglomération a poursuivi l'entretien du site de captage notamment sur les parcelles des périmètres de protection.

L'année 2022 a été mise à profit pour finaliser l'étude avec le bureau d'étude TERRAQUA :

- interprétation des campagnes de sondages,
- analyse des résultats des essais de pompage,
- interprétation des résultats de la modélisation, pour comprendre le fonctionnement de la ressource et son niveau de protection,
- proposition de plusieurs scénarios pour l'avenir du captage.

Réalisations 2023 :

1- Périmètres de protection

En 2023, Cholet Agglomération a poursuivi l'entretien du site de captage de Ribou sur les parcelles en gestion directe. Les parcelles en activité agricole par un Bail Rural Environnemental Captage ont fait l'objet d'une visite et d'un diagnostic en lien avec les exploitants agricoles.

2- Étude de la ressource

En 2023, Cholet Agglomération a poursuivi l'étude de la ressource avec des essais de pompage permettant de définir une stratégie d'action sur les forages existants et les forages inutilisés à reboucher.

Réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution par la télérelève

Pour éviter les pertes d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable, il a été décidé de mettre en place la télérelève sur l'ensemble du périmètre de Cholet Agglomération. Cela fait l'objet d'un engagement spécifique du contrat qui lie Cholet Agglomération avec le nouvel exploitant EAU DE CHOLET Veolia sur la période 2021/2031.

Le dispositif couvre une première action qui vise à pouvoir prévenir les usagers dès le lendemain d'une fuite chez l'utilisateur. Cela concerne également la partie publique des réseaux en permettant à l'exploitant du réseau de mieux maîtriser les entrées et sorties sur le réseau d'eau potable et ainsi réduire les pertes d'eau par les fuites.

Historique (année de démarrage, durée, année(s) phare(s) le cas échéant)

Maintien de la télérelève existante sur les communes de Cholet / Le Puy-Saint-Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois.

Déploiement progressif sur l'ensemble du périmètre de Cholet Agglomération.

Réalisations 2022

Poursuite de l'exploitation du système de télérelevé existant sur les communes de Cholet Le Puy Saint Bonnet, Saint-Christophe-du-Bois et La Tessoualle et extension aux communes de la Romagne, la Séguinière, Saint-Léger-sous-Cholet, Bégrolles en Mauges. Le déploiement des équipements et du service s'est poursuivie en 2022 pour la partie non-couverte du territoire.

Réalisations 2023

En fin 2023, 98,6 % des abonnés bénéficient d'un compteur équipé de télérelève.

Préservation de la ressource en eau dans le lavage des bennes à ordures ménagères

Depuis juillet 2022, pour réduire la consommation d'eau, deux étapes ont été mises en places dans le lavage des bennes à ordures ménagères.

1ère étape :

Les bennes à ordures ne sont plus lavées systématiquement après chaque tournée. Le nettoyage complet des bennes s'effectue uniquement après la collecte d'ordures ménagères. Il est partiel après la collecte d'emballages ménagers où seuls les lèves conteneurs sont nettoyés.

2nde étape :

Le nettoyage du camion est effectué en deux parties : la benne avec une lance haut débit et les lèves conteneurs avec un nettoyeur haute pression. L'utilisation du nettoyeur haute pression permet de réduire le volume d'eau consommé.

Chiffres clés

100 % d'avancement des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger le captage de Ribou (démarches PPC) : arrêté de protection, mise en place d'un plan d'actions et acquisition partielle des terrains (plus de 95 % du Périmètre Rapproché Sensible acquis).

Bassin de rétention réalisé à 90 % en 2022.

En 2023, 950 m³ d'eau ont été consommés pour le nettoyage des bennes à ordures ménagères alors qu'en 2022 1170 m³ avaient été consommés.

Les orientations

L'objectif est de poursuivre l'action de l'Agglomération pour faire émerger la structure du Thouet et accompagner le travail porté par les autres structures pour renforcer le reporting et le lien avec Cholet Agglomération.

Pour le captage de Ribou :

Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions 2021 à 2026

Finalisation du plan de gestion Espaces Naturels du Verdon

Participation à la rédaction d'un nouvel arrêté ZSCE – captage de Ribou par la DDT
Arrêt des visites sur les Baux Ruraux Environnementaux (BRE).

Finalisation des conclusions de l'étude sur le potentiel de production du captage de la Rucette et la protection actuelle de la ressource en eau.

Construction et analyse des scénarios d'évolution du captage de Rucette.

Finalisation du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur l'ensemble du périmètre de compétence de Cholet Agglomération.

Elaboration d'une stratégie de mise en œuvre du PGSSE et suivi des actions.

Travail en 2024 pour finaliser les derniers travaux de pose de compteurs télérelevés et de l'infrastructure de communication (passerelle et bridge).

Parcs, jardins et paysages



Les enjeux

Une gestion différenciée des espaces verts favorise une bonne gestion des ressources naturelles, la réalisation des économies d'eau et une meilleure gestion des déchets verts. Les pollutions sont limitées grâce à des alternatives au désherbage chimique, à l'utilisation des produits phytosanitaires les moins toxiques et les moins polluants, et à la limitation de l'emploi d'engrais.

Les objectifs à atteindre

La mairie de Cholet favorise **la gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics**. L'objectif étant de gérer les espaces verts de façon durable, en adaptant la gestion à la spécificité de chaque site.

La mairie de Cholet développe **l'éco pâturage dans certains espaces verts** afin d'y favoriser la biodiversité. Les objectifs de cette gestion différenciée sont de développer les liens sociaux, favoriser la préservation de races d'animaux menacées et de limiter l'impact carbone.

Les insectes et oiseaux ont besoin d'abris pour y construire leur nid, pour passer l'hiver ou simplement la nuit ou la journée. Ces habitats écologiques leur offrent un lieu calme de nidification, d'hibernation et de refuge.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Depuis de nombreuses années, les services des espaces verts entretiennent durablement les espaces verts et mettent en place des actions en faveur de la biodiversité.

Gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics

Plusieurs aspects démontrent la gestion éco-responsable des espaces verts publics :

- Maîtriser les consommations d'eau,
- Diminuer les volumes de déchets verts à traiter en favorisant notamment le broyage et le paillage,
- S'acheminer vers le zéro phyto en production et poursuite de l'utilisation de la Production Biologique Intégrée (PBI).

Les réalisations en 2023 :

Réhabilitation de certains espaces verts pour en adapter / faciliter l'entretien :

- Abords de la salle de l'ASPTT
- îlot central rue de Lorraine
- Champ Vallée
- Lotissement de la Bringaille
- Parc de Moine (massif Guinguette)
- Boulevard de la Moinie
- Rue Barjot
- Multi accueil Pomme Cannelle
- Rue nationale (PSB)
- Parc Turpault
- Parking hôtel Mercure
- Parking tribunal
- Bacs hôtel de ville
- Parking Prisset
- îlot central avenue des calins
- Parc Paradis
- Boulevard de la Rontardière
- Rond point de l'Ecuyère

Éco-pâturage des espaces verts

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces verts et naturels par le pâturage d'animaux herbivores.

L'objectif visé par cette opération est de combiner l'entretien d'un espace vert à une action écologique, pédagogique et ludique. Les animaux, parfois propriété de la Ville, parfois d'un éleveur, permettent l'entretien des espaces enherbés, tout en participant à l'attractivité des lieux sur lesquels ils sont installés.

En 2015, l'action a démarré par l'installation d'ânes à l'étang de Mocrat puis au parc du Menhir. En 2016, la ville de Cholet constitue son premier cheptel communal (achat de 2 chèvres et naissance d'un chevreau). En 2019, par le biais d'un éleveur, présence de chevaux de trait poitevins sur 3 sites communaux. En 2020, le cheptel communal est constitué de 27 animaux (moutons et chèvres) répartis sur 9 sites.

En 2023, 13 sites sont en écopâturage sur la ville de Cholet, cumulant 14 Ha. 3 sites sont gérés avec le cheptel communal, 5 sites par des éleveurs ou prestataires et 5 sites " mixtes " (commune + éleveurs).



Plusieurs actions ont été menées en 2023 :

- Organisation d'une 1/2 journée technique à Cholet avec le CRAPAL (Conservatoire des races menacées des Pays-de-la-Loire), et intervention du service lors de leur Congrès annuel.
- Présentation de la démarche au centre social du Verger (une dizaine de personnes)
- intervention lors du Colloque annuel de l'association du cheval territorial

Mise en place d'abris et nichoirs pour la faune

Nichoirs à mésanges : les mésanges sont des prédateurs naturels de nombreuses chenilles dont certaines sont nuisibles (chenille processionnaire du pin, pyrale du buis). La Ville de Cholet a donc développé de longue date la mise en place de nichoirs pour diminuer la prolifération de ces insectes.

Nichoirs à faucons pèlerin : Mise en place de 2 nichoirs (2015 et 2017) en vue d'effaroucher les populations d'étourneaux

Abris à chiroptères (chauve-souris) : Les populations de chiroptères sont en fort déclin. Ce déclin, en partie lié à la perte d'habitats, peut être minimisé par la pose de dortoirs permettant à ces populations de s'abriter en journée. Les chauve-souris sont par ailleurs également friandes de nombreux insectes nocturnes dont certains sont nuisibles (papillons de la chenille processionnaire du pin, et de la pyrale du buis).

En 2022, mise en place de 10 abris à chiroptères sur 6 sites. L'ensemble des abris à chiroptères ont été réalisés avec des matériaux de récupération.

En 2023, achat et mise en place de 100 nouveaux nichoirs à mésanges fabriqués par l'ESAT Arc en Ciel et suivis de la fréquentation des abris à chiroptères et des nichoirs à faucon pèlerin (1 nidification pressentie).



Chiffres clés

Historique:

Gestion différenciée des espaces verts mise en place en 1995

Démarche en continuelle évolution / optimisation.

Evolution des volumes de déchets verts :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume (m ³)	5366	5319	4803	4817	3277	3215	2793	1069	1208
Dont paillage (m³)	1552	2042	1498	1892	1622	1368	1327	907	666

Evolution des volumes d'eau :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume (m ³)	69488	64032	70668	65472	57130	48838

8292 m³ économisés entre 2022 et 2023.

En 2023, 13 sites sont en écopâturage sur la ville de Cholet avec 34 animaux (contre 39 en 2022).

En 2023, sur l'Agglomération, on dénombre 210 nichoirs à mésanges, 2 nichoirs à faucon pèlerin, 1 abri à chouette effraie, 10 abris à chiroptères.

Les résultats

Trophée Fleur d'Or

Depuis 2005, la Ville de Cholet est lauréate du label - 4 fleurs - décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Ce titre ne récompense pas uniquement la qualité du fleurissement, mais il met également en évidence tous les efforts fournis par la collectivité en faveur de l'environnement (Economies d'eau, bonnes pratiques,...) du paysage et de l'urbanisme (Application de la gestion différenciée, réglementation en matière d'affichage, effacement des réseaux,...), des enfants et de leur sensibilisation à l'environnement (Manifestations, actions de plantations,...).

Ce label est attribué pour une durée de trois ans.

En 2016, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) a décerné le label 4 Fleurs et un prix spécial pour la diversité végétale a également été décerné par le CNVVF et par Val'Hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

En 2019, le CNVVF a décerné la Fleur d'Or à la Ville de Cholet.

En 2022, le jury a renouvelé les " 4 fleurs " à la ville de Cholet.

Nouveau passage en 2025.

Les orientations

Pour la gestion éco-responsable des espaces verts : réutilisation des eaux de piscine pour arrosage estival.

Concernant l'éco-pâturage :

- Stabilisation du cheptel communal,
- Diversification des races présentes dans le cheptel (privilégier les races menacées),
- Vente des animaux posant des problématiques de gestion,
- Mise en place de la traction animale (chevaux de trait).

Mise en place d'abris à noctule commune (chauve-souris) au bois de la Caille dans le cadre du plan d'action de préservation de l'espèce. Partenariat avec la LPO pour tester les types d'abris et d'expositions les plus favorables à l'espèce.

Sensibilisation

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Les enjeux :

L'intérêt des actions de sensibilisation est de faire comprendre que les hommes modifient leur environnement et que ces modifications peuvent avoir des conséquences importantes.

La collectivité est un acteur important dans l'éducation à la protection des milieux naturels et des ressources ainsi que sur la thématique de l'alimentation et de la gestion des déchets auprès des enfants.

Les objectifs à atteindre

Par le biais d'actions de plantations et d'ateliers pédagogiques, inculquer le respect de l'environnement et les bons gestes.

Acteur important dans l'alimentation des enfants, la collectivité poursuit trois objectifs dans le cadre de ses services de restauration à l'école et en accueils de loisirs:

- proposer des repas de qualité sur le plan de la santé, du goût et des enjeux environnementaux,
- limiter le gaspillage et les pertes,
- faire des enfants des consommateurs éclairés.

La charte des paysagistes a pour objectif d'accompagner les chefs d'entreprises paysagistes et leurs salariés à la suppression des pesticides dans leurs activités, au travers notamment, d'une charte "zéro pesticides". Il est primordial de développer "la fierté" d'appartenir à un territoire "engagé pour la protection de l'eau", grâce à la valorisation des actions engagées.

Le service gestion des déchets réalise de nombreuses **actions de sensibilisation et de prévention des déchets**. Les thématiques principales portées par le service sont les suivantes :

- La sensibilisation au tri des déchets (emballages ménagers, verre, textiles, biodéchets, etc.)
- La prévention des déchets, c'est-à-dire la réduction des déchets à la source, soit en diminuant leur production soit en trouvant des alternatives comme le compostage, le broyage ou encore le réemploi.

Pour agir, des agents du service interviennent toute l'année auprès de tous les usagers de l'Agglomération que ce soit par exemple, en milieu scolaire ou auprès d'artisans du territoire. L'idée étant de pouvoir répondre au mieux à leurs interrogations et de les sensibiliser à la thématique des déchets.

La Direction du Développement Économique accompagne les entreprises afin que leurs projets diminuent leur impact sur l'environnement (perméabilité des sols, gestion intégrée des eaux pluviales, préservations des arbres et haies existants, optimisation du foncier, etc) et soient résilients à un changement climatique déjà présent (diminution de l'albedo, production d'énergie sur site, etc).

Le plan de communication eau potable a pour objectif de favoriser ainsi la préservation de la ressource en eau et la promotion d'une consommation raisonnée.

Le Programme Golf pour la Biodiversité (PGB) a pour objectif de reconnaître et valoriser le travail mis en œuvre par le club pour la biodiversité.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes



Sensibilisation du jeune public à l'importance du végétal et à l'environnement

La Direction des Parcs, Jardins et Paysage réalise de nombreuses animations visant à sensibiliser le grand public à la protection des espaces verts publics :

- **Fête de l'arbre**: 4 sites plantés en présence de M. le Maire en novembre. Plus de 40 ans de fête de l'arbre.



- **Fête du printemps**: deux demi journées d'ateliers autour d'une thématique différente chaque année, en mai/juin. Environ 8 classes reçues.

- **Fête de l'automne**: moment de plantations d'arbres en novembre avec plusieurs classes.

Plus de 10 ans de fête du printemps et de l'automne

- **Visite du Centre horticole Municipal (CHM)** : depuis 2019, ouverture du centre pour la réalisation d'ateliers par classe, auprès d'écoles qui le souhaitent

Éducation à l'environnement à la Maison de la nature

Structure d'éducation à l'environnement, elle propose toute l'année des animations nature autour de plusieurs thèmes : le milieu forestier, l'étang et les haies, le jardin autour de sa ferme pédagogique :

- actions de découverte et de sensibilisation liées au milieu naturel pour tout public : enfants des accueils de loisirs, enfants et adultes en situation de handicap, scolaires, petite enfance, etc.

- animations liées à la gestion de l'eau et son cycle, les milieux humides,

- rando "zéro déchet" : la randonnée est le prétexte pour ramasser tous les déchets rencontrés et s'interroger sur leur nature, la manière de les réduire, les recycler et les valoriser,

- fabrication de papier recyclé,

- actions partenariales en interne ou en externe : Direction de l'Environnement, Direction des Parcs, Jardins et du Paysage, Ligue pour la Protection des Oiseaux,

- information sur l'agriculture durable et éco-responsable.

Présence d'un **jardin** à La Maison de la nature où les produits récoltés nourrissent les animaux de la Ferme, et mise en place de composteurs avec les enfants. L'intérêt de ce jardin est de comprendre que les hommes modifient leur environnement et que ces modifications peuvent avoir des conséquences importantes. Il permet également de sensibiliser à l'approche de la vie des saisons au rythme des cultures.

Présence également d'**une ferme** pour découvrir la vie des animaux et le cycle de vie, les soins et le quotidien des animaux :

- la nature et la ferme dans tous ses "sens",
- bricolage et recyclage : jeux pour animaux, hôtel à insectes, gîtes à hérisson, nichoirs,
- réfection de la mare.

Un temps d'accueil et d'animation "**Samedi Famille Nature**" est proposé aux familles choletaises afin de les sensibiliser au patrimoine naturel local et favoriser l'échange et la rencontre autour de valeurs comme le développement durable et la solidarité.

Des séances animations nature sont également mises en place sous forme de 9 thématiques : projet ferme à l'année ; la ferme et ses animaux (animation ponctuelle) ; la forêt à tâtons ; les arbres de la forêt ; les habitants du sol : la pédofaune ; les traces et indices des grands animaux forestiers ; le petit peuple de l'eau ; la chasse aux œufs (Pâques) ; petits bricolages nature (avec les groupes permanents lors du mauvais temps et grand froid).

Alimentation durable en restauration collective / La qualité des repas

Au niveau des écoles, la restauration collective est une cuisine traditionnelle avec une variété et saisonnalité des denrées alimentaires et des menus (avec 5 composantes). Respect de la loi Egalim.

Spécification des produits répondant à la loi Egalim :

- viandes Label rouge pour les sautés (1 fois par cycle de menus) et volailles Label Rouge,
- produits issus de l'agriculture biologique provenant de productions locales et saisonnières : fruits (pomme, poire) et légumes (concombre, tomate, chou rouge et blanc, carotte, betterave cuite, céleri rave, radis, fenouil), produits laitiers (yaourts, fromage blanc, et fromage frais), pain (minimum farine T80),
- autres produits issus de l'agriculture biologique : fruits (banane, kiwi), purée de fruits, légumes (macédoine, courgette, petits pois, épinards, chou fleur, brocoli, potiron, haricot vert, carotte, panais, céleri rave, poireau, aubergine, poivron, fenouil), céréales (blé, pâtes, boulgour, semoule, quinoa, épeautre, maïs), légumineuses (lentilles, haricots rouges, pois chiche),
- autres produits labellisés : riz IGP Camargue, haricots blancs Bio ou IGP ou LR, fromages à la coupe Bio ou AOP ou AOC.

Autres spécifications qualitatives hors Egalim :

- viandes bovines "race à viande, poissons non issus de l'élevage sauf dérogation (poisson frais label MSC et poissons surgelés label ASC),

- denrées alimentaires sans OGM - sans huile d'arachide et sans huile de palme, compotes sans sucre ajouté.

Menu hebdomadaire comportant 2 menus avec viande, 1 menu avec poisson et un menu végétarien

Une diététicienne est dédiée à l'alimentation : définition des exigences du cahier des charges du marché, suivi quotidien de la prestation, veille scientifique.

Alimentation durable en restauration collective / Limitation du gaspillage et des pertes

Afin de lutter contre le gaspillage, de nombreuses actions sont mises en place dans les écoles :

- réduction des grammages de certains féculents (riz, blé, boulgour, semoule) dans la limite autorisée par le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition : guide pratique sur la qualité nutritionnelle),
- livraison et distribution des fruits selon les grammages recommandés par le GEMRCN (100 g par convive, possibilité d'un 1/2 fruit),
- transfert du pain, des laitages et des fruits non consommés au repas pour les collations des accueils périscolaires,
- gestion des commandes et des stocks des denrées alimentaires des périscolaires au plus près des effectifs et des Dates de Durabilité Minimale (DDM) des produits induisant des transferts inter-sites scolaires,
- suppression en 2020 de denrées alimentaires mal consommées par les enfants en accueils périscolaires : casses croûtes nature, pâte de fruits, céréales miel,
- don alimentaire aux Paniers du Planty dans certaines situations particulières (grèves, veilles de vacances),
- actions éducatives sur l'éducation à l'alimentation et au goût.

Des actions de recyclage sont également mises en œuvre dans les écoles :

- collecte des déchets alimentaires dans des récipients fermés et maximum dans les 24h après la consommation des repas, organisée avec le prestataire dans les 18 restaurants scolaires,
- collecte quotidienne des barquettes usagées dans des sacs fermés, organisée avec le prestataire dans les 18 restaurants scolaires,
- utilisation d'un camion double zone, validé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), permettant de séparer les produits livrés des barquettes usagées et des déchets alimentaires permettant d'optimiser les tournées de livraison du prestataire.

Alimentation durable en restauration collective / Valoriser les déchets alimentaires du restaurant

Au sein d'un espace naturel de 22 hectares entièrement clôturé et sécurisé, le site des Noues est un véritable havre aux portes de Cholet. Implanté en lisière de la forêt de Nuaille et à proximité de l'étang des Noues, il offre un massif forestier privé, une Maison de la Nature ainsi que deux accueils de loisirs.

Suite à plusieurs projets menés sur le tri des déchets, l'équipe de la maison de la nature travaille sur la mise en place de composteurs pour ainsi valoriser une partie des déchets.

En collaboration avec le Service Environnement, 3 bacs à compost sont installés sur le site des Noues à proximité des restaurants.

Une journée de sensibilisation des enfants est programmée en novembre 2023 avec plusieurs objectifs :

- Savoir correctement trier les déchets compostables,
- Connaître l'utilité d'un compost,
- Comprendre le cycle de décomposition de la matière dans le compost,
- Découvrir les petites bêtes qui œuvrent dans un compost,
- Valoriser le compost obtenu pour faire des plantations.

Comme finalité, des animations « plantations » et jardinage seront proposées aux enfants du centre de loisirs en utilisant les résidus provenant du compost.

Afin de lutter contre le gaspillage, de nombreuses actions sont mises en places dans les accueils de loisirs :

- Valorisation des déchets alimentaires non carnés du restaurant des accueils de loisirs des Noues en alimentation pour les animaux de la ferme,
- Mise en place d'un composteur sur le site des Noues,
- Pesée des déchets et évaluation des qualités des repas,
- Kits spécifiques pour les pique-niques utilisés lors des sorties, limitant l'usage de vaisselle jetable,
- Les denrées restant le midi (pain, fruits, fromage, etc.) sont resservies au goûter.

Depuis 2021, les enfants des écoles trient les déchets dans les écoles et suppression de la Taxe des Ordures Ménagères pour l'ensemble des écoles suite à la réduction des déchets ultimes.

Alimentation durable en restauration collective / Actions éducatives

Pour les écoles :

L'éducation à l'alimentation et au goût se décline en plusieurs types d'action :

- tous les jours : menu du jour positionné à l'entrée du restaurant, tri des déchets par les enfants en élémentaire,
- opérations ciblées : " Mon école, Mon menu " (élaboration en classe d'un menu qui sera intégré au programme des menus de fin d'année), ateliers culinaires, stands de dégustations au restaurant ou sur d'autres manifestations pour les élèves, menus à thèmes,
- formation des agents : " L'enfant et le goût ".

Dans le cadre des Journées des droits de l'enfant 2023, sur le thème "le droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable" :

- conférence participative " l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger " animée par Mme Marie-Claire Thareau nutritionniste et ingénieur agronome spécialisée en

analyse sensorielle (association POMMES et SENS) organisée le vendredi 3 novembre de 10h00 à 12H00 pour les ATSEM, les agents d'entretien restauration et l'encadrement.

Atelier de cuisine pédagogique avec certains produits du jardin.

- Utilisation de jerricans d'eau (d'adduction publique) en remplacement des bouteilles d'eau minérale avec utilisation de gobelets lavables.
- Invitation des familles à apporter une gourde personnelle pour chaque enfant, limitant encore l'utilisation des bouteilles d'eau minérale.
- Suivi et gestion des composteurs.

Pour les accueils de loisirs :

La cohérence éducative passe aussi par des volontés partagées en matière d'alimentation et d'éducation au goût.

- Présentation des menus par le personnel de restauration et d'animation de manière ludique (ardoises à l'entrée des restaurants, présentation des menus par l'équipe),
- Les animateurs déjeunent à table avec les enfants, positionnant le temps du repas comme un temps d'animation à part entière,
- Formation des agents : atelier de 2h pour les équipes d'animations 3-6 ans sur le thème " l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger ".

Toutes ces actions d'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage se développent depuis une dizaine d'années.

Réflexion sur la mise en place d'un composteur à la résidence du Val d'Evre

Dans le cadre du projet d'établissement, une réflexion a été menée au niveau de la restauration afin de s'adapter au cadre réglementaire et en lien avec le développement durable. Une des actions retenue est de réfléchir à l'installation d'un composteur.

Une première rencontre avec le service Gestion des déchets a eu lieu le 27 décembre 2022 .

Une nouvelle prise de contact a eu lieu en septembre 2023 afin de mettre en place la campagne des pesées.

La campagne des pesées a eu lieu du 13 octobre 2023 au 11 décembre 2023 afin de connaître la capacité nécessaire pour le composteur.

Une nouvelle rencontre avec le service gestion des déchets a eu lieu le 11 décembre 2023 afin de déterminer la démarche à suivre.

Une réunion avec le personnel intéressé dont celui des cuisines a eu lieu le 30 janvier 2024 pour présenter l'organisation possible et réfléchir à l'emplacement du composteur.

La Charte des Paysagistes

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de Ribou et de la Rucette, Cholet Agglomération a créé une démarche qualité à destination des paysagistes souhaitant s'engager pour l'eau : la Charte objectif zéro pesticide.

17 paysagistes présents sur l'AAC de Ribou sont signataires de la charte " zéro pesticide "

Cette charte témoigne du caractère d'initiatives locales qui font référence, bien au-delà de notre rayon d'action : les syndicats de bassin qui couvrent le périmètre de Cholet Agglomération se sont appropriés cette démarche sur leur territoire.

Les actions de communication et de sensibilisation ont été confiées à un cabinet spécialisé ainsi que la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication, de visuels, et autres outils de communication, d'enquêtes de terrain

En 2023, huit articles ont fait état des actions menées par Cholet Agglomération, pour la protection de ces captages.

- « Paysagistes engagés pour l'environnement » Anjou éco – Février 2023
- « Des agriculteurs s'engagent pour la qualité de l'eau au robinet » Synergie – Juillet 2023
- « Restaurer les cours d'eau pour reconquérir la qualité de l'eau » Synergie – Septembre 2023
- « Captage d'eau à Ribou : il y aura des expropriations » Ouest-France – Septembre 2023
- « S'installer en bio dans le Choletais : c'est possible ! » Synergie – Octobre 2023
- « J'ai pu faire l'impasse du glyphosate » Ouest-France – Décembre 2023
- « Des champs à l'eau du robinet » Courrier de l'ouest – Décembre 2023
- « Les couverts végétaux contribuent à la santé des terres et de l'eau » Synergie de Décembre 2023

Cholet Agglomération a participé et/ou organisé quatre actions de sensibilisation, à destination du " grand public " avec :

- la mise en ligne de la vidéo promotionnelle de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour le Grand Prix " Préservation des captages d'eau potable " édition 2021 : https://www.youtube.com/watch?v=yaPb_QNQ7fI

- le Tour de Cholet 2023 : Des agriculteurs de l'association Bio Ribou Verdon étaient présents au Parc de la Meilleraie, de 9h à 12h30 pour promouvoir les produits issus de leur agriculture. Les participants ont pu ainsi déguster du pain, de la brioche et du fromage. Cette collation a été offerte par la Ville de Cholet et Cholet Agglomération. Un stand sur la promotion de l'eau potable de Ribou a pu mettre en avant les actions menées pour protéger les captages d'eau potable du territoire : https://www.cholet.fr/dossiers/dossier_4926_faites+tour+cholet.html

- le Printemps bio 2023 à la Ferme d'Adèle (à Chanteloup-les-Bois).
- la mise à disposition de l'observatoire de la qualité de l'eau du captage de Ribou sur le site Cholet.fr, qui est en cours de lancement.

Agir dans le domaine des déchets/Animation prévention et sensibilisation

Tout au long de l'année, une équipe de 5 ambassadeurs de tri et prévention intervient sur l'ensemble du territoire de la collectivité. Les agents vont à la rencontre des usagers pour effectuer des rappels de sensibilisation aux consignes de tri.

Des animations sont réalisées tout au long de l'année auprès de publics variés, sur la sensibilisation à la problématique des déchets et plus particulièrement sur le tri, les biodéchets, le compostage et le broyage. Une grande part de ces animations sont réalisées dans les écoles, collèges et lycées de l'Agglomération,

Des sessions de Broyage sont proposées dans différentes communes de l'Agglomération pour sensibiliser et valoriser le broyage vers une nouvelle perspective d'utilisation plus économique et écologique.

Des animations ont eu lieu dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) du 19 au 27 novembre 2023 :

- Animations sur le compostage et biodéchets au sein des halles de Cholet – 2 matinées (Spectacle au théâtre Interlude proposé aux écoliers) 2 représentations,
- Animations sur le gaspillage alimentaire,
- Conférence sur le compostage et les biodéchets,
- Porte ouverte sur des sites de compostages.



Dans le cadre du Rallye Citoyen qui a eu lieu au cours du mois de novembre, le service gestion des déchets proposait plusieurs animations :

Présentation de la technique du compostage autour d'un composteur partagé en pied d'immeuble à Cholet et un Escape Game sur la thématique du réemploi.

Accompagnement des entreprises dans les projets de développement

Le plus en amont possible des projets et jusqu'à la délivrance des autorisations d'urbanisme, la Direction du Développement Économique accompagne les porteurs de projets économiques, qu'ils soient dans les zones d'activités économiques ou en dehors des zones.

Un travail de sensibilisation, de préconisations est fait avec les dirigeants d'entreprises et leurs architectes, pour que les projets de construction soient le moins impactant possible. Cela passe par :

- la limitation des zones imperméabilisées
- la sensibilisation à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)
- la préservation autant que possible du végétal (haies, arbres), qui conduit parfois à inscrire ces obligations dans les actes de vente de terrains
- la rationalisation des surfaces foncières vendues. La collectivité tend à optimiser et limiter les surfaces vendues, et ce dans le contexte du ZAN.



Sensibilisation à la biodiversité

Toute l'année, des reportages vidéos sont réalisés par la direction de la communication et sont diffusés par le biais de réseaux sociaux comme Cholet mag et sur Cholet.fr. Ces reportages permettent d'informer et sensibiliser les habitants à la richesse locale en vue d'une préservation renforcée de la faune et de la flore locale.

Faire découvrir les richesses du patrimoine local (naturel et bâti) et d'informer les habitants du territoire sur les actions menées par la collectivité en faveur de l'environnement, de la baisse des émissions de CO₂, des mobilités douces, de la préservation de la ressource en eau ; de la réduction, du tri, du traitement, et de la valorisation des déchets.

Plan de communication Eau Potable

Dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'eau potable EAU DE CHOLET avec Veolia, des actions de communication sont mises en place.

Actions envers les scolaires

Distribution de mallettes pédagogiques sur la gestion de l'eau potable à toutes les écoles primaires du territoire et 15 ateliers d'animations avec les jeunes ambassadeurs de l'eau en contrats civiques via l'association Unis-cités

Actions envers les familles

Lancement d'un défi famille auprès de 30 foyers volontaires pour adopter de bonnes pratiques de gestion de l'eau et de l'électricité, mise à disposition du compteur Ecojoko permettant de suivre ses consommations, animation par les ambassadeurs de l'eau d'Unis-cités.



Actions envers l'ensemble des usagers

Mise en place d'une rampe à eau pour les manifestations extérieures permettant de remplir sa gourde d'eau potable

Réalisation de supports de communication : kakémono sur les caractéristiques du service EAU DE CHOLET, Jeu roue de l'eau avec des questions/réponses, poster pédagogique

Distribution de kits économie d'eau aux mairies à destination des usagers en situation précaire



Programme Golf pour la biodiversité (PGB) – niveau bronze

Programme et label Golf pour la Biodiversité : connaissez, agissez et sensibilisez sur les richesses écologiques de votre golf.

Parmi tous les sports, le golf est sans doute un de ceux dont l'interaction avec l'environnement est la plus forte.

Quel autre sport occupe et gère en toute exclusivité d'aussi grands espaces verts ? L'harmonie avec la nature fait partie de la tradition du jeu et de son plaisir. Avec une superficie de plus de 33 000 hectares, les golfs français offrent une multiplicité d'espaces pouvant accueillir une biodiversité riche et variée. Près de la moitié des surfaces des golfs est consacrée aux habitats naturels, ces espaces représentent un enjeu de préservation et un moyen de valorisation de l'activité golfique. Consciente qu'il existe sur chacun des golfs de France une biodiversité potentiellement riche mais trop peu connue, la Fédération Française de golf (FFGolf) a souhaité donner une nouvelle dimension à ses actions en faveur de la préservation de l'environnement en engageant avec le Muséum national d'Histoire naturelle un partenariat ambitieux.

Le PGB est un programme national porté par la FFGolf avec l'appui scientifique et technique du MNHN qui a pour objectif d'améliorer la connaissance, la gestion et la conservation de la biodiversité au sein des espaces golfs ainsi que de sensibiliser les golfeurs. En participant à ce Programme, Cholet Sports Loisirs entend mieux préserver et valoriser le patrimoine naturel du Golf de Cholet. En intégrant le programme, Cholet Sport Loisirs participe à la constitution d'un inventaire national de la biodiversité des golfs. Les données collectées sur le golf intégreront l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et permettront d'enrichir la connaissance globale sur le patrimoine naturel. Le Label Golf pour la biodiversité est l'outil qui reconnaît et valorise le travail mis en œuvre par le club pour la biodiversité dans le cadre du PGB. Il s'appuie sur le triptyque " Je connais, j'agis, je sensibilise". Il a pour objectif la meilleure prise de conscience par les golfeurs de la biodiversité du lieu où ils jouent et des actions menées par le golf pour la préserver. Il se compose de 3 niveaux : Bronze, Argent et Or, correspondant à des niveaux d'exigences croissants.

Le Golf de Cholet s'est lancé en 2023 dans l'obtention du Label Bronze.

L'obtention du label se décline en 9 phases.

En 2023, nous en sommes à l'étape 4 : Résultats et définition du plan d'action suite au diagnostic réalisé par le CPIE Loire Anjou en septembre-octobre 2023

7 novembre 2023 : Restitution par le CPIE Loire Anjou de l'étude du Golf de Cholet (56 ha).

Présence de l'Euphorbe d'Irlande, de la boulette d'eau, de la Cicendie naine, du Grand capricorne, d'amphibiens, du Martin pêcheur, d'oiseaux de milieux semi-ouverts.

En 2024, étapes 5 à 9

Chiffres clés

En 2023, à l'occasion de la fête de l'arbre, 41 arbres ont été plantés sur 4 sites grâce au travail de 99 élèves.

A l'occasion de la fête de l'automne, plantation d'une sapinière au Val de Moine (800 arbres) et d'un boisement au Bois de la Caille (300) par 4 classes (2 écoles).

Concernant les ateliers au CHM, 57 enfants y ont participé.

24 groupes différents ont été accueillis à la Maison de la Nature en 2023 avec 5 animations à thématiques différentes.

En 2023, 321 751 repas ont été servis sur la collectivité.

Concernant la qualité des repas :

Année	2023	2022
Satisfaction des convives	- pour les écoles : Très bon : 16,14 %, Bon : 73,36 %, Moyen : 10,39 %, Médiocre : 0,11 %	- pour les écoles : Très bon : 15,77 %, Bon : 72,49 %, Moyen : 10,65 %, Médiocre : 1,09 %
Achats pour les écoles et accueils loisirs en € HT	- produits alimentaires : 1 006 613,11 € HT - produits alimentaires de qualité et durables : 505 241,23 € HT soit 50,19 % d'achats de produits de qualité et durables	- produits alimentaires : 811 940,30 € HT - produits alimentaires de qualité et durables : 390 862,58 € HT soit 48,14 % d'achats de produits de qualité et durables
Part des produits loi Egalim	- pour les écoles : 49 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio - pour les accueils de loisirs : 45 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio	- pour les écoles : 49 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio - pour les accueils de loisirs : 45 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio

Concernant l'animation et la sensibilisation des déchets :

Année	2020	2021	2022	2023
Nb d'animations en milieu scolaire	Annulation liée à la crise sanitaire COVID-19	63	64	59
Nb d'animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en milieu scolaire	41	Annulation liée au contexte politique	40	32

Nb de subventions allouées aux associations dans le cadre d'un projet en faveur de la réduction des déchets	3	4	7	12
Nb de bons de réduction demandés pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur	289	465	276	3536
Nb de bons de réduction utilisés pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur	129	247	122	2221

Au total, 26 composteurs partagés actifs sont répartis sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, 82 avis donnés par Direction du Développement Économique sur des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Pour le plan communication eau potable, au total, 685 élèves de 13 écoles primaires à travers 31 classes ont été sensibilisés et 30 familles, soit 103 personnes, ont pris part à ce défi famille.

Le golf c'est 56 hectares répartis en :

- Importantes surfaces boisées (chênes et châtaigniers)
- Un grand plan d'eau au sud, un autre moins grand au nord
- Réseau de noues reliées aux plans d'eau
- Milieux prairiaux entre surfaces de jeux

Les orientations

Concernant la sensibilisation des jeunes, le souhait est de maintenir ces manifestations sur la connaissance de la biodiversité et du respect des milieux naturels et d'étendre les visites aux écoles de toute l'Agglomération.

Pour la Maison de la Nature, il y a un projet de jardin aux mille couleurs.

Concernant la qualité des repas,

- le nouveau marché de la restauration intégrera le sous-objectif spécifique aux viandes et aux poissons pour lesquels les produits durables et de qualité devront représenter une part d'au moins 60 % (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience),
- la nouvelle cuisine centrale intégrera l'utilisation de contenants alimentaires durables et réemployables (loi AGECE).
- Cultiver le jardin pédagogique et le faire vivre par des ateliers cuisine lors des séjours.

A partir de la mise en service de la nouvelle cuisine centrale en 2025 :

- adaptations des grammages pour réduire le gaspillage alimentaire

- élaboration du programme pédagogique d'éducation à l'alimentation et au goût pour les élèves des écoles publiques accueillis à la cuisine pédagogique
- suppression des barquettes plastiques et utilisation de contenants alimentaires durables et réemployables (loi Agec)

Pour la valorisation des déchets du restaurant :

- optimiser l'utilisation des composteurs et valoriser le maximum de déchets,
- développer les ateliers dans le jardin pédagogique,
- construire un support présentant le cycle de l'alimentation végétale, de la culture au compostage.

Concernant l'éducation à l'alimentation,

Pour les écoles :

- organisation de la conférence participative " l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger " animée par Mme Marie-Claire Thureau (association POMMES et SENS) pour les animateurs en 2024,
- élaboration du programme pédagogique d'éducation à l'alimentation et au goût pour les élèves des écoles publiques dans le cadre de la cuisine pédagogique de la nouvelle cuisine centrale en 2025.

Pour les accueils de loisirs :

- poursuivre la démarche de sensibilisation des équipes,
- projets transversaux avec la maison de la nature.

Concernant la charte des paysagistes, fin de l'engagement de Cholet Agglomération dans la charte paysagistes car les structures de bassin ont repris le sujet sur un territoire plus vaste et développement de l'utilisation du bloc-marque " tous engagés pour l'eau des captages ".

Dans le cadre des actions de sensibilisation et de communication de la ressource en eau potable, un visuel a été créé, dédié aux actions de préservation.

Mise en œuvre du Plan d'Actions 2021 à 2026 et définition d'une stratégie de communication dans le cadre de la préservation de la ressource en eau.

Dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation dans le domaine des déchets :

- Étude en cours sur la création d'un schéma précis de gestion des biodéchets sur l'ensemble du territoire.
- Projets de plusieurs sites de compostage de proximité en cours pour mise en place sur l'année 2023.
- Maintien de la promotion du compostage individuel avec remise de bons de réduction pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur de 50 €
- Renouvellement des opérations printemps et automne de broyage des déchets verts pour les particuliers. L'objectif reste le même, à savoir, sensibilisation à des nouvelles pratiques plus raisonnées de gestion des déchets végétaux, réduire les apports en déchèteries et limiter le recours à la pratique du brûlage.
- Lancement d'un service de location de broyeurs avec une association du Territoire : Démarrage début 2024. Dans le cadre d'une convention de partenariat, la

collectivité propose à la location, un broyeur de végétaux professionnel. L'objectif est de créer un maillage territorial réparti sur l'ensemble du territoire de la collectivité, permettant ainsi de proposer une offre de broyage de végétaux à l'année pour les usagers particuliers de la collectivité.

Première participation à la semaine " Tous au Compost " en mars /avril 2024 avec différentes animations autour du compostage

- 2025 : élaboration du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Pour la résidence du Val d'Evre, poursuite de la réflexion pour l'organisation du tri des déchets.

Poursuite de l'accompagnement de la Direction du Développement Économique envers les entreprises.

Pour le plan de communication eau potable :

- Achat de sabliers de douche pour optimiser la consommation d'eau et distribution via les boîtes des nouveaux arrivants sur l'ensemble du territoire en 2024
- Achat de carafes « Eau de Cholet » à destination des réunions de conseils municipaux et communautaires et pour les manifestations organisées par les communes membres de Cholet Agglomération
- Poursuite du défi famille (30 familles supplémentaires) et des animations scolaires.
- Nouveaux supports de communication
- Campagne de promotion de la télérelève pour améliorer le suivi de la consommation d'eau potable

Obtention du label bronze en 2024 pour le golf.

IV - Éducation, sport et culture

Enseignement supérieur

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Les enjeux

Le secteur universitaire doit être considéré comme un opérateur essentiel du développement et du rayonnement des territoires. Les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur doivent se rapprocher afin d'élaborer ensemble des solutions en matière de logement étudiant, de la place de l'université dans la ville, de la transition énergétique dans les bâtiments, des aides et des outils connectés pour les étudiants...

Les objectifs à atteindre

Soutenir les initiatives des jeunes étudiants.

Offrir aux jeunes la possibilité de rester étudier dans le Choletais et leur permettre par la suite de trouver du travail sur le territoire.

Pour le soutien aux établissements, l'Agglomération subventionne le fonctionnement et soutient la restauration collective.

Le carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise a pour objectif de :

- * Répondre à un besoin d'orientation et de formation tout au long de la vie
- * Mettre en valeur des filières métiers
- * Mettre en valeur des formations et des établissements du territoire
- * Aider à l'insertion professionnelle

La maison de l'orientation aide à l'orientation scolaire et professionnelle à destination d'un public scolaire, étudiant, salarié, ou en réorientation professionnelle.

L'objectif du **journal de l'orientation** est de mettre en valeur des filières professionnelles mais également des formations et des établissements. Il est important d'apporter une aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

La création d'un **Campus connecté à Cholet** a pour objectif d'accompagner des étudiants poursuivant des études en distanciel dans l'enseignement supérieur dans un cadre collectif et convivial, de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires, d'élargir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et de préserver l'égalité des chances.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Soutien aux étudiants

Des bourses intercommunales sont versées tous les ans (montant variant d'une année à l'autre) notamment :

- des bourses d'enseignement supérieur (depuis 1994),
- des bourses pour les stages ou séjour académique à l'étranger (depuis 2009),
- des bourses de soutien au concours du Meilleur Apprenti de France (depuis 2013).

Trophées des Jeunes Talents du Choletais pour les jeunes en formation professionnelle.



Animation de la vie étudiante :

- aides financières, logistiques aux projets étudiants,
- page Facebook dédiée " vie étudiante ",
- réactualisation et édition du guide de l'étudiant distribué dans un kit de bienvenue (en lien avec l'Office du Tourisme)

Soutien aux établissements

Des subventions de fonctionnement et ou exceptionnelles peuvent être versées aux établissements d'enseignement supérieur et professionnel

La restauration étudiante :

Différents restaurants agréés CROUS permettent aux étudiants et étudiants des métiers de déjeuner au tarif du CROUS ; ces restaurants perçoivent une aide de Cholet Agglomération à hauteur de 1,4 €/ repas servis (ESUPEC et Habitat Jeunes du Choletais) ou une affectation de personnel (au Lycée de la Mode) , soit 1,8 ETP. Enfin, au DUC, la société D'Accueil assure des prestations d'entretien de l'espace de convivialité.

Les effectifs des étudiants et jeunes en formation professionnelle sont recensés par année scolaire, par établissement, par formation.

Maison de l'Orientation



La Maison de l'Orientation est à destination d'un public scolaire, étudiant, salarié, ou en réorientation professionnelle, dans une démarche d'orientation. Le demandeur peut contacter la Maison de l'Orientation, qui le recevra sur rendez-vous individualisé et pourra proposer des animations collectives. La maison de l'orientation va collaborer avec des manifestations organisées par ces partenaires.

Chaque demandeur va avoir un accompagnement individuel avec 3 rendez-vous et une animation de l'Orientibus.

Des interventions sont également organisées dans les établissements ainsi que des ateliers " découverte métier ".

En mars 2021, la Maison de l'Orientation a déménagé au sein du service ESFP et une 4ème conseillère a été recrutée.

Un logiciel de suivi des usagers a été acheté au dernier trimestre 2021.



En 2023 :

- 6 participations à différentes manifestations :

- 1) " Chemillé, on s'oriente " le 17/01/23,
- 2) Tremplin Unis-Cités le 14/06,
- 3) Forum de l'Apprentissage de la CCI de Cholet le 28/06/23,
- 4) " Before Campus day " pour le Campus Universitaire de Cholet le 5/09/23,
- 5) Tremplin des Métiers du domicile le 10/10/23,
- 6) Rallye Citoyens 7 ateliers 11/2023,

- 20 permanences de la MdO :

- 1 à Lys-Haut-Layon,

19 à Mauges Communauté de janvier à mai et de novembre à décembre 2023.

- 3 demi-journées d'animation Orientibus
- 11 ateliers animés au sein de la MdO pour les collégiens et les lycéens
- 30 Interventions en établissements : de février à décembre.



Journal de l'orientation

Parution d'un journal de l'orientation 2 fois par an et réalisation de dossiers dédiés à des filières professionnelles.

Présentation des parcours de formation du territoire de Cholet Agglomération et de Mauges Communauté en lien avec la filière.

En 2023, écriture de ce journal, recherche de personnes interviewées, rédaction d'articles, édition du journal, distribution de 2 numéros sur une année. Parution de 105 400 exemplaires par numéro pour Cholet Agglomération.



Campus connecté de Cholet



En septembre 2021, ouverture du campus connecté et accueil des étudiants avec mise en place du suivi administratif et pédagogique. Organisation d'ateliers collectifs et prêt d'ordinateurs pour les étudiants boursiers.

Le Campus connecté doit assurer l'accueil et le suivi des étudiants :

- les accompagner dans leur recherche de formation, les démarches administratives liées à la scolarité,
- les rencontrer individuellement pour le suivi pédagogique,
- les faire participer à des ateliers collectifs et des animations,
- créer une dynamique de groupe et favoriser les échanges entre étudiants,
- surveiller les examens s'ils se font au campus connecté et assurer la gestion des sujets et des copies.

Il doit assurer la gestion du campus connecté :

- développer les relations partenariales,
- réaliser les statistiques et définir des indicateurs,
- réaliser une veille des nouvelles formations,
- participer au réseau des campus connectés,
- créer des outils de suivi des étudiants et d'évaluation.

Chiffres clés

Concernant le soutien aux étudiants, pour l'année scolaire 2022/2023, 383 Bourses Intercommunales d'Enseignement Supérieur ont été versées ainsi que 4 bourses d'aide à l'orientation.

10 bourses pour stage à l'étranger. 1 aide aux projets étudiants a été versée.

Concernant le soutien aux établissements,

Année	2022	2023
Nombre de repas servis aux étudiants à l'ESUPEC	39 390	40 185
Nombre de repas servis aux étudiants à Habitat Jeunes du Choletais	20 877	22 552
Nombre de repas servis aux étudiants au Lycée de la Mode	28 480	32 349
Nombre d'étudiants sur le choletais	2663	2 655
Nombre de jeunes en formation professionnelle	3986	4 095

En 2023, 1733 rendez-vous ont été assurés à la Maison de l'Orientation de Cholet. 3 animations Orientibus. 7 participations à des actions partenariales. 30 interventions dans les établissements scolaires. 11 ateliers proposés par la Maison de l'Orientation

Concernant le campus connecté, 14 étudiants inscrits sur l'année 2023/2024, 2 journées portes ouvertes en 2023

Les orientations

Prochaine édition du Carrefour le 21, 22 et 23 novembre 2024.

Dans le cadre des actions de la Maison de l'Orientation, différents axes de travail pour 2024 ont été ciblés :

- maintenir et consolider l'offre de services de la Maison de l'Orientation tout en s'inscrivant dans une démarche qualité : développement des animations collectives, permanences sur Mauges Communauté, interventions en établissements scolaires, et orientation de la Stratégie Régionale Emploi, Formation et Orientation Professionnelles (SREFOP 2023-2028).
- promouvoir notre service par différentes actions de communication.
- innover, diversifier notre offre de services auprès des usagers, des établissements scolaires, centres de formation, des entreprises avec l'organisation de nouveaux ateliers, des manifestations spécifiques.
- contribuer aux projets du service ESFP : Journal de l'Orientation, promotion des bourses, Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise.
- consolider le partenariat avec Mauges Communauté.
- développer les différents partenariats sur notre territoire, contribuer à l'animation, au développement de notre territoire par un partenariat inter-services et d'autres partenaires institutionnels (établissements scolaires, centres de formation, prestataires de Pôle Emploi, partenaires de l'emploi et du CLEFOP, ...).

Concernant le journal de l'orientation, parution de 2 numéros par an en 2024 dont un spécial Carrefour de l'orientation en novembre 2024, un questionnaire sur la dématérialisation est en cours.

Concernant le campus connecté : recrutement de nouveaux étudiants à partir de janvier 2024,

- Poursuivre la promotion du Campus auprès de partenaires,
- Poursuivre l'animation et le suivi des étudiants,
- Participer au regroupement des campus connectés en juin,
- Participer au Carrefour de l'orientation en novembre 2024.

Activités sportives et de loisirs



Les enjeux

En matière sportive, les collectivités intercommunales agissent principalement au niveau de la construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs. Aussi, elles peuvent soutenir des associations, développer la pratique sportive auprès des scolaires, prendre en charge l'organisation de manifestations sportives, etc.

Les objectifs à atteindre

L'action du Projet Sportif Local permet de développer les partenariats, d'être à l'écoute et de soutenir la vie associative. La politique sportive mise en œuvre vise à permettre l'accès et le développement de la pratique sportive à tous les publics du territoire et notamment dans les domaines du sport de haut niveau, du scolaire, du handicap. Dans ce cadre, l'Agglomération a pris les compétences sport de haut niveau et gestion des équipements intercommunaux.

L'objectif est de développer les équipements ainsi qu'une politique tarifaire abordable pour les équipements ouverts au public.

Concernant Ani'M Sports, l'objectif est d'initier les enfants et les agents de Cholet Agglomération et de la ville de Cholet à la pratique du sport en proposant des activités proches de leur lieu de vie, de travail ou de scolarisation. Cela va également de pair avec une action de déplacement pour faciliter l'accès et le déplacement des pratiquants.

Le parcours permanent d'orientation (PPO) doit faire découvrir à tout public Choletais, le domaine de la course d'orientation et fournir des outils adaptés aux équipes pédagogiques des établissements scolaires. Les PPO peuvent également être proposés aux agents de manière ponctuelle, lors des Anim'Sports Agents ou lors d'animations pour les Semaines Santé Bien-être au travail par exemple.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Le Projet Sportif Local

La Ville a créé, dès 2006, un Projet Sportif Local (PSL) dont l'objectif est de projeter le Choletais dans ce que sera le sport de demain sur son territoire. En 2014, la ville a remporté pour la troisième fois de son histoire, le Challenge l'Equipe de la " Ville la plus sportive de France des villes de plus de 20 000 habitants ". Elle est ainsi devenue la seule Ville de France à avoir obtenu 3 fois cette distinction depuis 1937.

A Cholet, le sport met en scène 120 associations représentant plus de 15 000 licenciés.

Un accompagnement du tissu associatif est organisé notamment par la mise en œuvre d'une politique forte de subvention et par un soutien technique lors des manifestations afin de faciliter au plus grand nombre, l'accès à des clubs de proximité.

Suite à l'interruption des réunions lors de la période COVID, l'année 2022 a permis de relancer ces rencontres. Une première réunion a eu lieu en novembre.

Apprentissage de la natation pour tous

Sensibilisation au milieu aquatique et apprentissage de la natation pour les classes de CE et CM à raison de 10 séances par an (30 séances par élève en 3 ans) soit 169 classes accueillies par an, pour plus de 4 000 élèves. En 2023, 37 112 entrées scolaires à Glisséo ont été enregistrées, et 13 209 entrées scolaires à Lysséo.

Chiffres clés

37 112 scolaires ont été accueillis à Glisséo en 2023, contre 45 558 scolaires en 2022. 13 209 entrées scolaires à Lysséo en 2023 contre 11 452 (de février à décembre 2022).

Actions culturelles



Les enjeux

Les politiques culturelles mises en œuvre en intercommunalité s'inscrivent dans une tendance de fond de l'aménagement urbain dans laquelle la culture est un instrument au service du développement social et économique. La politique culturelle peut avoir plusieurs facettes à destination d'un public varié comme la lecture, l'art, le jeu, l'histoire locale du territoire, des expositions, des spectacles...

Les objectifs à atteindre

L'action concernant la **lecture publique** a pour objectif d'apporter un service de proximité, d'organiser un maillage territorial tout en maintenant les compétences communales et de garantir un service culturel identique sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération.

Concernant **l'enseignement artistique et la musique**, l'objectif prioritaire est de soutenir l'enseignement musical et la pratique instrumentale sur tout le territoire de Cholet Agglomération, de faire bénéficier à la population des mêmes conditions d'accès à cet enseignement et à cette pratique instrumentale par l'harmonisation de la grille tarifaire de l'Agglomération et des 3 écoles de musique associatives, au titre du cycle 1. Cela permet d'organiser un maillage territorial tout en maintenant les compétences communales.

Concernant **le rayonnement de l'enseignement artistique**, le conservatoire, au travers de ses actions culturelles, va à la rencontre du public de l'Agglomération.

- Participation à la saison culturelle Itinérances,
- Prestations proposées dans des EHPAD.

Le rayonnement artistique et la médiation permet de développer l'accès du plus grand nombre à l'expression artistique, aux œuvres et productions culturelles.

La Ludothèque a pour objectif d'organiser un circuit du jeu qui favorise leur durabilité et de répondre aux attentes des usagers qui fréquentent la Ludothèque pour des raisons éthiques liées au développement durable. Les objectifs du circuit du jeu et de l'espace ludique en lien avec le développement durable sont multiples :

- Organiser un circuit du jeu qui favorise leur durabilité,

- Répondre aux attentes des usagers qui souhaitent réduire leur consommation de jeux et jouets,
- Continuer à transmettre des valeurs aux adhérents (respect des jeux empruntés, durabilité, consommation citoyenne responsable).

La résidence d'artistes a pour objectif de promouvoir l'art contemporain, d'échanger avec les publics de l'Ecole d'Arts, les publics extérieurs et scolaires.

La numérisation des archives et l'appui de son site internet a pour objectif de favoriser la diffusion et l'accès à distance aux fonds d'archives numérisés issus des collections des Archives municipales de Cholet.

Les actions de médiation permettent de développer l'accès aux œuvres et productions culturelles auprès du plus large public tout en favorisant les échanges d'idées dans le cadre de débats de société.

Au niveau des archives, des séances pédagogiques sont organisées auprès des scolaires dans le but de leur faire connaître les sources de notre histoire, d'illustrer l'enseignement historique reçu en milieu scolaire et d'éveiller en eux le goût du passé.

Au niveau des musées, pour le public scolaire, des visites guidées sont adaptées aux niveaux scolaires et sont proposées tout au long de l'année, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les thématiques de visite couvrent un spectre large, allant de l'histoire du territoire choletais (archéologie, vie politique, sociale et économique dont l'industrie textile) aux questions de société contemporaines, en passant par diverses découvertes artistiques (techniques et artistes œuvrant dans le domaine du dessin, de la peinture, de la sculpture, de la photographie, de la mode). Concernant le public individuel et familial, des activités diversifiées sont proposées (visites, conférences, débats, ateliers de pratiques artistiques).

Au niveau de la Médiathèque, depuis 2017 un nouveau projet de médiation culturelle est développé avec 2 objectifs principaux : adapter les actions de médiation pour satisfaire un public plus large en priorisant le plaisir, la sociabilité et la diversité de l'offre culturelle et faire de la Médiathèque un lieu culturel incontournable et dynamique.

Des actions de médiation dans et hors les murs, à destination de tous les publics (dont les publics scolaires et les publics éloignés et empêchés), sont donc programmées tout au long de l'année et déclinées dans toutes les bibliothèques du territoire de Cholet Agglomération : heures du conte, lectures, ateliers créatifs et numériques, conférences, spectacles, concerts, projections, rencontres d'auteurs, visites, émissions de radio, soirées poétiques, philosophiques, etc.

Deux prix littéraires ont été créés pour fédérer l'ensemble des bibliothèques autour de projets communs : le " Prix POP " (Première Oeuvre Publiée) récompense un premier roman de littérature adulte et " Les Tout-Petits lisent aussi " s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans.

L'objectif est de favoriser le débat d'idées, la découverte notamment des technologies numériques et de valoriser les collections pluridisciplinaires des établissements.

L'objectif de la **saison culturelle " Itinérances "** est de faire rayonner les structures culturelles sur tout le territoire de Cholet Agglomération afin de permettre à chaque habitant du territoire, quelle que soit la commune où il habite, de pouvoir profiter d'un égal accès à la culture, en travaillant dans une logique de partenariat avec les communes.

Les objectifs de la gestion des collections du **réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération** sont de permettre de favoriser les prêts de documents, de limiter le nombre d'acquisitions des mêmes documents par les bibliothèques du réseau, d'élargir l'offre documentaire avec des documents numériques, de limiter le nombre de déplacements des usagers dans les bibliothèques du réseau pour emprunter ou rendre les documents, de favoriser le recyclage des documents retirés des collections, de limiter l'utilisation du plastique dans la gestion des collections et de garantir un service culturel identique partout sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

La lecture publique

Mise en réseau des 24 bibliothèques présentes sur Cholet Agglomération ainsi que de 5 Relais Lecture. Des bibliothèques de proximité sont installées dans différents quartiers de la Ville ainsi qu'une Bibliothèque Universitaire.

Cela permet le partage de documents et d'animations entre les différents sites.

Des formations sont organisées en réseau et de manière partagée auprès des bénévoles.

Un accès gratuit à internet est présent sur site maximum 2 heures/jour ainsi que l'accès au wifi libre.

Mise en place de la carte unique de bibliothèque gratuite pour tous les résidents de Cholet Agglomération depuis le 1^{er} juillet 2019 grâce à l'achèvement de la mise en réseau " logiciel " de toutes les bibliothèques et mise en place depuis octobre 2019 de la navette documentaire pour le transfert des documents réservés et rendus dans tous les points du réseau.

Plusieurs actions en faveur du développement et de la coordination du réseau des bibliothèques ont été menées :

- Poursuite du projet de professionnalisation du réseau pour soulager les équipes de bénévoles en difficulté suite à la pandémie et à des missions de plus en plus techniques à effectuer : travail pour le recrutement d'un poste partagé entre les communes de La Séguinière, La Romagne et Saint-Christophe-du-Bois.

- Adoption par 6 bibliothèques de la charte des bénévoles du réseau des bibliothèques, rédigée en 2022

- Création de la page des bénévoles sur le site internet du réseau des bibliothèques : espace de ressources pour les bénévoles qui interviennent dans les bibliothèques (foire aux questions, boîte à outils, tutoriels, possibilité d'inscription à des formations, informations sur les animations,...)

- Lancement du premier Prix " Les Tout-Petits Lisent Aussi " : les objectifs sont de proposer une action commune sur le réseau pour les 0-3 ans, de créer ou consolider des partenariats avec les structures d'accueil de la petite enfance du territoire, de valoriser la production littéraire de qualité pour les tout-petits et de convaincre (ou conforter) les professionnels de la petite enfance et les parents de l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Au total, 16 structures de la petite enfance et 13 bibliothèques de

L'Agglomération ont participé à cette première édition. 6 albums ont été sélectionnés et proposés au vote, en collaboration avec la librairie " Le Passage Culturel ".

Le 1^{er} album lauréat est : "Mais où est Momo ? Vive les vacances " d'Andrew Knapp. Des temps d'animation pour présenter la sélection, une formation " Lire aux bébés " pour les professionnels de la petite enfance et les bénévoles, une conférence tout public " Le livre et la lecture pour le tout-petit " et un spectacle ont été également organisés.

- Deuxième édition du Prix POP (Première Oeuvre Publiée) qui a été déployée dans toutes les bibliothèques du réseau. Le prix a récompensé Anthony PASSERON pour son ouvrage " Les enfants endormis ". Il est venu, en décembre, pour une rencontre avec les usagers. En septembre, une autre rencontre publique avait été organisée avec trois autres auteurs qui étaient aussi en lice pour le prix.

Enseignement artistique / Musique (1^{er} cycle dans les écoles associatives)

Depuis le 1^{er} septembre 2018, Cholet Agglomération a signé une convention avec 3 écoles de musiques associatives:

- Ecole de Musique au May-sur-Evre,
- Association Ecole de Musique Intercommunale (AEMI) du Bocage,
- Ecole de Musique Intercommunale du Vihiersois-Haut-Layon.

Pour les élèves du Cycle 1 de ces 3 écoles, les tarifs sont identiques à ceux du Conservatoire du Choletais. Le contenu pédagogique et les volumes horaires d'enseignement dans ce 1^{er} cycle sont en passe d'être harmonisés dans les 4 structures. Les enseignants des écoles de musique associatives et du Conservatoire sont invités à se concerter afin de favoriser cette harmonisation.

A l'entrée au Conservatoire, en fin de cycle 1, tous auront bénéficié d'un même enseignement.

Le Conservatoire accueille les élèves provenant des 3 écoles associatives souhaitant poursuivre le parcours en Cycle 2. A la rentrée 2023-24, 7 élèves sont arrivés au sein du Conservatoire.

Cette année, un projet commun des classes de Formation Musicale avec les écoles de Maulévrier (le projet ballade au potager avec les classes de Formation Musicale) et du May-sur-Evre (projet de Formation Musicale en salle) est développé. Ce projet nécessite la mise en commun de 5 chants avec les écoles pour travailler ensemble. Ces rencontres permettent la consolidation des échanges sur les pratiques pédagogiques.

Parallèlement, les directeurs des établissements se réunissent régulièrement pour travailler sur la consolidation et le développement de ce réseau.

Enseignement artistique - Rayonnement

Le Conservatoire participe, comme les autres services culturels, à la saison Itinérances : 4 concerts ont été proposés dans l'Agglomération en 2023 (saison 2022-23), et 1 autre toujours en 2023 au titre de la saison 2023-24.

Il a la volonté de proposer des prestations d'élèves au sein des EHPAD : en 2023, travail sur la programmation d'une prestation à l'EHPAD des Cordeliers (piano et clarinette)

Enseignement artistique - Médiation

- **Interventions en Milieu Scolaire (IMS)** : s'adresser à un public d'enfants (TPS à CM2), sur le temps scolaire, en répondant à un projet porté par une équipe enseignante ; écoles privées et publiques – partenariat EN et DEC sur l'ensemble de Cholet Agglomération. En lien avec l'Éducation Nationale et la Direction de l'Enseignement Catholique, venir en appui de projets éducatifs portés par les équipes enseignantes des écoles primaires publiques et privées de Cholet et son Agglomération. Chaque classe bénéficie de 16 séances par an (fonctionnement en 2 semestres).

L'action s'adresse à tous les enfants dans un objectif de sensibilisation et d'acquisition de compétences culturelles et artistiques sans distinction de catégories socio-professionnelles.

Les enfants ne sont pas inscrits au Conservatoire (notion de " public touché ") : environ 3 200 enfants cette année.

- **Orchestre à l'École (OAE)** : s'adresser à un public d'adolescents (11/12 à 12/13 ans), sur le temps scolaire, en découvrant la musique par la pratique des instruments de la famille des cuivres au sein d'un orchestre ; collège en REP. L'OAE est également en lien avec l'Éducation Nationale et le projet du collège Joachim Du Bellay de Cholet. Une vingtaine d'élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, tous volontaires, découvrent et pratiquent la musique, à raison de 2 x 1h / semaine au sein d'une formation d'ensemble de cuivres (trompette, trombone, tuba). Les séances ont lieu en période scolaire (environ 36 semaines) au sein de l'établissement scolaire. Les instruments sont prêtés ; les jeunes sont inscrits au Conservatoire (règlement des frais de scolarité partagés entre les familles – 15€ - et le collège / le Département - 30€).

- **Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC)** : en partenariat avec l'École d'Arts et l'Éducation Nationale, sur le temps scolaire, rencontre avec un artiste plasticien sonore et animation des ateliers de création. Le PEAC est en lien avec l'École d'Arts du Choletais et les collèges volontaires du territoire. Des élèves des classes volontaires des collèges de Cholet Agglomération rencontrent l'artiste invité par l'École d'Arts pour le travail avec ses étudiants des Classes Préparatoires. Des ateliers sont menés en relais par un professeur du département Musiques Amplifiées et Improvisées du Conservatoire et font l'objet d'une réalisation. Le Conservatoire participe budgétairement, à hauteur de 2 280€. PEAC est en partenariat avec le TSL, le Musée d'Art et d'Histoire et l'Éducation Nationale sur le temps scolaire. Des ateliers danse et théâtre au Conservatoire sont organisés.

- **Séances et concerts éducatifs** : dans le cadre de la Saison artistique des Arts de Scène du Conservatoire, sur le temps scolaire, accueillir des enfants des écoles à l'auditorium BACH du Conservatoire pour rencontrer les artistes, découvrir leurs pratiques et les instruments ainsi que les œuvres de leur répertoire. Ces séances permettent une rencontre avec l'Art et les Artistes (musique, danse et théâtre). Les séances (45 minutes) sont organisées le jeudi matin, sur le temps scolaire. Les artistes programmés dans le cadre de la Saison des Arts de Scène (saison professionnelle du Conservatoire) ou les artistes-enseignants du Conservatoire accueillent les enfants des écoles primaires de l'Agglomération pour une séance spécialement pensée pour eux : présentation d'instruments, programme adapté, questions / réponses, supports pédagogique. Gratuit sur inscription. Environ 4 000 enfants chaque année (" public touché ").

Ateliers de découverte : dans le cadre d'actions nationales et locales (exemple Moins d'écran, un jeu d'enfant, JDE...), accueillir des enfants lors d'ateliers ponctuels de découverte.

La Résidence d'artistes

Elle correspond à l'accueil en résidence durant six mois de deux jeunes artistes diplômées, au sein de l'École d'Arts du Choletais dans le cadre du partenariat avec l'École Supérieure d'Arts et de Design d'Angers (TALM). Les artistes ont animé des ateliers et des temps de rencontre avec les élèves des classes CE1 – CE2 – CM1 et CM2 de l'École primaire de Sainte Anne à la bibliothèque d'Yzernay.

Ils ont réalisé deux expositions :

- sortie de résidence dans le cadre du temps fort " Itinérance activée "au sein de la commune d'Yzernay,
- " Dialogues " 2 au Musée d'Art et d'Histoire

Circuit du jeu et du jouet à la Ludothèque

La Ludothèque est un service de Cholet Agglomération qui reçoit du public et qui propose l'emprunt de jeux et jouets (+ de 7 000 jeux et jouets proposés), du jeu sur place, de l'accompagnement à la parentalité et des actions de médiation culturelle.



Les adhérents fréquentent la Ludothèque pour plusieurs raisons. Cela leur évite notamment d'acheter des jeux et jouets pour une durée et un usage parfois très limités. Le prêt de jeux répond à cette envie et leur permet parfois de tester des jeux et de mieux choisir ceux qui seront par la suite achetés.

Ils connaissent et apprécient le fonctionnement de la structure qui repose notamment sur la durabilité, la diversité et la qualité des jeux et jouets proposés.

Les jeux après avoir été prêtés peuvent parfois être abîmés ou des pièces peuvent être manquantes.

Les jeux dont le problème ne peut pas être résolu rapidement ne représentent qu'1 % des prêts.

Si des jeux qualitatifs sont abîmés du fait d'un grand nombre de prêts, ils peuvent être réparés ou restaurés par l'Office des Retraités et des Personnes Âgées de Cholet (ORPAC), 67 jeux en 2023.

Si certaines pièces de jeu sont abîmées ou perdues, si le problème n'est pas résolu avec l'adhérent, la ludothèque possède une salle contenant une multitude de pièces détachées afin que le jeu puisse rapidement repartir en prêt.

Si la ludothèque ne possède pas la pièce manquante qui est indispensable au jeu et que l'adhérent ne la retrouve pas, alors des pièces sont demandées aux Services Après Vente des différents fournisseurs afin de pouvoir augmenter la durabilité des jeux (solution utilisée pour 6,84 % des problèmes non résolus en 2023).

La Ludothèque fonctionne quotidiennement du mardi au samedi et permet de transmettre les valeurs aux adhérents.



Espaces ludiques de la ludothèque

La Ludothèque possède des espaces ludiques d'une surface de 250 m². Les différents espaces ludiques proposés sont aménagés pour s'adapter aux étapes de développement de la personne.

Ainsi, par exemple, un espace est dédié aux enfants de moins de 3 ans, qui découvrent le monde qui les entoure. Des jeux et jouets spécifiques leur sont proposés permettant d'accompagner leur développement.

Le public accueilli à la Ludothèque est très large, il y a des très jeunes enfants, des parents, des grands-parents, des adultes sans enfants, des professionnels et également des personnes séniors vivant en résidence autonomie. Ces publics se côtoient au sein des espaces.

La Ludothèque et ses espaces de jeu sur place favorisent la socialisation et les échanges, ce qui est très apprécié par les usagers. Les retours des adhérents sont très positifs. Leur venue régulière montre la satisfaction apportée par le service public proposé.

Les agents ludothécaires se servent du support jeu et peuvent réaliser de l'accompagnement à la parentalité.





Public individuel et familial, ateliers de pratique artistique : en relation avec les expositions temporaires ou en lien avec les collections.

Hors les murs : proposition d'expositions itinérantes et d'actions de médiation organisées dans différents lieux hors des Musées. Le Jumelage Musée Quartier Colline, opération soutenue par l'État (DRAC) permet de mener, en collaboration avec les acteurs de terrain, un travail approfondi avec les habitants afin de développer des thématiques artistiques et de faire découvrir les actions des Musées sous un autre jour.

Au niveau des archives, les thèmes abordés concernent : " La Première et la Seconde Guerre mondiale", "Des terrains de foot au champ de bataille", "La chasse aux loups aux 18ème et 19ème siècles", "Le travail des enfants au 19e siècle", "Autour de mon école, mon quartier", "En quête d'identité", "L'accès à l'eau potable", "Sur les bancs de l'école" et "A la découverte du cadastre napoléonien".

Au niveau de la médiathèque, réalisation du bilan du 1^{er} projet médiation 2017-2023 et définition de 2 nouveaux objectifs pour la période 2024-2027 avec une programmation d'actions : donner une réelle visibilité à la Médiathèque afin qu'elle soit identifiée, tant par la Collectivité que par le public, comme le lieu dynamique qu'elle devient ; poursuivre le développement de projets plus structurants et de plus grande ampleur, toujours dans une logique réseau.

Différentes actions de médiation ont été programmées tout au long de l'année : thématique semestrielle (janvier-juin) autour du polar "J'avoue ! Le crime est notre affaire " (21 bibliothèques participantes et 607 personnes ont participé aux animations), semaine autour de l'Édition Jeunesse Accessible en novembre avec conférence, spectacle et exposition, participation au projet " L'Étoffe des Nanas " dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, nombreux accueils de groupes petite enfance et classes maternelles et élémentaires (dont le Voyage Lecture dans les bibliothèques du territoire), conférences, lectures, accueils d'auteurs dans le cadre de la 2e édition du Prix POP, lancement du prix " Les Tout-Petits lisent aussi ", spectacles de Noël, actions inclusives pour les publics en situation de handicap, illettrisme, allophones, foire aux disques, Bibliothécaires au Micro (BAM) en partenariat avec SUN, mois du film documentaire.

En février, ouverture du Labo (atelier d'expérimentation numérique) le mercredi après-midi puis le samedi après-midi, à partir de septembre et développement des actions numériques (réalité virtuelle, stop motion, cafés numériques, ateliers stickers, imprimantes 3D, musique assistée par ordinateur, light painting, coding goûter)

Projet musique : mise en place d'un groupe de travail pour redéfinir toutes les actions de médiation (projets de concerts, prêt d'instruments de musique,...)

Travail pour la mise en place, en 2024, d'un événement d'ampleur autour de la poésie et de la langue française.

Saison culturelle " Itinérances "

Cholet Agglomération a lancé officiellement sa nouvelle saison culturelle intitulée " Itinérances " en 2021. Celle-ci part d'une volonté de l'Agglomération, de permettre à chaque habitant du territoire de pouvoir profiter d'un égal accès à la culture. Les projets sont co-construits entre les structures culturelles et les communes et font écho à la réalité du territoire de chaque commune. Une action culturelle est prévue autour de chaque projet.

La saison 2022-2023 a été lancée en septembre 2022 avec la programmation suivante sur le 1^{er} semestre 2023 :

- 1 exposition " Rebonds " proposée par les Musées de Cholet et la commune de Nuillé
- 1 exposition " A la découverte du cadastre du Puy-Saint-Bonnet " proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet, la Commune associée du Puy-Saint-Bonnet et l'Association " Le Puy-Saint-Bonnet d'hier et d'aujourd'hui "
- 1 exposition " Du figuratif à l'abstrait " proposée par les Musées de Cholet et la Commune de Maulévrier
- 1 exposition " Itinérance activée " proposée par l'École d'Arts du Choletais et la Commune d'Yzernay
- 1 exposition " Sur les bancs de l'école " proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet, la Commune de Saint-Christophe-du-Bois et l'Association " Randonnées et Patrimoine Christophoriens "
- 2 jeux " Baludik " proposés par la Ludothèque du Choletais et les Communes de Vezins et Coron
- 4 concerts proposés par le Conservatoire du Choletais et les Communes de Bégrolles-en-Mauges, Coron, Le May-sur-Evre et La Tessoualle
- 6 spectacles proposés par le Jardin de Verre et les Communes de Montilliers, La Romagne, La Séguinière, Cernusson, Chanteloup-les-Bois et Trémentines

La saison 2023-2024 a été lancée en septembre 2023 avec la programmation suivante sur le 2^{ème} semestre 2023 :

- 1 spectacle proposé par le Jardin de Verre et la commune de Saint-Léger-sous-Cholet
- 1 concert proposé par le Conservatoire du Choletais et la commune de La Romagne
- 1 jeu " Le mystère du Poilu choletais " proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet et la commune de Somloire

Gestion des collections du réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération

Le principe du prêt de documents appliqué dans toutes les bibliothèques du réseau est un élément de développement durable dans la mesure où cela limite le nombre d'exemplaires qui pourraient être achetés par les usagers (certains documents, jeunesse ou bandes dessinées, pouvant réaliser jusqu'à 150 emprunts).

Le principe de la carte unique permet à chaque usager du réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération d'emprunter, de réserver et de rendre les documents dans tous les points du réseau. Il a donc accès à une offre documentaire identique et élargie quel que soit son lieu d'habitation dans l'Agglomération. Ce dispositif permet également de rationaliser les acquisitions en évitant d'acheter le même titre dans chaque structure et ainsi de diversifier l'offre culturelle.

L'offre documentaire a été augmentée avec l'acquisition de documents numériques à télécharger à partir du portail du réseau des bibliothèques : livres, revues et magazines, films en VOD + site d'autoformation (langues, permis de conduire, secourisme, tutoriels bureautiques, séances de sport, relaxation,...). Cette offre est accessible à tous les inscrits du réseau.

Afin de limiter les déplacements du public pour emprunter ou rendre les documents, un service de navette a été mis en place pour récupérer les titres en passant une fois par semaine dans chacune des 30 bibliothèques, suivant un circuit défini pour limiter le nombre de kilomètres.

Les documents retirés des collections de la Médiathèque, la Bibliothèque Universitaire, et des 2 plateformes du réseau (Cholet et Lys Haut Layon) sont recyclés de deux façons :

1/ ils peuvent être vendus au public, lors d'une vente, pour une somme modique, ce qui permet de leur donner une seconde vie

2/ pour les documents en mauvais état ou dont le contenu est obsolète, un partenariat a été conclu entre Cholet Agglomération et une société de recyclage qui les récupère pour destruction et verse une indemnité à la Collectivité en fonction du tonnage collecté (récupération du papier et des plastiques des boîtiers CD et DVD).

Des méthodes d'équipement des documents ont été modifiées pour inscrire la Médiathèque dans une démarche de développement durable en limitant l'utilisation du plastique et diminuer les coûts d'équipement, le prix du plastique ayant fortement augmenté. A la Médiathèque, il a donc été décidé de ne plus utiliser le plastique rigide pour les documents qui ont des taux de rotation plus faibles (documentaires adultes et jeunes brochés). Concernant les documents du réseau, les romans sont couverts avec uniquement du plastique souple et les couvertures des premières lectures pour les enfants et des mangas sont juste renforcées avec du cache-cote.

En 2023, bilan positif des nouvelles modalités d'équipement des documents qui ne sont pas plus abîmés que précédemment. Il a donc été décidé de continuer à utiliser moins de plastique pour équiper les livres dont les taux de rotation sont plus faibles.

Chiffres clés

Concernant la lecture publique, le fonds documentaire (hors revues) est composé de 447 588 documents sur l'ensemble de Cholet Agglomération.

Pour 2023, on compte 208 746 visites et 774 200 prêts sur l'ensemble du réseau de bibliothèques. Pour les visites, c'est une augmentation de 10% par rapport à 2022, concernant les prêts l'augmentation est de 6,4 %. Le nombre de téléchargements de VOD a augmenté, il est passé de 3077 en 2022 à 3693 en 2023.

On compte 16 013 inscrits ou réinscrits sur l'ensemble du réseau.

Concernant l'enseignement artistique, le Conservatoire compte environ 440 élèves en cycle 1 pendant les 2 années scolaires (2021 et 2022).

Présence d'une école de musique au May-sur-Evre avec 60 élèves en Cycle 1 en 2020-2021 dont 1 élève ayant poursuivi au Conservatoire et 61 élèves en Cycle 1 en 2021-2022 dont 7 demandes d'inscription en Cycle 2 au Conservatoire pour 2023-2024.

A l'école de musique du Bocage, présence de 82 élèves en Cycle 1 en 2020-2021 et 80 élèves en Cycle 1 en 2021-2022.

A l'école de Musique Intercommunale du Vihier-sois-Lys-Haut-Layon, présence de 46 élèves en Cycle 1 en 2020-2021 et 50 élèves en Cycle 1 en 2021-2022.

En 2023, concernant l'enseignement artistique par la médiation, 3 123 élèves bénéficiaires des Interventions en Milieu Scolaire (IMS) (2 189 en 2022). 4 126 personnes ont fréquenté les concerts et séances éducatifs. 11 inscrits à l'Orchestre à l'École.

3 685 visites en 2023 à la résidence des artistes (stable par rapport à 2022)

Concernant la Ludothèque, on compte en 2023, 3 437 cartes d'adhérents (+14 % par rapport à 2022), 48 905 prêts.

58 137 entrées à l'espace ludique de la ludothèque en 2023 contre 49 533 en 2022.

Le site internet sur les archives compte 175 306 images vues sur le site en 2023.

Dans le cadre de l'action de médiation, on dénombre une participation de 14 589 personnes dans les musées (+ 34,5% par rapport à 2021) et une participation de 12 628 à la médiathèque (+ 12,6 % par rapport à 2021). Cette augmentation s'explique par le fait que le nombre d'actions de médiation proposées par la médiathèque est passé de 350 à 643 en 2022.

En 2023, près de 1 800 scolaires accueillis durant la saison culturelle " Itinérances " autour de chacun des projets (contre 1 500 en 2022). Environ 1 500 spectateurs ont assisté aux concerts et aux spectacles (+ 66 % par rapport à 2022)

Concernant les collections du réseau des bibliothèques, la consultation des services numériques fait apparaître 1 994 téléchargements de livres numériques (soit + 15,5% par rapport à 2022 et égale par rapport à 2021). 22 473 titres consultés pour les revues numériques (soit + 38,5% par rapport à 2022 et + 74 % par rapport à 2021) En 2023, 64 037 documents (+ 12,7 % / 2022 ; + 77,6 % / 2021) ont été transportés par la navette documentaire. Le nombre de documents retirés des fonds (Médiathèque/Réseau/BU) est de 12 332.

Les orientations

Concernant la lecture publique, plusieurs actions pour 2024 sont envisagées :

- Travail sur les bibliothèques de quartier : redéfinition des besoins et des objectifs de ces structures en partenariat avec les bénévoles
- Adoption de la charte des bénévoles par toutes les bibliothèques du réseau à gestion associative
- Poursuite de la professionnalisation sur d'autres communes de l'Agglomération
- Travailler sur les horaires d'ouverture des bibliothèques pour assurer la cohérence du service et améliorer l'accueil des publics (ouvrir mieux pour répondre aux besoins et disponibilités des usagers)
- Participer aux projets de création ou d'agrandissement de bibliothèques sur le territoire (projets de Nueil-sur-Layon et La Séguinière)
- 2^e édition du prix " Les Tout-Petits Lisent Aussi "
- 3^e édition du prix POP

Dans le cadre de l'enseignement artistique/musique, il est envisagé de croiser certaines disciplines, de mutualiser des actions pédagogiques et culturelles (concerts et prestations d'élèves partagés, classes de maître...). Pour cela, un Comité de Pilotage sera constitué.

Reconduction de l'action de la résidence d'artistes en 2024.

La Ludothèque a pour souhait de continuer à favoriser l'achat de jeux et jouets qualitatifs, parfois éco-conçus et de continuer à apporter aux usagers un service qualitatif favorisant les échanges.

Dans le cadre de la politique tarifaire du spectacle vivant, les actions engagées depuis des années sont poursuivies. Développement en direction de ces publics, notamment en matière d'actions de médiation en complément des spectacles. Des visites ont été réalisées pour ces publics éloignés.

Actions de médiation,

Au niveau des musées :

- Prolongation et développement des actions menées en 2022.
- 3^eme saison pour le jumelage Musées/Quartier.
- Mise en place de l'outil d'aide à la visite pour mal-voyants (bornes avec support tactile et dispositif audio).
- Poursuite de la conception et réalisation de productions numériques dont mise en ligne des collections.

Au niveau de la médiathèque :

- Prolongation des actions récurrentes menées en 2022
- Bilan du projet Médiation 2018-2022 et rédaction d'un autre projet fixant de nouveaux objectifs
- Développement des partenariats : poursuite avec SUN et nouveau partenariat avec la Maison Julien Gracq
- " Les tout-petits lisent aussi " autour de la lecture des 0-3 ans
- Travail autour de la lecture individualisée, notamment pour les tout-petits

- Poursuite et développement de la médiation vers les publics éloignés et empêchés particulièrement sur le fonds " Edition Jeunesse Accessible "
 - Thématique semestrielle (janvier-juin) sur le polar
 - Continuer à apporter aux usagers un service qualitatif favorisant les échanges
- Concernant, les expositions, le rythme sera de 3 expositions par an.

La saison culturelle se veut pérenne. La saison 2023-2024 est en cours et la saison 2024-2025 en préparation.

Renouvellement de l'expérience La Folie Théâtrale et La Poursuite en 2024.

Dans le cadre de la gestion du réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération, en 2024, formaliser une politique documentaire à l'échelle du réseau et organiser la vente de documents déclassés (Bricabook du 18 au 20 avril 2024).

Politique en faveur de la jeunesse



Les enjeux

Les actions en faveur de la jeunesse sont multiples. Le rôle des collectivités territoriales est de créer du lien et de mobiliser les différents acteurs pour répondre au mieux aux préoccupations des jeunes.

Les objectifs à atteindre

Les objectifs du Festival **les Z'allumés** sont :

- de continuer à développer l'identité de ce festival, avec des animations exclusivement adaptées aux 15 - 20 ans (public ciblé),
 - de présenter aux jeunes choletais des nouveautés (6 animations inédites),
 - de valoriser de jeunes talents par l'intermédiaire de la scène ouverte sur la place Rougé.
- Une des finalités est que le festival puisse être programmé " par " les jeunes et " pour " les jeunes (notion d'enquêtes, de recensements).

Les objectifs recherchés de l'action "**Les Super Choletais**" sont de :

- valoriser des parcours et/ou des actions notables,
- communiquer sur les " bonnes pratiques " et inciter les jeunes à suivre ces exemples,
- valoriser les savoir-être et savoir-faire.

L'objectif du dispositif "**roulez jeunesse**" est de faciliter l'obtention du permis de conduire par les jeunes (outil pour l'autonomie), de valoriser l'engagement des jeunes dans la durée (au sein d'une structure associative ou non) mais également de reconnaître, aider et accompagner cet engagement tout en développant et valorisant la notion de citoyenneté.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Festival les Z'allumés

Fréquenté par plus de 310 000 jeunes depuis sa création, le festival les Z'allumés se veut chaque année novateur et ne cesse d'étonner avec ses propositions inédites. Les adolescents et jeunes adultes deviennent pendant 2 jours, les acteurs d'un événement leur permettant de découvrir gratuitement des animations novatrices et inédites.

Point de vigilance au niveau des repas pour les organisateurs et les prestataires pendant le festival : ils sont pris en commun à proximité de la Place Travot, et des poubelles sont ajoutées à proximité des différents sites utilisés (plusieurs types afin de faciliter le tri).

Développement du Comité Consultatif de la jeunesse

La volonté affichée par la Ville de Cholet, à travers la création de ce comité, est de :

- pouvoir identifier les besoins des jeunes,
- être à l'écoute de leurs attentes,
- favoriser des espaces d'échanges entre les jeunes,
- informer les jeunes sur les projets de la Ville de Cholet,
- permettre le développement de la participation et de la consultation des jeunes,
- participer à l'élaboration et au suivi d'actions ainsi que de dispositifs liés à la " jeunesse " et la " citoyenneté ".

Ce comité Consultatif de la Jeunesse est composé, entre autres, de 10 jeunes, âgés de 17 à 25 ans.

Les Super Choletais

Afin de respecter les engagements pris lors des dernières élections municipales, la Ville de Cholet a mis en place le dispositif " Les Super Choletais ". Cette action permet de donner sens à l'importance que la Ville de Cholet accorde à sa jeunesse à travers ce qu'elle est et ce qu'elle fait.

Le dispositif " Bourses Initiatives Jeunes "

La Ville de Cholet propose aux jeunes choletais âgés de 16 à 25 ans (porteur de projet individuel ou en groupe) de les aider à monter des projets constructifs à caractère humanitaire, sportif, social, culturel ou artistique.

Cette aide financière étant un coup de pouce, un encouragement à l'entrepreneuriat des jeunes choletais qui peuvent ainsi bénéficier au maximum d'une bourse de 700 € (dans la limite de 50 % du budget global du projet et après étude du bilan financier prévisionnel).

Le dispositif " Roulez Jeunesse "

Créé en 2021 à titre exceptionnel, sur la base des crédits de l'opération des Z'allumés qui n'a pas pu être organisée à cause de la crise sanitaire, le dispositif est pérennisé, avec comme objectifs de :

- valoriser l'engagement dans la durée des jeunes (au sein d'une structure associative ou non),

- reconnaître, aider et accompagner cet engagement,
 - développer et valoriser la notion de citoyenneté,
 - faciliter l'obtention du permis de conduire par les jeunes (outil pour l'autonomie),
- Pour être éligible à l'aide financière prévue par le dispositif, le jeune candidat doit notamment être âgé de 15 à 25 ans dans l'année civile en cours, être domicilié à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet et s'être engagé à suivre la formation à la conduite automobile auprès d'une école agréée au cours de l'année civile en cours (quelle que soit la formule d'apprentissage choisie).
- Le candidat doit pouvoir faire état d'un engagement bénévole dont l'évaluation quantitative et qualitative se fait par un jury sur la base de critères et indicateurs définis dans un règlement intérieur comprenant l'ensemble des modalités du dispositif.

Chiffres clés

En 2023, l'opération " Roulez-Jeunesse " a reçu 12 dossiers dont 10 ont été soutenus pour une enveloppe globale allouée de 6 600 € .

5 000 personnes au festival les Zallumés.

Les orientations

Maintenir les actions et étudier les orientations pour les prochaines années.

V – Vivre ensemble – Solidarité

Le tourisme en territoire Choletais



Les enjeux

L'enjeu du tourisme réside dans l'image positive qu'il est susceptible de donner au territoire de l'Agglomération. Être attractive au plan touristique devient un enjeu de plus en plus important, un levier indispensable du rayonnement global du territoire de l'Agglomération.

Il est primordial de mettre en lumière les spécificités territoriales notamment les produits locaux mais également le patrimoine architectural et paysager de l'Agglomération à destination de tout public.

Les objectifs à atteindre

L'Office du Tourisme valorise la découverte du territoire sous un angle durable. L'objectif est de favoriser la consommation locale à travers l'artisanat et du savoir-faire local :



- brasserie, savonnerie, reliure, atelier de confection, vigneron...
- et valoriser la découverte du territoire en encourageant les pratiques douces :
- Parcours d'orientation, détente en jardin public, visite du patrimoine en ville à pied...

La boutique de l'OT est un bel outil de promotion mettant en valeur le Choletais à travers son identité, son histoire, son patrimoine, son artisanat...

Elle valorise largement le savoir-faire local. Une attention particulière est apportée dans la sélection des articles vendus en collaboration avec des producteurs, artisans et créateurs locaux.

Encourager la pratique d'activités douces en proposant des animations privilégiant le patrimoine naturel.

L'OT est un facilitateur de la vie quotidienne et du temps libre en suggérant de [re]découvrir les incontournables de la vie quotidienne.

Tous les nouveaux choletais bénéficient d'un accueil bienveillant par l'OT, l'objectif est de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie de la cité et sur le territoire.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Office du tourisme : valoriser des produits locaux

Le partenariat avec des fournisseurs locaux reste privilégié dans la recherche et le développement de nouveaux produits. L'OT tient à proposer des articles de qualité et/ou différenciant à ses clients.

En 2023, ce sont près de 70 nouvelles références entrées en boutique, soit au total près de 500 références

Quelques exemples de nouveautés :

Epicerie fine : Chocolats Lys-Haut-Layon, Le Monde de Charlie : chocolats et guimauve confectionnés à Cholet, miel de l'Oumois, nouvelles terrines à base de canard (foie gras, aiguillettes), terrines de chevreuil, tête de cochon, bières Petit Clocher, liqueurs, nouveaux vins...

Jeu : le Palto, jeu de palets fait main à la Tessoualle, avec des chutes de cuir de vachette

Nouvelles collections Cholet : Cholet Je t'Aime et avec le nouveau logo de la Ville de Cholet (totebag, mugs, porte-clés...)

Librairie : Vendée Militaire, Cahiers des Mauges, cartes postales Parc Oriental...

Savons : nouveau parfum (Frangipanier)

DD - limitez les déchets : rapportez vos pots de caramel La Baratte, bouteilles de vinaigre pour être remis aux partenaires, le savon détachant vendu sans emballage.

Et toujours d'actualité en 2023 : la Gamme Surprenant Choletais orientée vers le durable : bouteille isotherme, écocup, sac à dos

Le chèque cadeau Surprenant Choletais : valable pour tout achat à l'OT en produits boutique, billetteries, sites touristiques et spectacles, coffrets découvertes « Surprenant Choletais »

Coffrets découverte 100 % local :

Coffret rando : Sillonnez les sentiers de randonnées du Choletais avec votre carnet de route et reprenez des forces dans un cadre apaisant sur l'un des 3 secteurs : Cholet, le bocage ou le vignoble.

Papeterie :

Cartes postales et affiches campagne estivale avec la direction de la communication collection n° 2, 6 nouveaux visuels. Contribution et commercialisation

Cartes postales d'une jeune artiste locale de la Romagne : Monn'Art



Office du tourisme : L'habitant au cœur de la stratégie

1/ Des privilèges ...

Les Choletais bénéficient d'un bouquet de services dans l'univers des loisirs et des temps libres :

bons plans, conseils personnalisés, tarifs préférentiels, boutique de produits locaux, organisation de fêtes de familles, chèques et cartes cadeaux pour consommer local, disponibilités Cinéscénie sur chaque date...

2/ Un accueil personnalisé à l'OT

L'équipe identifie les besoins du nouvel arrivant avant de lui remettre le Coffret d'accueil, contenant quelques documentations pratiques, le Passeport d'accueil proposant des gratuités ou réductions auprès des associations partenaires, des offres/dotations de bienvenue de partenaires privés...

Opération élargie aux communes de l'Agglomération qui adaptent le contenu.
Le contenu est adapté pour les étudiants, sous forme de tote-bag depuis la rentrée 2023.

Chiffres clés

107 000€ : un CA boutique qui augmente
Articles vendus = plus de 14 000
Clients = près de 3 700

529 passeports délivrés par l'OT aux nouveaux habitants de Cholet sur toute l'année 2023
et 405 coffrets d'accueil ont été remis aux mairies depuis le 01/07 soit en cumulé en 2023,
960 passeports / coffrets délivrés.
2700 sacs d'accueils ont été remis aux étudiants.

Les orientations

Réflexion :

Développement des gammes identitaires Rouge Collection et Surprenant Choletais selon
l'évolution de la charte graphique et le positionnement

1/ Poursuivre la communication pour faire connaître nos services auprès d'un plus grand
nombre.

2/ Enrichir le contenu du coffret d'accueil du nouvel arrivant avec des dotations
supplémentaires de Bienvenue.

Poursuivre la démarche en s'appuyant sur les entreprises pour identifier les nouveaux
choletais.

3/ Poursuivre la réflexion sur le nouveau positionnement de l'OT, en intégrant pleinement
l'habitant.

Préventions et sécurité des personnes et des biens

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Les enjeux

La sécurité civile est primordiale pour les collectivités afin de prévenir et informer les
populations en matière de sécurité (gérer les crises et les nuisances, protéger les
populations...).

Les objectifs à atteindre

En 2022, la Ville de Cholet s'est engagée dans une grande opération de lutte contre le harcèlement scolaire dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEDT). Ayant tous été confrontés au harcèlement, les jeunes de 4ème et 3ème du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ont souhaité s'associer à cette démarche pour sensibiliser les jeunes, mais aussi les enfants et les adultes. Accompagnés de nombreux partenaires, ils ont construit leur projet avec la volonté de décliner leur message sur différents supports pour multiplier les voies de sensibilisation et les publics visés.

C'est un sujet qui leur tenait à cœur, en France 700 000 jeunes étant harcelés chaque année.

Ils ont voulu souligner la méconnaissance, le manque d'informations mais également l'importance du vivre ensemble et du respect.

Afin de mettre la priorité sur la sécurité routière et notamment la sécurité des scolaires en vélo, des **actions de circulation routière sont organisées sur le territoire de Cholet Agglomération**. L'objectif est de permettre aux élèves de CM2 de savoir circuler à vélo en maîtrisant les règles de sécurité routière, de conduire un engin en maîtrisant sa conduite et en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route et de connaître, choisir et utiliser les éléments de protection. Les élèves de CM1 et/ou CE2 sont également accueillis dans le cadre des classes multi-niveaux.

Maintenir la qualité de l'eau sur les plans d'eau et les retenues d'eau a pour objectif d'améliorer la santé publique dans ses dimensions environnementales.

Amélioration de la tranquillité et de la salubrité publiques, **lutte contre les nuisances et les nuisibles**.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Le Conseil Municipal des jeunes de Cholet agit contre le harcèlement

Après avoir bénéficié d'un temps de sensibilisation à la citoyenneté numérique et au cyberharcèlement avec l'intervention de l'association LOG'IN, les jeunes du CMJ ont participé à trois ateliers animés par l'association ACVS49 (Agir Contre les Violences Scolaires). A partir de là, ils ont mûri leur réflexion pour définir et préciser les messages qu'ils souhaitaient faire passer et le public à qui ils voulaient s'adresser. Ils ont décliné leurs messages de sensibilisation à travers 4 actions réalisées fin 2022 et courant 2023 :

- 2 affiches, en partenariat avec la Police Municipale,
- une fresque "STOP AU HARCELEMENT", en centre-ville, rue Travot, visible durablement et par tous dans l'espace public,
- 5 chroniques radio avec la radio locale SUN, à retrouver en podcast,
- et un court-métrage intitulé SANS ARRET réalisé avec l'appui l'association choletaise 1.COM1, intervenant auprès des acteurs locaux pour monter des projets audiovisuels. Ce film met en scène un jeune collégien harcelé dans un bus, en 2 temps : un sans aucune

intervention de l'entourage, et un second où la scène est rejouée avec l'intervention des adultes présents qui permet de mettre fin à la situation de harcèlement. Les jeunes ont participé activement à toutes les étapes du projet, de l'écriture du scénario à la réalisation en tant qu'acteurs ou aide-réalisateurs.

Les collègues ont pu s'approprier les outils lors de l'action de sensibilisation nationale menée par l'Education Nationale le 12 novembre 2023 en choisissant de diffuser le film " Sans Arrêt " durant cette journée de sensibilisation.

Ces outils sont mis à disposition des parents et des professionnels sur le site du Réseau Parentalité 49.



Moins d'écrans, un jeu d'enfants

Depuis déjà plusieurs années, les professionnels de l'enfance et de la jeunesse observent et alertent sur les conséquences d'une exposition précoce ou/et une surexposition aux écrans chez les enfants et les adolescents. Avec la volonté permanente de soutien et d'accompagnement à la parentalité, la Ville de Cholet a proposé du 10 mai au 14 juin 2023, un ensemble de temps forts destinés à sensibiliser à la surexposition aux écrans ou à un usage précoce, valoriser les effets positifs d'un usage adapté, proposer des alternatives et transmettre des clés aux parents pour accompagner leurs enfants.

Le titre de ce dispositif existant depuis 2018 a été questionné ; en 2023, les "Mercredis Sans Écrans" sont devenus "Moins d'écrans, un jeu d'enfant" afin de :

- de ne pas être moralisateur,
- de s'adresser également aux plus grands (le "sans écran" est plutôt adapté aux tout-petits),
- d'ouvrir à d'autres jours que le mercredi.

Pour la 7^e édition, le Service Animation Sociale et Familiale a fédéré l'ensemble des services, des partenaires associatifs et institutionnels de la Ville de CHOLET, pour sensibiliser aux conséquences de la surexposition aux écrans et valoriser les effets positifs d'un usage adapté. De nombreux services et partenaires de la collectivité ont proposé un programme riche et varié avec des animations, des jeux, des activités de loisirs et

d'échanges pour passer du temps en famille et transmettre aux parents des idées et des outils pour accompagner leurs enfants dans un usage adapté des écrans.

Le service Animation Sociale et Familiale a organisé une conférence "Les jeunes et internet: amour, sexe et pixel", animée par Stéphane BLOCQUAUX, chercheur en sciences de l'information et de la communication et Renaud HÉTIER, docteur en sciences de l'éducation.

L'action s'est clôturée lors d'un après-midi festif au Jardin du Mail, le 14 juin pour les enfants et leurs familles, avec des jeux, des ateliers, des contes et un spectacle en plein air.

Apprentissage du vélo pour les élèves de cycle 3 d'école primaire de l'Agglomération

Les 4 séances se déroulent sur la piste d'éducation routière du parc des prairies selon les modalités suivantes :

- 4 séances d'1h15 étalées sur 4 semaines pour les écoles de Cholet et du choletais ou
- 2 séances de 2h réparties sur 2 après-midi pour les écoles plus éloignées afin de limiter les transports.
- 4 séances regroupées sur une journée pour les écoles du Vihersois .

Les séances sont programmées de septembre à décembre et de mars à juillet.

Les séances du choletais programmées le matin sont couplées avec les séances de golf pour mutualiser les transports (1 classe fait golf et éducation routière dans la même matinée).

Le contenu du projet pédagogique a été validé avec les Conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale.

Prise en charge des élèves par l'Agglomération via TPC qui assure le transport en cars scolaires entre l'école et la piste d'éducation routière à l'aller comme au retour.

La qualité de l'eau sur les plans d'eau et sur les retenues

Afin d'optimiser la qualité de l'eau sur les plans d'eau et sur les retenues, des contrôles et des analyses de l'eau sont prélevés sur les lacs et sur les retenues d'eau (propriétés Ville/Cholet Agglomération) où des activités nautiques sont autorisées. L'objectif est de prévenir tout accident par contact avec les toxines produites par les cyanobactéries (algues bleues). Une activation de procédure d'alerte peut être déclenchée en cas de besoin en direction des usagers par affichages sur site, présence préventive PM et application de l'arrêté municipal 2023/1276 permettant de suspendre temporairement les activités nautiques lorsque le niveau 3 d'alerte est atteint. La population a été informée par tous moyens, de la dangerosité de la situation (affichages sur site, contrôles police municipale, mails aux



utilisateurs des sites (associations, Clubs, mairies voisines...), info site internet de la ville et média locaux si besoin). Aucun accident n'a été déploré.

Des Contrôles hebdomadaires sont réalisées, de la mi-juin à début octobre, sur 5 lacs et plans d'eau.

Lutte contre les nuisibles et les nuisances

Dans le cadre des nuisibles, les choletais sont sensibilisés à la présence des frelons et guêpes.

Quand leur présence sur le domaine public représente un risque potentiel pour la population, le service intervient soit directement, soit par l'intermédiaire d'un professionnel pour la destruction du nid. 25 interventions contre des hyménoptères en 2023. Pas d'intervention contre des ragondins.

En ce qui concerne les nuisances, il y a intervention du service, suite à des signalements, pour évaluer le trouble et le faire cesser par la persuasion ou par la voie réglementaire.

Chiffres clés

Pour moins d'écrans, un jeu d'enfants, on retrouve 15 partenaires, 18 jours d'actions avec au total 37 actions proposées.

Concernant l'apprentissage du vélo, 1 519 enfants de 65 classes différentes (49 écoles) ont suivi cet apprentissage pédagogique. Des permis de piste sont délivrés par l'enseignant et une Attestation de Première Éducation à la Route (APER) est intégrée au livret scolaire de l'élève sur la base des savoirs, savoirs faire et savoirs être de l'élève.

Concernant la qualité de l'eau, le niveau 3 a été atteint 7 fois à Ribou, 8 fois à Verdon et 1 fois sur l'Oumois, au total le niveau 3 a été atteint 27 fois sur les lacs et retenues de la Ville et de Cholet Agglomération en 2023. En comparaison, le niveau 3 avait été atteint 27 fois en 2022.

Les agents qui sécurisent les accès des établissements scolaires ont réalisé plus de 4 000 heures de surveillance, totalisées sur l'année scolaire (matin, sortie midi & entrée du midi, sortie soir).

En 2022, 94 dossiers de plaintes traités en 2022 dont 13 dossiers concernant des nuisances sonores (contact avec les 2 parties).

De nombreux nuisibles ont été capturés (Ragondins : 38, pigeons : 322, nids de frelons asiatiques : 22, rats campagne de dératisation annuelle bords de Moine)

Les orientations

L'action " Moins d'écrans, un jeu d'enfants " sera renouvelée chaque année avec la participation de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Les animations proposées seront centrées sur la sensibilisation des familles aux risques écrans, et sur la formation des professionnels dans l'accompagnement à la parentalité.

Un groupe de travail permanent sur les écrans associant l'ensemble des partenaires sera mis en place pour travailler ensemble sur le partage d'expérience et sur la construction d'outils.

Concernant l'apprentissage du vélo, mutualisation de séances l'après midi pour les classes du choletais pour faire 2 demi-journées de 2 séances chacune afin de diminuer le nombre de transports. (lancement de l'étude de faisabilité d'ici juin 2023).

Maintenir ces services :

- La qualité de l'eau sur les plans d'eau doit être primordiale ainsi que la prévention au profit de la population qui fréquentent les plans d'eau, notamment en période estivale. Etude sur la possibilité d'externaliser les analyses pour la saison 2024.

- La sécurité des accès des établissements scolaires au profit de la sécurité publique.

- La lutte contre les nuisances et les nuisibles au profit de la population.

Solidarité Communautaire



Les enjeux

La politique de la ville doit permettre de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Les collectivités doivent agir en faveur de la cohésion sociale en prévoyant des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire mais également en faveur de l'éducation, de l'emploi, du logement et du cadre de vie...

Les objectifs à atteindre

Pour les **journées des Droits de l'Enfant**, les objectifs sont :

- promouvoir les Droits de l'Enfant en fédérant l'ensemble des services, des partenaires associatifs et institutionnels autour d'un ou plusieurs droit de l'enfant choisi(s) chaque année,

- favoriser les temps partagés en famille en s'appuyant sur la multitude d'offres des services et structures, en lien avec le thème choisi,

- proposer des temps d'échanges et de réflexion aux familles et professionnels autour du thème choisi avec l'intervention d'un expert lors d'une conférence/débat,

- proposer aux enfants et aux jeunes des animations et expériences leur permettant de mieux connaître leurs droits, de les exprimer et de les expérimenter.

- valoriser les relations familiales.

Pour les **rencontres intergénérationnelles**, les structures Petite Enfance à proximité d'établissements accueillant des personnes âgées doivent mettre en place des partenariats afin de favoriser les échanges entre les 2 publics concernés. Des animations sont réalisées afin de rythmer ces rencontres qui se déroulent autant dans les structures Petite Enfance que dans celles pour personnes âgées.

Les objectifs de l'action sont de :

- favoriser des temps d'échanges, interactions intergénérationnelles autour d'activités ludiques communes: les chansons, la cuisine, la motricité,
- favoriser le lien social,
- jouer dans un autre environnement pour les enfants,
- favoriser le "être ensemble",
- établir une relation durable: continuité pour faire sens auprès des enfants mais aussi auprès des personnes âgées.

Les clubs " Coup de Pouce " favorisent la réussite scolaire et l'épanouissement d'enfants fragiles en langage ou en lecture.

Attribution de « **chèques eau** » pour aider les personnes en situation de précarité à payer leur factures d'eau : dispositif en partenariat avec Veolia Eau de Cholet, délégataire eau potable et les CCAS des communes

L'accès au livre et à la lecture pour les quartiers prioritaires a pour but de favoriser l'accès au livre et à la lecture pour des publics empêchés en raison de leur handicap ou de leur perte d'autonomie. Sont également concernés les publics éloignés géographiquement, culturellement ou socialement du livre et de la lecture.

Développer des partenariats avec les acteurs sociaux du territoire pour identifier les publics éloignés et empêchés et mettre des actions en place à leur destination pour favoriser la venue de ces publics vers les services de la Médiathèque (hors les murs ou dans les bibliothèques) et ainsi contribuer à un meilleur respect de leurs droits culturels.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Journées des Droits de l'Enfants

Fortement engagée en faveur des droits de l'enfant, la Ville de CHOLET est titrée " Ville amie des enfants " depuis 2004 par l'Unicef. Elle organise chaque année les "**Journées des Droits de l'Enfant**", durant tout le mois de novembre, pour promouvoir un ou plusieurs droits inscrits à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), signée le 20 novembre 1989.

En 2023, comme chaque année, elle a mobilisé tous les services et les acteurs locaux (associations, institutions, établissements scolaires...) à y participer en s'inscrivant dans la programmation et en proposant une animation autour du thème retenu : le droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable.

Les services et partenaires de la Ville ont proposés 32 animations très variées autour de la thématique du droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable, avec en fil rouge durant tout le mois, une collecte de denrées alimentaires pour les bénéficiaires des Paniers du Planty, dispositif d'aide alimentaire assuré par le CCAS.

Comme chaque année, en complément des actions programmées par les partenaires, le Service Animation Sociale et Familiale qui fédère l'ensemble des partenaires, a proposé

des actions destinées à valoriser et à questionner la prise en compte du droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable, en transversalité :

- 12 ateliers " approche sensorielle des aliments "animés par une nutritionniste et ingénieure agronome spécialisée en analyse sensorielle auprès des enfants, des professionnels et des parents au sein des accueils de loisirs, des établissements d'accueil du Jeune enfant et auprès des assistantes maternelles du Relais Petite Enfance,
 - 3 et 28 novembre, une conférence "Apprendre à manger de tout avec plaisir" proposée dans la continuité des ateliers sur l'approche sensorielle des aliments, l'une à destination des professionnels du Service Scolaire, l'autre à destination du grand public,
- Au-delà des animations centrées sur la thématique de l'alimentation, cet événement vise à promouvoir largement l'ensemble des droits de l'enfant à travers des actions à visée plus large :
- 29 novembre : soirée anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à l'Hôtel de Ville ;
 - le Rallye Citoyen sur 7 matinées, en partenariat avec le Service Jeunesse, Citoyenneté, Animation Seniors, Vie Associative et Évènement pour permettre aux classes de 4ème et 3ème des collèges de Cholet de découvrir des services, des partenaires et des associations en lien avec la thématique de la citoyenneté ;
 - 10 novembre 2023 : simulation de vote auprès de 25 jeunes de l'IME Bordage Fontaine, en partenariat avec le service État Civil.

Quelques exemples d'animations lors des Journées des Droits de l'Enfant 2023 :

" Le Goûter anti-gaspi "

C'est un atelier de cuisine à destination des familles bénéficiaires de la distribution alimentaire des Paniers du Planty. Le concept est de cuisiner un repas simple et facilement réalisable à la maison à partir de fruits trop mûrs ou de pain rassis plutôt que de jeter les aliments.

L'objectif est de limiter le gaspillage des produits habituellement délivrés dans les colis de la distribution alimentaire (dispositif du CCAS dédié au public démunis).

Ce temps convivial a aussi été l'occasion d'échanger sur l'hygiène alimentaire et la sécurité alimentaire.

4 familles ont participé à cet atelier

" Portes ouvertes des Paniers du Planty "

En lien avec son partenaire la Banque alimentaire du Choletais et à destination des enfants du CAE.

Suite à la collecte alimentaire organisée par les structures partenaires sur tout le mois de novembre 2023, les produits seront apportés par les enfants collecteurs aux Paniers du Planty (dispositif de distribution alimentaire pour les plus démunis).

Sur les 3 demi-journées de novembre, le programme est :

- Expliquer le fonctionnement et le but d'une collecte alimentaire en faveur de bénéficiaires démunis ;
- Présenter le rôle des bénévoles dans le cadre d'un service public ;
- Avoir une démarche éducative et pédagogique autour des notions suivantes : gaspillage alimentaire, la redistribution alimentaire de denrées données par la

grande distribution plutôt que d'être jetées, des dates sur les produits (DLUO/DLC), les notions de produits ultra-transformés etc.

Au total, 39 enfants ont été accueillis et sensibilisés.

Rencontres intergénérationnelles

Pour les accueils de loisirs, Cholet Animation Enfance (CAE) est un partenaire essentiel dans l'organisation de la Journée Intergénérationnelle, pilotée par l'ORPAC. Ce temps fort regroupe chaque année 900 personnes sur le site de l'accueil de loisirs des Noues : personnes âgées, enfants des accueils de loisirs, structures petite enfance, enfants et adultes handicapés, familles, individuels... Ils participent conjointement le temps d'une journée à des ateliers proposés par des bénévoles ou des agents de la collectivité. La 29^{ème} édition des Rencontres intergénérationnelles a été organisée sur le site de l'étang des Noues.

Les 9 accueils de loisirs de CAE conduisent des projets occasionnels et réguliers avec différents partenaires locaux (EHPAD, Centre Social ou structure petite enfance de leur quartier) : goûters partagés, activités en commun (chansons, cuisine, motricité), projets passerelle, correspondance et échange...

Les clubs " Coup de Pouce "

Un Club est un groupe de 5 à 6 enfants pris en charge par un animateur municipal le soir après la classe. Il existe plusieurs " Coup de Pouce " :

- le Coup de Pouce Langage pour les élèves de MS ou GS,
- le Coup de Pouce CLÉ, pour les élèves de CP,
- le Coup de Pouce Lecture CE1.

Les Clubs sont en place dans des écoles de quartiers prioritaires. Plusieurs leviers contribuent à la progression des enfants comme la bienveillance et la valorisation pour développer la confiance en soi, l'implication des parents pour stimuler l'envie. Le succès des clubs repose aussi sur un partenariat étroit entre l'Éducation Nationale et la Ville, acteurs quotidiens et institutions. Ces dispositifs font partie des actions du Programme de Réussite Éducative.

En 2023, 2 clubs Coup de Pouce Langage (écoles Jules Verne et Brontë), 4 clubs Coup de Pouce CLÉ (écoles Jules Verne, Brontë, Louis Buffon, Richardières).

Accès au livre et à la lecture pour les publics éloignés et empêchés, en particulier dans les quartiers prioritaires

En mars 2019, création d'un poste de chargé des publics empêchés et éloignés des bibliothèques qui organise et met en œuvre des animations dans les communes de l'Agglomération et les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Cholet en partenariat avec les acteurs sociaux, les établissements scolaires et médicaux-éducatifs.

Le 1^{er} janvier, la personne qui occupait le poste de chargée des publics éloignés et empêchés est partie à la retraite et n'a été remplacée que le 1^{er} juin. En raison de ce temps de latence, plusieurs dispositifs qui avaient été organisés les années précédentes n'ont pas pu être renouvelés (1, 2, 3 Albums, Des Livres A Soi, Lectures Nomades).

Toutefois, les actions suivantes ont bien été poursuivies :

- **Travail de médiation sur le fonds d'ouvrages et textes lus " Édition Jeunesse Accessible " (EJA)** au secteur Jeunes et Adolescents de la Médiathèque, créé en octobre 2022 (en 2023, 285 livres, 40 CD textes lus et 1905 prêts). Ces documents sont conçus dans leur fond ou leur forme pour répondre aux besoins spécifiques d'enfants de 3 à 12 ans, dys ou en situation de handicap sensoriel, psychique, cognitif ou mental grâce à 16 adaptations différentes (mise en page accessible, en français facile à lire et à comprendre, en LSF, en braille,...).

Dépôts de documents EJA dans 4 bibliothèques du réseau désignées " référentes EJA " : Vihiers, Maulévrier, Saint-Léger-sous-Cholet, Coron.

Dans le cadre de la semaine nationale de l'EJA en novembre, plusieurs animations ont été organisées qui ont rassemblé 320 personnes : à Cholet, 1 spectacle de sensibilisation à la langue des signes et une soirée d'information sur la dyslexie, à Vihiers une exposition des interprétations tactiles de Gabrielle SAUVILLERS (adaptations en 3D de 12 œuvres picturales ou photographiques et ateliers de découverte tactile des œuvres).

En fin d'année, accueils de groupes d'enfants d'IME pour des lectures d'ouvrages du fonds

- **Travail de médiation sur le fonds de documents " Facile à lire "** (300 documents et 1 286 prêts en 2023) mis en place, depuis 2018, au secteur adulte de la Médiathèque. Il s'adresse principalement à des adultes en situation d'illettrisme, mais aussi aux nouveaux apprenants d'origine étrangère et aux personnes dyslexiques.

En 2023, projet avec une classe UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant au collège). 3 séances ont été programmées regroupant 36 élèves : visite de la Médiathèque avec une présentation de 8 ouvrages du fonds " Facile à Lire " puis vote des élèves pour leurs 5 livres préférés.

qu'ils ont ensuite étudiés en classe ; réalisation de lapbooks (livres-objets présentés sous la forme d'un livret regroupant des informations grâce à des images, des dessins, et des écrits. Ils constituent une sorte de « résumé » des ouvrages). Cela a permis aux élèves de développer leur vocabulaire et leur sens critique. Les lapbooks ont été exposés sur le meuble " Facile à Lire ". Les élèves ont ensuite fait une restitution à voix haute du projet ce qui leur a permis de travailler leur expression orale.

En fin d'année, accueils de groupes d'adultes allophones du Projet de Réussite Éducative et d'AFODIL pour des présentations du fonds.

- **Heure du Conte Bilingue en Langue des Signes Française (LSF) et Français Oral** avec une professeure en LSF et une bibliothécaire du secteur jeunesse : 4 séances en 2023 avec 132 participants

- **Portage de livres à domicile à Vihiers** en collaboration avec le centre social " Le Coin de la Rue " (en 2023, 7 bénéficiaires et 12 visiteurs bénévoles)

- **Ateliers " Parlons Français "** en collaboration avec le Centre Social K'Léidoscope à Cholet : ateliers de conversation pour des adultes allophones (9 séances avec 86 personnes)

- **Tournées du bibliobus scolaire** dans 21 écoles primaires de Cholet (dont les quartiers de la politique de la ville) et 2 IME (2 124 enfants ont bénéficié de ce service en 2023).

- **Fonds spécifiques pour les publics adultes ayant un handicap visuel : livres en gros caractères** (1 849 documents en 2023 à la Médiathèque et 1 888 dans les bibliothèques du réseau) et **CD textes lus** (709 documents à la Médiathèque en 2023).

- **4 services sont proposés par la bibliothèque numérique disponible 24h/24 sur le site internet du réseau des bibliothèques (e-changes.cholet.fr)** : ils peuvent être une alternative ou un complément à la venue sur place : livres numériques (1 832 livres + nouvelles acquisitions en 2023 de livres audio numériques (27)), presse en ligne, site d'autoformation, VOD.

- **Prêt d'appareils de lecture numérique à la Médiathèque** : 5 liseuses et 5 tablettes pour la lecture des livres numériques disponibles sur le portail E-Changes.

Deux nouvelles actions ont pu tout de même être mises en place :

- **Participation au Forum EsCAPade** le 21 janvier : forum consacré aux vacances et loisirs pour les personnes en situation de handicap. Pour cette édition, le thème retenu était la Culture. 5 services culturels de l'Agglomération (Médiathèque, Musées, Théâtre, Conservatoire, Ludothèque) se sont donc regroupés sur un stand commun et ont réalisé un livret " La Culture accessible à tous " présentant toutes les actions qu'ils mettent en place vers les publics en situation de handicap (animations, documents spécifiques, accessibilité des bâtiments). Ce livret a été décliné en 4 versions différentes pour permettre une meilleure accessibilité de tous : " classique " en format A5, en gros caractères, en facile à lire et à comprendre et en version audio (avec la collaboration de la Bibliothèque Sonore de Cholet). Ce livret a également été présenté, en octobre 2023, au Groupe de Travail pour la Promotion de la Personne Handicapée qui regroupe des élus et des représentants d'associations de personnes en situation de handicap de Cholet. Il a été aussi distribué dans différents forums et rencontres départementaux autour des propositions culturelles accessibles par l'intermédiaire du chargé de mission culture et lien social du Département de Maine-et-Loire.

- **Installation de la signalétique Makaton** en juillet (programme d'aide à la communication et au langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes) : la Médiathèque est établissement pilote pour ce projet coordonné par la DIFAPECS. A terme, l'objectif est de déployer cette signalétique dans l'ensemble des établissements recevant du public de Cholet. Pour la Médiathèque, le but est de favoriser et faciliter la venue d'adultes et d'enfants atteints de troubles du langage associés à des handicaps divers : autisme, polyhandicap, handicap intellectuel, troubles spécifiques du langage,... Cette signalétique permet de présenter les horaires, de repérer les différents espaces de la Médiathèque (secteurs jeunes et adultes, ascenseur, toilettes) et certains services (prêts et retours des documents, photocopieurs, ordinateurs). A l'avenir, il est prévu de la déployer pour les collections de documents et de traduire des albums enfants en Makaton pour le fonds Édition Jeunesse Accessible.

La Médiathèque a également participé à la journée nationale Makaton le 30 septembre avec deux séances d'histoires signées et une séance de découverte avec des jeux de société, qui ont rassemblé 53 personnes.

En novembre et décembre, 4 personnes de la Médiathèque ont participé à une formation de 2 jours d'initiation au Makaton, organisée par le BiblioPôle.



Figure 1: Forum EsCAPade



Figure 2: Journée nationale Makaton

Aide financière " Chèque Eau "

C'est une aide à la prise en charge des factures de distribution d'eau potable. Cette action a démarré avec le contrat de délégation de service public eau potable du 1^{er} janvier 2010 au 21 décembre 2020 sur les 3 communes concernées du périmètre (Cholet-PSB, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois), prolongé jusqu'au 31 mars 2021. L'extension du dispositif a été établie à l'ensemble des communes du territoire avec le nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable à compter du 1^{er} avril 2021.

En 2022 :

- Transmission de l'enveloppe allouée à chaque commune par courrier,
- Communication auprès des usagers via les factures d'eau et lors des permanences dans les communes assurées par Veolia Eau de Cholet,
- Nouvelle présentation du dispositif lors de la réunion avec les DGS des communes de Cholet Agglomération le 30 novembre 2022.

En 2023 :

- Transmission de l'enveloppe allouée à chaque commune par courrier,
- Communication auprès des usagers via les factures d'eau et lors des permanences dans les communes assurées par Veolia Eau de Cholet,
- Extension du dispositif à la part assainissement de la facture d'eau potable avec prise en charge financière par le budget de l'assainissement de Cholet Agglomération à compter du second semestre 2023 – Doublement de l'enveloppe,
- Présentation du nouveau dispositif : commission environnement du 26 septembre et commission solidarité et proximité du 28 septembre, réunion DGS du 25 janvier 2024.

Politique tarifaire du théâtre Saint-Louis

Depuis l'ouverture du Théâtre Saint-Louis, une attention particulière est portée en direction des plus jeunes spectateurs.

Que ce soit lors des actions de médiation, ou encore à l'occasion des spectacles, la volonté est de permettre, via des actions ciblées ou encore des tarifs préférentiels, de donner accès au spectacle à un public jeune et scolaire.

Cet accès privilégié permet à chaque jeune de se constituer une culture personnelle riche et humaniste, grâce aux spectacles et actions proposés mais aussi grâce à une immersion dans le milieu ouvert du spectacle vivant.

En 2023, création d'un tarif médiation destiné aux groupes d'élèves des établissements d'enseignement (scolaires, CRD, École d'Arts du Choletais, La Fabrique Chorégraphique...) pour certains spectacles, dans le cadre d'une démarche d'école de spectateurs. Particulièrement accessible, il permet aux structures de proposer un ou plusieurs spectacles à leurs élèves/adhérents, à un coût maîtrisé.

Chiffres clés

Les journées des Droits de l'Enfants en 2023, c'est 21 partenaires, 32 ateliers sur 70 créneaux horaires et 70 participants à la conférence grand public

24 ateliers proposés lors des rencontres intergénérationnelles en 2023.

Le nombre d'enfants pris en charge par les clubs " Coup de Pouce " est de 32 pour l'année 2023/2024.

Pour la lecture et l'accès au livre dans les quartiers prioritaires, 733 personnes ont participé aux actions de médiations pour les publics éloignés et empêchés. 2 124 usagers ont utilisé le Bibliobus en 2023 pour 37 755 prêts dans le Bibliobus.

Pour le théâtre Saint Louis, 1 405 billets médiation ont été délivrés en 2023

Pour le chèque eau, 13 809 euros ont été attribués en 2023

Les orientations

Pour les JDE, l'action est renouvelée chaque année avec la participation de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels du territoire.

Renouvellement également des portes ouvertes au Planty et du goûter anti-gaspi.

Pour les rencontres intergénérationnelles :

- Intégration d'un groupe d'étudiants en BUT Carrières Sociales : projet de trouver des défis pour créer du lien intergénérationnel.
- Créer une fiche de route avec la liste des ateliers à faire pour fluidifier les ateliers.

Pour les clubs Coup de Pouce, état des lieux en cours des besoins d'accompagnement à la réussite scolaire sur le territoire. Un groupe de travail du PEDT recueille les problématiques afin de définir les prochaines actions.

Concernant les actions de lecture et d'accès au livre dans les quartiers prioritaires :

- Projet " Édition Jeunesse Accessible " : poursuivre le développement du fonds, organiser des actions de médiation particulièrement pendant la semaine de l'EJA du 25 au 30 novembre 2024.

- Projet Makaton : traduire en Makaton plusieurs albums qui pourront ensuite intégrer le fonds EJA.

-Travailler à la reprise du dispositif " Des Livres A Soi ", en 2025, et particulièrement à l'extension du projet à Vihiers, en collaboration avec la Maison Départementale des Solidarités, le centre social " Le Coin de la Rue " et la bibliothèque.

- Mettre à disposition pour le prêt, au secteur jeunes et adolescents, les livres en langues étrangères (essentiellement arabe et turc), achetés en 2020 pour les lectures nomades.

- Développer de nouveaux partenariats autour du fonds " Facile à Lire ".

- Mettre à disposition 2 lecteurs Victor au secteur adulte de la Médiathèque : un à essayer sur place et un second à emprunter : ils permettent et facilitent l'écoute de livres audio, enregistrés aux formats Daisy ou MP3.

Dans le cadre de l'aide financière " chèque eau ", la communication sera poursuivie car elle est nécessaire au bon fonctionnement du dispositif. Une réflexion est en cours sur les modalités d'attribution des chèques eau afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe et mieux cibler les bénéficiaires potentiels, via un partenariat avec les services de la CAF.

Coopération et solidarité



Les enjeux

Sao est une commune de 5 410 habitants située dans la région du plateau central de Burkina Faso, à environ 50 km au nord-ouest du centre de Ouagadougou.

Araya est une commune de 3 500 habitants au Liban situé à 12 km à l'Est de Beyrouth sur la route de Damas (Syrie).

La ville de Cholet est jumelée avec ces 2 communes. C'est une coopération internationale pour des partenariats plus équilibrés et plus souples. Cette coopération vise à mettre l'accent sur le développement durable, la solidarité et l'égalité.

Les objectifs à atteindre

L'objectif de ces jumelages est d'aider au développement de ces 2 villages en fonction des besoins des habitants.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Cholet Sao

La Ville de Cholet soutient l'action de l'association Cholet Sao, qui intervient directement auprès de la population du village burkinabé.

En 2023, La ville de Cholet a continué d'aider au fonctionnement du Centre de Réalimentation et d'Éducation Nutritionnel et de la pharmacie de Sao avec l'envoi d'un container.

Cholet Araya

Depuis 2003, la Ville de Cholet élabore avec la commune d'Araya différentes phases au Programme Local de Développement Urbain pour développer les équipements et les services publics.

En 2023, poursuite des projets entrepris et aide à la population.

Il est très difficile de voir les projets aboutir vu la crise politique, économique et sociale que subit le pays et la population libanaise.

Les orientations

Pour le village d'Araya, les réflexions sont autour de la collecte et du traitement des déchets et aussi de l'énergie solaire.

Pour le village de Sao, vu le climat dans le pays, l'action sera peut-être interrompue en fonction des directives du Quai d'Orsay.

VI – Épanouissement de tous – politique de la famille

Accompagnement des personnes âgées

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Les enjeux

Le volet intergénérationnel au sein des collectivités est un enjeu de plus en plus prégnant. En accueillant 23% de la population française, les villes engagées dans le programme national " Action cœur de ville " comme toutes les autres, sont d'ores et déjà confrontées au vieillissement de leur population.

Cet enjeu est déjà au cœur de nombreux projets des collectivités locales dans des opérations d'habitats, de mobilités, d'accessibilité et d'équipements.

Les objectifs à atteindre

Le projet d'établissement pour les 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est un document obligatoire identifiant les axes et actions d'amélioration continue de la qualité sur 5 ans.

Afin de garantir la qualité de l'accueil en établissements et des services proposés, les actions doivent permettre la reconnaissance d'une qualité de service propre aux centres inter-communaux d'action sociale (CIAS) quel que soit l'établissement concerné mais également garantir l'accès à tous à la liberté de choix de ses parcours de vie et respecter les prescriptions du code de l'action sociale et des familles.

Il faut également anticiper les impacts du changement climatique sur les publics les plus vulnérables et intégrer les enjeux Santé-Environnement dans les projets du CIAS

Le projet d'établissement des résidences autonomie du CIAS définit les objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement des résidences du CIAS.

Le livret d'accueil des résidences autonomie a pour objectif d'informer sur les conditions d'accueil et de séjour. Il contient une série de renseignements utiles pour faciliter une arrivée dans une résidence.

L'UPAD (Unité pour Personnes Âgées Désorientées) est une unité de vie accueillant des personnes âgées désorientées ayant besoin d'un espace extérieur de déambulation adapté, sécurisant et sécurisé.

Les objectifs de l'aménagement d'un jardin thérapeutique dans l'UPAD du Val de Moine sont :

- Maintenir et développer la motricité et la prévention des chutes,
- Maintenir l'autonomie et la dextérité,
- Maintenir les capacités cognitives,
- Favoriser et stimuler les sens (stimulation visuelle, auditive et olfactive),
- Favoriser l'apaisement et la réminiscence.

La résidence le Val d'Èvre n'a pas de jardin clôturé et sécurisé pour les résidents ayant, entre autres, des troubles cognitifs et pouvant avoir des difficultés à se repérer à l'extérieur. Il a donc été réfléchi à la création d'un jardin sur un espace de la résidence qui n'était pas exploité.

Cholet Agglomération a obtenu en 2023 le label " Argent " Ami des Aînés. Le réseau francophone " Villes Amies des Aînés " a incorporé la transition écologique dans ses critères d'attribution afin de l'intégrer dans le défi du vieillissement. Il est donc demandé aux candidats au label de proposer un plan d'actions en lien avec la transition écologique.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Actions du CIAS :

Amélioration bâtiment et accessibilité (plusieurs fiches)

Résidence Grande Fontaine : En 2022, travaux de réfection des trottoirs devant les pavillons. En 2023, rénovation des appartements qui se libèrent au fur et à mesure, notamment l'accès à la douche, aux sanitaires suspendus et à la cuisine par la suppression d'une cloison.

Résidence autonomie Le Bosquet : Travaux d'extension et réhabilitation de la résidence aux normes réglementaires et création d'un espace familles, d'un salon de coiffure, de salles d'activités, d'un salon bien-être, de terrasses extérieures...

Résidence autonomie Notre Dame : En 2023, redéfinition des emplacements des locaux techniques (chambre de garde, salle du personnel, salle de transmissions), changement d'emplacement de la bibliothèque des résidents et rénovation d'ascenseurs devenus vétustes.

Résidence autonomie Verte Vallée : En 2023, les vestiaires des agents ont été mis aux normes PMR et des vestiaires hommes ont été prévus.

Résidence Le Val de Moine :

7 axes de travail déterminés sur 5 ans :

- Axe 1 : Offrir un lieu de vie confortable et adapté à chacun
- Axe 2 : Vieillir acteur : maintenir une citoyenneté et garantir les droits et libertés du résident
- Axe 3 : Favoriser la vie sociale et le " vivre ensemble ", avec nos différences, autour de valeurs fortes
- Axe 4 : Prévenir et soigner les pathologies du vieillissement : vivre dans un lieu de soins ou soigner dans un lieu de vie
- Axe 5 : Individualiser l'accompagnement et accompagner dans l'individualité ou l'équilibre entre l'individuel et le collectif
- Axe 6 : Créer une identité professionnelle autour de valeurs fortes
- Axe 7 : Ancrer les activités dans le territoire

Plusieurs actions ont été réalisées en 2023 :

- aménagement d'un jardin thérapeutique au sein de l'unité protégée (éveil des sens et bien-être autour de la végétation)
- poursuite des échanges avec les écoles et crèches du quartier
- poursuite de la médiation animale (en interne et avec prestataire extérieur)
- validation de la participation du Val de Moine à un potager partagé avec la résidence Mobicap située à proximité
- réflexion sur la mise en place du compostage
- réflexion sur la mise en place d'un écopaturage en limite de propriété avec le Parc du Menhir (échange oral pour le moment avec la direction paysages et cadre de vie)

Label " Amis des Aînés "

Lors de la préparation à l'audit de labellisation, un état des lieux et un diagnostic participatif ont été réalisés. Des ateliers participatifs ont été organisés et ont permis de donner la parole aux seniors qui ont spontanément abordé la question de la transition écologique.

La chargée de mission développement durable a également été rencontrée dans ce cadre et il a pu être observé que des actions " PCAET " pouvaient également être favorables aux seniors (développement du réseau de bus et des pistes cyclables, espaces végétalisés, etc.)

Un plan d'actions a été élaboré avec des propositions favorables au développement durable :

- création d'espaces végétalisés
- développement des pistes cyclables
- ateliers d'apprentissage du bus en faveur des seniors
- etc ;

La démarche a été engagée en 2022 et le label a été obtenu en 2023.

Actions au sein des EHPAD :

Création d'un jardin thérapeutique au Val d'Evre

Le jardin a été créé d'octobre à décembre 2022 et totalement terminé en avril 2023 pour l'aspect paysager.

L'aménagement du jardin a été réalisé au cours de l'été 2023 avec la mise en place d'une pergola, de mobiliers de jardin neufs. Un agrès de stimulation à la marche " passage sur sol meuble " a été réceptionné en décembre et installé au printemps 2024. L'inauguration est prévue pour mai 2024.

Une porte automatique a également été installée pour faciliter l'accès au jardin pour les résidents et leurs familles



Avant les travaux



Après les travaux

Projet d'établissement pour les 3 EHPAD

Mise en place de groupes de travail avec les différents agents afin de réaliser un état des lieux pour présenter l'organisation de l'établissement, l'accompagnement proposé aux résidents et définir des axes d'amélioration avec un plan d'actions à mettre en place sur 5 ans.

De mai 2022 à septembre 2022 : mise en place des groupes de travail et réflexion.

De septembre 2022 à décembre 2022 : rédaction du projet d'établissement et du plan d'actions.

En mars 2023 : relecture et présentation à l'élue et au DGA

Au 2ème trimestre 2023 : présentation au CST et au Conseil d'Administration du CIAS

En 2023, c'est également le début des différentes actions validées

Animations Seniors

Du senior encore très actif jusqu'à la grande dépendance, c'est la notion de parcours de vie qui guide l'action des élus et des services de la Collectivité. La volonté municipale est de porter une attention particulière envers les seniors, et en particulier à travers cet item de : "mener des actions d'animation adaptées à ce public cible".

La Distribution des chocolats : samedi 14 janvier 2023

La première édition s'est déroulée en janvier 2021, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, avec l'objectif de compenser l'annulation de la Fête des seniors et apporter du réconfort aux seniors grâce à la mobilisation des élus (porte à porte en 2021, retrait dans des chalets répartis dans la ville en 2022 et 2023).

Public cible : 70 ans et +

> Nombre de boîtes de chocolats : 8 000 / Coût : 22 000 € (*crédits propres+transversaux Protocole*)

La Fête des seniors : dimanche 22 janvier 2023

Ce temps fort permet à 2 000 choletais de 60 ans et + d'assister gratuitement au parc de la Meilleraie à un spectacle qui est suivi d'un goûter et d'un bal.

> Coût : 26 900 € (*crédits propres+transversaux Protocole*)

La création de l'instance " Conseil 60+ " en 2023 :

L'objectif étant d'assurer trois fonctions :

- de représentation des plus de 60 ans de la Ville dans leur diversité,
- de consultation, rendant des avis motivés sur des projets et dispositifs municipaux,
- de participation en proposant et en suivant des projets utiles à l'intérêt commun.

Délibération pour la création du dispositif au Conseil Municipal du 12 juin 2023.

Cette instance comprend 20 conseillers issus des structures Personnes Agées de Cholet ainsi que des candidats libres.

La 1ère réunion d'installation s'est tenue le 12 décembre 2023.

La création de l'opération " Jobs 60+ " en 2023 :

Mis en œuvre par la Ville de Cholet en collaboration avec les services de l'Agglomération ayant la compétence " emploi ", ce rendez-vous destiné aux Choletais âgés de 60 ans et

plus, pour faciliter une poursuite d'activité ou favoriser un complément de retraite. Le concept concrétise le souhait de se recentrer sur notre champ de compétences et d'intervention (les seniors : choletais de 60 ans et +).

- le 11 mai 2023 : 17 entreprises présentes / 150 postes à pourvoir / plus de 100 personnes.
- le mardi 7 novembre 2023 : 25 entreprises présentes / plus de 200 personnes.

Partenariat avec Unis-Cité :

Échanges pour mettre en place un dispositif lié à l'accompagnement de seniors isolés par des jeunes en Service Civique (listing des seniors qui pourraient utiliser cette démarche)
> convention et attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 €

Chiffres clés

Réalisation des indicateurs en cours.

Les orientations

Pour la résidence Grande Fontaine, création de vestiaires au rez-de-chaussée à côté de la chambre de garde (au lieu de l'emplacement situé dans les locaux de la restauration de la Mairie du May-sur-Evre) et création d'une douche collective adaptée pour les résidents dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment.

Pour la résidence verte vallée, remplacement de la chaudière chauffage central et amélioration de l'éclairage dans les circulations (LED).

Pour le Label Ami des Aînées, réalisation du plan d'actions 2024-2029 avec un bilan annuel.

Pour le jardin thérapeutique du Val d'Evre, de nouvelles activités vont voir le jour avec notamment un travail de stimulation à la marche avec l'ergothérapeute et éventuellement les kinés libéraux intervenant dans l'établissement, des activités communes avec les résidents et le conseil municipal des enfants de Trémentines autour des plantations et du jardin et des activités personnalisées pour certains résidents souhaitant faire du jardinage.

Pour les animations Seniors, les perspectives sont :

- de continuer à développer les actions et les dispositifs pour les choletais de 60 ans+,
- de pouvoir identifier les besoins des 60+ et de les intégrer dans l'élaboration ainsi que dans le suivi des axes politiques transversaux de la Ville de Cholet (Label Ville Amie des Aînés, Conseil des 60+, etc.),
- de pouvoir identifier, rencontrer et accompagner les plus isolés,
- de pouvoir les aider administrativement, juridiquement, etc,
- de développer la notion de proximité,
- de développer les réseaux,
- de suivre le label " Ville Amie des aînés ".

Les enjeux

Les actions de quartier sont importantes et doivent impliquer les Choletais dans l'amélioration de leur quotidien et celui de leurs voisins. Elles doivent être en lien direct avec les Choletais qui vivent la Ville et leur quartier.

Les objectifs à atteindre

L'objectif des actions pour la vie dans les quartiers sont d'impliquer les Choletais dans l'amélioration de leur quotidien et celui de leurs voisins et d'être en lien direct avec les Choletais qui vivent la ville et leur quartier.

L'objectif de la journée des citoyens est de se mobiliser pour améliorer le cadre de vie. Nettoyage des trottoirs, des places, des parcs et jardins, petits travaux extérieurs dans les écoles... chaque habitant peut apporter sa contribution.

Le Rallye Citoyen pour les Collégiens, initié par la Ville de Cholet, a pour but de mettre en avant, de manière interactive et ludique, les notions de démocratie, de droits et devoirs, de solidarité, d'engagement et de citoyenneté. Objectifs : mettre en place des événements pour sensibiliser le public au sens large aux différents enjeux de cet item.

Les objectifs de l'accompagnement de la vie associative locale sont l'accompagnement du mouvement associatif Choletais (dense et diversifié) et l'instauration/maintien des relations partenariales et d'engagements réciproques.

Pour la guinguette du Mail, les différents objectifs qui donnent sens à cette action sont de :

- favoriser la mixité sociale
- s'approprier ou se réapproprier la Ville – notion d'espace
- faire croiser les différents publics
- valoriser l'intergénérationnel
- inciter à sortir de chez soi
- inviter au partage
- développer un événement fédérateur.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Actions pour la vie dans les quartiers:

Organisation annuelle des Rencontres Citoyennes

Depuis 1995, les élus de la Majorité municipale proposent aux habitants de Cholet et de la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, de se rencontrer lors de réunions programmées en septembre. C'est l'occasion pour les uns et les autres d'évoquer les projets structurants, de parler citoyenneté et vie publique et de dialoguer sur des dossiers parfois complexes. C'est également un temps fort pour faire le point sur les aménagements en cours et, pour les habitants, de prendre la parole afin d'exprimer leurs préoccupations quotidiennes.

Être en relation directe avec le Maire et les élus facilite la compréhension du développement de la ville. Il en est de même pour toutes les actions menées quartier par quartier, en faveur d'un cadre de vie où les Choletais et les Puy-Saint-Bonnetais vivent au quotidien.

Suivi de l'application Thelma

Les utilisateurs de smartphones et de tablettes peuvent signaler un problème, suggérer une idée ou féliciter une initiative. Cet outil de proximité, appli gratuite pour smartphone permet par exemple de prévenir rapidement les services de la collectivité de l'apparition d'un graffiti sur un mur ou de suggérer l'élagage d'un arbre gênant la visibilité à un carrefour. Les Choletais peuvent également s'ils le souhaitent encourager la Ville pour le travail de ses agents ou pour les choix opérés par les élus en faveur du cadre de vie.

Rubrique " Signalement " sur le site internet de la Ville de Cholet

Aménagements de proximité, incivilités, suggestions, les Choletais ont la possibilité de s'exprimer en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la Ville. Des rencontres sont organisées sur place, si besoin, en présence de l'Élu(e).

Différentes actions en faveur de la citoyenneté sont organisées :

Le Rallye Citoyen pour les Collégiens

Ce Rallye Citoyen est destiné aux jeunes des classes de 4ème et 3ème des collèges choletais, avec la participation CFA de la Bonnauderie également en 2023.

Il permet, le temps d'une matinée, de découvrir et d'accéder à différentes structures locales concernées par ces notions (administrations et associations). La citoyenneté était abordée à travers le prisme de 6 items : la culture, l'engagement, les droits civiques, la sécurité, la prévention et le développement durable (environ 35 ateliers).

Volonté : mettre en avant les notions de démocratie, droits, devoirs, engagement, solidarité et citoyenneté.

Ateliers spécifiques sur la thématique du Développement Durable avec différents intervenants : la Direction de l'Environnement, les Transports Publics du Choletais, riverains du Composteur partagé de Mail 2.

Les déplacements des Collégiens entre les ateliers s'effectuent à pied.

Le Rallye Citoyen Collégiens : s'est déroulé du 8 au 30 novembre 2023 sur 7 matinées / 34 partenaires

Accompagnement de la vie associative locale

Assises du mouvement associatif choletais

Co-construction via des ateliers, de l'élaboration d'une "**Charte d'engagements réciproques**". Cette dernière, commune et partagée, permet de développer des démarches partenariales entre la collectivité et le mouvement associatif de Cholet. La Ville de Cholet accompagne et fédère ainsi les nombreuses associations, à travers ces Assises, dont les objectifs sont d'initier et de développer des espaces d'échanges entre elles au-delà des différents secteurs d'activités qu'elles représentent, de renforcer leurs réseaux, d'aborder les notions d'engagement et de projet associatif, de comprendre et d'analyser l'évolution actuelle du fonctionnement associatif.

Les 7èmes Assises du Mouvement Associatif Choletais ont eu lieu le jeudi 1er juin 2023, 37 associations étaient présentes et 57 personnes. Thème : Comment animer et dynamiser son Assemblée Générale ?

Les 8èmes Assises du Mouvement Associatif Choletais ont eu lieu le jeudi 23 novembre 2023, 28 associations étaient présentes et 50 personnes. Thème : L'association employeuse et les relations entre les bénévoles et les salariés.

Forum des associations

Le Forum des associations s'est déroulé les 9 et 10 septembre 2023 au Parc des Expositions de la Meilleraie.

La volonté municipale, à travers cette manifestation, est de permettre de :

- valoriser toute la richesse et la diversité du tissu associatif choletais,
- représenter une véritable vitrine pour toutes les associations en leur offrant la possibilité d'exprimer ce qu'elles font et ce qu'elles sont,
- permettre aux choletais de pouvoir adhérer à une association aussi bien pour pratiquer une activité que pour s'engager comme bénévole,
- accompagner les dirigeants aussi bien dans leurs missions qu'au niveau du fonctionnement de leur structure.

+ de 140 associations étaient présentes et 14 secteurs représentés

Espace associations

L'espace association permet de gérer en ligne les demandes de subventions et de proposer des publications à insérer sur Cholet.fr.

Comité d'Attribution des Avantages en Nature aux Associations (CAANA)

Depuis début janvier 2019, la Ville de Cholet et Cholet Agglomération ont souhaité harmoniser leurs procédures d'attribution des avantages en nature (communément appelés "gratuités") et permettre à l'ensemble des acteurs associatifs du territoire de pouvoir bénéficier de ces gratuités, de manière cohérente, transparente, égalitaire et partagée. Pour mettre en œuvre ces volontés, deux Comités d'Attribution des Avantages en Nature aux Associations (l'un pour les sujets traités par la Ville de Cholet et l'autre pour ceux suivis par Cholet Agglomération) ont été développés et se réunissent mensuellement.

Mise à disposition de locaux aux acteurs de la société civile et rationalisation du foncier

1/ Mise à disposition de locaux communaux aux acteurs de la société civile

- assurer la représentation la plus large des acteurs de la vie sociale du territoire par la mise à disposition du plus grand nombre de locaux de qualité et gabarit comparables (multiplicité des structures culturelles, sportives, culturelles structurées en associations et autres organismes à but lucratif ou non lucratif),
- au besoin permettre une utilisation partagée de sites communaux pour garantir la représentation de tous (ex : salles partagées des locaux de la rue Saint Bonaventure).

2/ Rationalisation du foncier

- optimisation des ressources foncières de la collectivité (par la vente des biens vacants ou leur location),
- choix d'une localisation appropriée pour les locaux des structures associatives (regroupements, proximité des transports en commun...).

La Guinguette du Mail

Durant 3 vendredis de fin août et début septembre, la Guinguette du Mail a pris place. Les dates proposées pour cette édition étaient les vendredis 18 et 25 août, ainsi que le 1^{er} septembre 2023.

Le déroulé des vendredis était le suivant :

à partir de 18 h : ouverture du bar et du point restauration,

de 18 h à 19 h 30 : ambiance musicale (sonorisation),

de 19 h 30 à 21 h : 1^{er} groupe musical,

de 21 h 15 à 23 h : 2^{ème} groupe musical.

Un bar et un point restauration payants (Food truck) étaient également proposés sur site et gérés par l'Association des Bars du centre-ville.

Vide-grenier

Cette manifestation, qui s'inscrit pleinement dans la politique du développement durable de la municipalité, est l'occasion pour les vendeurs, comme pour les acheteurs, de donner une nouvelle vie à des objets, meubles, vêtements ...

Chaque vendeur doit préalablement réserver son emplacement et apporter son propre matériel (tables, chaises, parasols, etc) pour exposer ses produits le jour de la manifestation.

La 8^{ème} édition du vide-grenier s'est déroulée le dimanche 10 septembre 2023 place Travot de 10 h à 17 h 30.

33 exposants se sont installés sur le site, représentant une superficie de 172 mètres linéaire.



Chiffres clés

En 2023, 485 personnes ont participé aux rencontres citoyennes (413 en 2022).

THELMA : 1 248 signalements en 2023, stable par rapport à 2022.

Rubrique " Exprimez-vous " : 455 demandes en 2023.

36 visites de quartier chez les riverains en 2023.

Dans le cadre de l'action sur la citoyenneté, le Rallye Citoyen Collégiens a touché 35 classes concernées dans 7 collèges différents ce qui représente 905 collégiens en classe de 4ème et 3ème. 34 partenaires sont intervenus pour animer les ateliers.

Dans le cadre de l'accompagnement de la vie associative locale, 200 conventions de location (Ville et Cholet Agglomération) ont été passées et plus de 200 partenaires associatifs logés.

3 900 personnes sont venues à la guinguette en 2023 sur les 3 dates cumulées.

Les orientations

Concernant les actions pour la vie dans les quartiers, continuer à répondre aux demandes des Choletais avec réactivité.

Maintenir les actions et étudier les orientations pour les prochaines années.

Concernant le Rallye Citoyen, à l'avenir les objectifs sont de développer des ateliers en lien avec la thématique environnementale et de créer un rallye pour les lycéens.

Pour la guinguette du Mail, continuer à favoriser la mixité des publics et continuer à développer la notion intergénérationnelle.

Pour le vide-grenier, renouveler l'action qui connaît un large succès auprès des vendeurs comme auprès des visiteurs.

Les enjeux

La participation permet d'être plus à l'écoute des besoins et des attentes des personnes de chaque quartier, destinataires des politiques publiques. Elle tend à l'élaboration de meilleures politiques publiques, lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, etc.

La participation peut être organisée à plusieurs niveaux et prendre différentes formes de concertation collective, contribuant ainsi à l'amélioration des services et des dispositifs, voire de la législation. La participation est donc un enjeu démocratique majeur.

Les objectifs à atteindre

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un mode de gestion territorialisée visant à améliorer la vie quotidienne des habitants dans le domaine de l'habitat, du cadre de vie et de la sécurité.

Le premier objectif de la GUP est l'intervention spécifique sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, pour maintenir un cadre de vie agréable et de qualité.

Le second est de favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville.

Actions réalisées les années précédentes

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : les Conseils Citoyens de la ville de Cholet : Différents conseils citoyens sont répartis dans 4 quartiers prioritaires, ils ont été consultés et associés aux différents projets et actions proposés dans leurs quartiers respectifs. Constitués d'habitants volontaires et bénévoles, les conseils citoyens ont un rôle majeur dans la transmission des informations institutionnelles auprès des habitants mais également dans l'évocation des problématiques citoyennes auprès des partenaires associatifs et institutionnels. Ils sont aussi à l'initiative d'actions citoyennes, d'engagements responsables qui dynamisent la vie des quartiers. Ils participent à ce titre au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Chiffres clés

Réalisation des indicateurs en cours.

Les orientations

Maintenir les actions et étudier les orientations pour les prochaines années.

Les enjeux

Si les territoires urbains se caractérisent par une offre de soins de proximité plus importante que dans les espaces ruraux, cette offre est souvent concentrée au cœur des Agglomérations et déficiente dans leurs périphéries. La population cible des politiques de santé publique est très inégalement répartie dans la ville. Les enjeux en termes d'accès aux soins peuvent donc être très différents d'un quartier à l'autre. Les configurations et les problématiques qui en découlent ne sont pas les mêmes d'une Agglomération à l'autre, en fonction de sa taille et de ses spécificités.

Les objectifs à atteindre

Les objectifs du Contrat Local de Santé sont d'améliorer l'accès aux soins, de réduire les inégalités territoriales sociales et territoriales de santé, de répondre à la problématique de démographie médicale.

Le Pollinarium sentinelle® est un espace, situé au Musée du Textile et de la Mode, dans lequel sont réunies les principales espèces de plantes (plantain, armoise, graminées...), arbustes et arbres sauvages (noisetier, saule, aulne...) de la région dont le pollen est allergisant. Elles sont observées quotidiennement par des jardiniers, des agents du Musée et de l'Environnement qui détectent le début et la fin d'émission de pollens de chacune d'entre elles. Cette information est validée par le médecin allergologue, le botaniste et Air Pays de la Loire qui la transmet par mail aux personnes inscrites à l'alerte Pollens. Les personnes allergiques peuvent ainsi commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes, et l'arrêter dès la fin d'émission de pollens. Les objectifs de cet outil sont donc des objectifs de santé publique car il permet d'éviter une sur-médication des patients.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Dans le cadre de la politique de la santé, élaboration, animation, coordination et mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé

Conclu entre Cholet Agglomération et l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé (CLS) mobilise les acteurs de territoire et crée des synergies pour une réponse adaptée aux besoins de la population. Le premier CLS de Cholet Agglomération a été signé le 21 septembre 2015 pour une durée de 3 ans. Un second CLS 2019-2024, signé le 12 septembre 2019, couvre le territoire de Cholet Agglomération comprenant 26 communes. Il se décline en 3 axes stratégiques :

- la prévention et promotion de la santé,
- le parcours de santé des personnes vulnérables,
- l'accès aux soins et à l'offre de santé.

En 2021, ouverture d'un Service Médical de Proximité avec des médecins en retraite.
Réalisation d'une journée d'échanges en addictologie " Les addictions, de quoi parle-t-on ? " à destination des professionnels du territoire.
Lancement du mois de mobilisation et sensibilisation au dépistage du cancer du sein (installation structure " voyage au cœur du sein ").
Lancement de la campagne hivernale de sensibilisation sur la qualité de l'air et le radon.

En 2022 :

- Coordination du collectif Octobre rose visant à proposer des animations pendant le mois dédié à la sensibilisation au cancer du sein.
- Animation du collectif SISM, Semaine d'Information sur la Santé Mentale.
- Lancement de la campagne hivernale de sensibilisation et d'information sur le radon dans les communes du centre et de l'est de l'Agglomération.
- Suivi de l'activité de la Maison des Adolescents.
- Participation à la réflexion menée pour la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.
- Élaboration d'un plan d'actions dans le champ des conduites à risque et addictions.

En 2023 :

- Coordination du collectif Octobre rose visant à proposer des animations pendant le mois dédié à la sensibilisation au cancer du sein.
- Animation du collectif SISM, Semaine d'Information sur la Santé Mentale.
- Déploiement actions " santé mentale " dans mon quartier à destination des acteurs de la politique de la ville et de la population.
- Animation du conseil d'usagers en santé mentale et d'une cellule d'analyse de situations complexes.
- Poursuite et finalisation de la campagne hivernale de sensibilisation et d'information sur le radon dans les communes du centre et de l'est de l'agglomération.
- Suivi de l'activité de la Maison des Adolescents.
- Déploiement d'un plan d'actions dans le champ des conduites addictives (action population, programme de formations à destination des acteurs du territoire).
- Construction d'un plan d'action attractivité médicale visant à faciliter l'installation et le maintien des étudiants en médecine générale et des médecins généralistes.
- Préfiguration d'un Centre Municipal de Santé.

Pollinarium sentinelle ®



**pollinarium
sentinelle®**

C'est un outil de prévention des allergies aux pollens composés des principales espèces de plantes de la région choletaise dont le pollen est allergisant. Dix espèces de plantes herbacées et six espèces de plantes ligneuses sont observées quotidiennement afin de détecter le début et la fin de l'émission de pollen de chacune d'entre elles. L'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF) a créé le concept de pollinarium sentinelle® pour répondre aux besoins des personnes allergiques aux pollens et leur permettre d'adapter leur traitement. Il s'agit d'un outil scientifique au service des personnes allergiques mais aussi des professionnels de santé. Le pollinarium est opérationnel depuis

janvier 2019. Les opérations réalisées en 2023 sont les mêmes que les années précédentes, à savoir le suivi des émissions de pollens, et l'entretien de ce jardin.

Des actions de communication sont également effectuées depuis début 2021 afin qu'un maximum d'administrés s'inscrivent à l'alerte pollens. En termes de communication, les actions réalisées en 2023 sont:

- un article dans le Cholet mag de février / publication sur cholet.fr / réseaux sociaux,
- une campagne d'affichage fin février - début mars,
- un relais de l'info par Synergences,
- un relais dans les médias locaux.

Des visites ont été organisées en 2023 pour permettre à un maximum d'administrés de découvrir l'outil et les inciter à adhérer à la newsletter :

- RDV au jardin (4 et 5/06/23),
- Fête de la science (14 et 15/10/23).



Chiffres clés

Une soixantaine de participants à la journée d'échanges en addictologie.

Environ 350 visites de la structure " Voyage au cœur du sein ".

13 000 patients sans médecin traitant au niveau de l'Agglomération.

Suite à la campagne de communication, il a été observé une augmentation des abonnés à l'alerte pollen (567 en 2022 à 696 en 2023).

Les orientations

Pour le CLS, poursuite des actions en 2024.

Pour la Pollinarium Sentinelle, en 2024, il est envisagé de continuer à communiquer pour qu'un maximum d'administrés bénéficient de cet outil dont le suivi reste relativement chronophage pour le service.

Il est ainsi prévu en 2024 d'étendre la campagne de communication en :

- mettant une affiche (2 m²) dans chaque commune de l'Agglomération
- distribuant des affiches dans les commerces de proximité des 26 communes de l'Agglomération,
- diffusant l'information dans les réseaux de bus.

Cohésion sociale et lutte contre l'isolement

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Les enjeux

Les centres sociaux développent une logique de proximité. Ils organisent un travail au carrefour de multiples contraintes et d'enjeux conséquents: les questions financières, les appuis institutionnels, l'apport des bénévoles, le rôle de la gouvernance et la gestion quotidienne des équipes. La collectivité est un relai primordial pour soutenir les projets, les diffuser et apporter certains éléments techniques.

Les objectifs à atteindre

La CTG, convention territoriale globale, a pour objectif d'amener la coopération à l'échelle de l'Agglomération entre les politiques sociales des communes qui la composent.

Un partenariat entre le service des musées de Cholet et l'ESAT ADAPEI 49 s'est mis en place pour valoriser les personnes en situation d'handicap et promouvoir le savoir-faire Choletais autour du mouchoir.

Les objectifs des centres sociaux sont de définir et de mettre en œuvre un projet d'animation de la vie sociale pour et par l'ensemble des habitants.

Il est primordial de travailler en réseau sur un territoire, avec des partenaires associatifs et public.

Œuvrer pour l'interconnaissance entre les centres sociaux, les élus des communes et de Cholet Agglomération

Dans le cadre du contrat de ville et des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale Solidarités (CCAS), les ateliers culinaires de la " marmite conviviale " ont pour objectifs de :

- faciliter le lien social ;
- donner ou redonner le goût de cuisiner ;
- favoriser l'estime de soi ;
- découvrir des actions ou des associations choletaises à travers le " Repas Partagé ".

Le réseau " enfants différents " a pour objectif d'accompagner l'enfant et les familles dans leur cheminement, de proposer un accueil personnalisé et cohérent en fonction de la situation. Il a également pour objectif d'identifier et faire connaissance avec les acteurs du champ médico-social sur le territoire, de réfléchir à d'éventuels projets communs et de préciser les besoins et les attentes de chaque partenaire par rapport à ce réseau.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

La Convention Territoriale Globale (CTG)

C'est un document cadre entre la CAF de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et ses communes membres afin d'apporter de la cohérence entre les projets et actions des thématiques partagées que sont la famille, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Cet accord vise à développer des politiques sociales concertées sur le territoire communautaire, mieux répondre aux besoins des habitants en favorisant la mutualisation des moyens (humains, financiers et techniques).

Les habitants devront ainsi bénéficier d'une lecture facilitée des services sur le territoire dans l'ensemble des thématiques traitées.

En 2022, les élus des 26 communes et de l'Agglomération, la CAF et les acteurs locaux ont donc développé les enjeux politique en actions afin d'aboutir à un plan d'actions coordonnées sur l'ensemble du territoire, en fonction des besoins de chaque secteur.

Ce plan d'actions a été validé par un COPIL de la CTG le 13 octobre 2022 puis approuvé par l'ensemble des conseils municipaux de l'Agglomération en décembre 2022.

Pour accompagner cette démarche, Cholet Agglomération a fait appel à un cabinet conseil " Accolades " qui a donné des appuis à la méthodologie et à l'aide à la décision et concertation des élus.

En 2023 :

- Concertation d'élus locaux et communautaires autour de 5 axes (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et mobilité logement accès aux droits).
- Consultation et échange entre partenaires et élus par thématique afin de définir un plan d'action unique. Rencontres mixtes sur la thématique " petite enfance " et " le numérique " et rencontres professionnelles sur des problématiques " enfance jeunesse ".
- Déploiement de Ressources Humaines dans le territoire communautaire pour faire vivre cette convention (4,3 ETP). Répartition égale des moyens humains sur 5 secteurs identifiés de l'Agglomération.
- Mise en commun de moyens financiers pour favoriser la sensibilisation des animateurs à l'accueil d'enfants handicapés en ALSH. Et financement pluri-communal pour le soutien à une association de loisirs adaptés présente dans l'Agglomération.



groupe de travail intercommunal sur le numérique (élus, services, partenaires)

Partenariat des musées avec l'ESAT ADAPEI 49

Dans sa convention de partenariat avec l'Esat ADAPEI 49, Cholet Agglomération a souhaité développer un partenariat sur deux axes : l'organisation optimale du façonnage du mouchoir et la reconnaissance d'utilité sociale au service des personnes en situation de handicap.

Le service des musées de Cholet organise régulièrement des temps d'animation autour du mouchoir afin de promouvoir ce produit et les savoir-faire liés à sa production. Ces opérations sont l'occasion de valoriser les personnes en situation de handicap. Celles-ci peuvent présenter, exposer ou exécuter des tâches techniques qui conduisent à la fabrication du mouchoir dans son état final. Dans ce dispositif, la promotion de la personne en situation de handicap est posée comme une valeur sociale portée par Cholet Agglomération.

L'Agglomération, par sa manière d'envisager globalement la production du mouchoir de Cholet, vise à favoriser la reconnaissance et l'insertion sociale des personnes accompagnées par l'Esat ADAPEI 49 – Cholet.

L'activité de confection s'effectue dans le cadre d'une concertation hebdomadaire. Elle est prise en compte dans le calcul de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

L'action se déroule au fil de l'année.

Le 17 octobre 2023, signature du renouvellement de la convention pluri annuelle et visite guidée du Musée du textile et de la Mode pour le personnel de l'ESAT.

Réseau " enfants différents "

Depuis 2017, un partenariat est mené en faveur des enfants " différents " dans la continuité de la Charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap adoptée, en 2009, par la Ville de Cholet, soucieuse de porter une attention particulière à cette population fragilisée.

Pour rappel, cette action s'inscrit dans une volonté de :

- permettre aux enfants d'être accueillis dans un environnement propice à leur socialisation,
- soutenir la fonction parentale et ainsi permettre aux parents de travailler ou avoir du temps pour eux,
- sensibiliser les autres enfants et leurs familles à porter un autre regard sur le handicap.

Aussi, le groupe de travail avec les différents acteurs du territoire est composé :

- de l'ensemble des structures Petite Enfance pouvant être concernées par l'accueil de l'enfant différent, et donc l'ensemble des professionnels,
- des médecins référents des structures Petite Enfance et de la psychologue du service qui collaborent étroitement à ces prises en charge,
- des services du Département de Maine et Loire,
- des différents services de soins ou professionnels de soins,
- de la Caisse d'Allocations Familiales, actrice notamment dans le cadre des financements spécifiques.

Soutien aux centres sociaux et socioculturels de l'Agglomération

L'Agglomération soutient les 8 centres sociaux en tant qu'espaces privilégiés pour le développement des liens sociaux et de la solidarité.

En apportant son soutien à ces associations, l'Agglomération entend qu'elles développent des projets portés par les habitants, adaptés à leurs besoins et leurs capacités. Les projets sont tournés vers l'animation sociale du territoire (développement des liens sociaux pour tous, accueil inconditionnel), vers la jeunesse (développement de projet en autonomie, activités mixtes, citoyenneté), et vers les familles (écoute des besoins des parents, recherche de solutions).

Afin de marquer son soutien et la volonté d'un travail commun avec les Centres Sociaux et la CAF, la rédaction d'un Pacte de Coopération, soit une convention de partenariat tripartite, a été mise au travail en 2023 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

L'Agglomération met à disposition et entretient les locaux de 6 des centres sociaux de son territoire. Parmi eux, le Centre Social Intercommunal (CSI) Chloro'fil bénéficiera du Plan Pluriannuel d'Investissement et sera agrandi et rénové de façon à offrir de plus nombreux services aux populations. Le Centre Socio-Culturel (CSC) Horizon bénéficiera d'un agrandissement de sa partie cuisine afin de développer des ateliers pédagogiques autour de l'alimentation et faciliter l'utilisation de ses locaux par des adhérents (visibilité, accessibilité). Le CSI Ocsigène quant à lui bénéficiera à terme d'un agrandissement afin de faciliter l'accès des usagers et le développement de projets, l'Agglomération a donc investi sur un terrain voisin du centre social actuel dans le but de pouvoir agrandir ultérieurement le centre social.

En 2023 :

- 963 405 € de subventions récurrentes ont été versées aux Centres Sociaux en 2023 afin qu'ils puissent réaliser leurs projets sociaux. A cela, chaque centre social a pu en 2023 prétendre à 11 500 € supplémentaires afin de réaliser des projets en lien avec le projet social du territoire (Convention Territoriale Globale). Parmi les projets supplémentaires soutenus : un forum de la petite enfance pour les informer sur les modes de garde organisé par le CSI Chloro'fil, un Réseau d'Entraide entre voisins soutenu par le Centre Social Horizon, des animations pour l'accueil de nouveaux habitants dans le nouveau quartier du Val de Moine, la rénovation d'un appartement pour favoriser l'appropriation d'un espace à disposition des habitants, quartier Jean Monnet.
- Un budget prévisionnel de 1,6 millions d'euros pour la rénovation et l'agrandissement du CSI Chloro'fil validé : des nouveaux bâtiments éco-conçus et la rénovation énergétique des bâtiments d'origine.
- Un budget de 500 000 € pour l'acquisition/démolition de la maison voisine du CSI Ocsigène.
- Un budget de 350 000 € pour l'agrandissement du CSC Horizon.
- Juin à décembre 2023 : réflexion sur un " Pacte de Coopération " pour définir les liens et les engagements entre les centres sociaux, Cholet Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Chiffres clés

Pour la CTG, 4,3 ETP co-financés.

11 485 mouchoirs été produits en 2023 dans le cadre du partenariat entre les musées et l'ADAPEI (+ 34 % par rapport à 2022)

Les orientations

Renouvellement de la CTG (2024-2028), mise en œuvre du plan d'actions, maintien des moyens humains et financiers.

Pour le partenariat avec l'ADAPEI :

- Mise en place d'une Journée du Mouchoir (accueil du personnel de l'ESAT, visite guidée de l'exposition temporaire),
- Tournage d'une vidéo sur le parcours de fabrication du mouchoir rouge de Cholet et diffusion du film dans la salle du métier à tisser dans le Musée du textile et de la Mode.

Concernant les centres sociaux :

- Renouvellement du Pacte de coopération (Mars 2023),
- Programmation des travaux à Chlorofil respectant la RN 2020,
- Développement d'un projet commun d'animation de la vie sociale sur le territoire de l'Agglomération afin de définir le déploiement de nouveaux espaces d'animation.

Il est important de pérenniser le réseau " enfants différents " et de maintenir ses actions en 2024.

Pour le soutien aux centres sociaux et socioculturels, financement forfaitaire des centres sociaux afin de favoriser pour eux une flexibilité budgétaire et ainsi attribuer leurs financements en fonction des besoins des habitants de leur secteur. Certains secteurs ayant des caractéristiques particulières (isolement, concentration de publics fragiles) peuvent bénéficier de budget supplémentaire au forfait de base.

VII – Vers une collectivité exemplaire

Favoriser les achats durables

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Les enjeux

Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leurs responsabilités environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Les objectifs à atteindre

Le service Petite Enfance a pour objectif de réduire l'impact environnemental des couches utilisées dans ses structures.

L'Agglomération et la Ville de Cholet souhaite prendre en compte une dimension sociale et environnementale dans les actes de la commande publique, lorsque la typologie de l'achat ou de la prestation le rend possible.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Utilisation de couches biodégradables

Depuis plusieurs années, le Service Petite Enfance veille à ce que les couches, achetées auprès des fournisseurs, respectent un cahier des charges en termes de protection environnementale. Le lieu de production et la composition des changes sont les critères principaux du marché. En 2023, le marché fut remporté par la Société Brocéliande dont les couches sont fabriquées en Bretagne. Ces changes complets respectent les critères qualitatifs et environnementaux recherchés

Clauses sociales et d'insertions professionnelles, clauses environnementales dans les marchés publics et marchés réservés

Le droit de la commande publique prévoit une prise en compte des préoccupations sociales et environnementales, notamment par l'insertion de clauses et de critères dans les marchés publics et les contrats de concession. Cholet Agglomération et la Ville inscrivent leur politique d'achat dans cette dynamique.

La Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques, en sa qualité d'organisation support, accompagne les directions pilotes, pour mettre en œuvre les actions d'achat responsable, dans le cadre des politiques publiques définies par Cholet Agglomération et la Ville (ex : usage de produits éco-responsables, méthodologie en termes de traitement des déchets de chantiers...).

Quelques exemples des marchés publics

CHOLET AGGLOMÉRATION :

- ACQUISITION DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX (2023-2026)

objectif : réduire les déchets et fabriquer du compost, du paillage.

- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (2023 à 2025) :

Critère Développement durable (10%) : Dispositions favorables à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement en lien avec l'exécution des prestations :

- démarches de prévention des déchets et d'anti-gaspillage, énergies utilisées pour le process et les véhicules, performances de valorisation, certifications, autres démarches en faveur du développement durable.

- ÉTUDE PRÉALABLE À L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS :

En application de l'article 88 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ayant pour objet de permettre de fixer les dispositifs de gestion de proximité des biodéchets qui seront déployés sur le territoire.

- FOURNITURE ET POSE D'UN BÂTIMENT CONSTRUIT HORS SITE POUR LES VESTIAIRES DES JARDINIERS DU GOLF A CHOLET :

Bâtiment reconditionné à hauteur de 40 %

Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités.

- ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉORGANISATION ET L'OPTIMISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS :

Ayant notamment pour objectif de réduire le nombre de kilomètres parcourus et la consommation de carburant.

- MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT A L'ESPACE SAINT-LOUIS DE CHOLET :

Remplacer les unités de traitement local existantes et le superviseur actuel afin de pérenniser, suivre et piloter l'ensemble des installations techniques énergétiques du bâtiment (chauffage, climatisation, éclairage, ventilation).

- RÉFECTION DES TOITURES TERRASSES DU SERVICE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET EMPLOI DE CHOLET :

Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités.

VILLE DE CHOLET :

- AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉPÉTITION AU HANG'ARTS DE CHOLET :

Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités.

- TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SYSTÈME DE DRAINAGE ET D'ARROSAGE DES TERRAINS ENHERBES (2023 à 2026)

ayant notamment pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

- ACQUISITION DE MOBILIERS POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES GUICHET UNIQUE :

montant des achats susceptibles d'être comptabilisés comme étant issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées : 35 816,77 € HT sur un montant total hors éco-contribution de 165 054,47 € HT soit 21,70 %

Groupement Ville de Cholet / Cholet Agglomération / CIAS :

- FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Concernant le lot n°1, certains produits devaient être issus d'une démarche de développement durable. Le contrat prévoit des obligations en matière de protection de l'environnement pour les lots n°1 et 6.

Chiffres clés

95 866 couches biodégradables ont été achetées en 2023.

Les orientations

Pour les couches biodégradables, il est prévu une poursuite du marché avec une prédominance environnementale

Concernant les clauses sociales et environnementales dans les marchés, une démarche " Achat durable " est engagée par Cholet Agglomération et la Ville de Cholet afin d'intégrer la prise en compte de la dimension environnementale dans les contrats de la commande publique tant pour ce qui concerne leur attribution que leur condition d'exécution. Cette démarche vise à mettre la commande publique au service de l'économie circulaire.

Économie circulaire



Voir paragraphe 1 (page 19) : l'économie en territoire Choletais

Ressources humaines



Les enjeux

La qualité de vie au travail est un enjeu de performance durable dans les collectivités territoriales. C'est une façon de construire et de conduire l'action collective qui permet d'articuler les objectifs d'amélioration des conditions de travail et la qualité de service rendu aux usagers. Il s'agit d'un cadre pour l'action qui permet de déterminer de façon collective et partagée des objets particuliers de travail et de s'engager sur des thématiques particulières comme, par exemple, le management, le télétravail, la prévention des risques professionnels, la prévention des risques psychosociaux (RPS), la

gestion de l'absentéisme, les actions favorisant le maintien dans l'emploi, la conduite d'un projet de réorganisation...La qualité de vie au travail doit s'appuyer sur les situations concrètes de travail et la participation des agents.

Les objectifs à atteindre

Les actions en faveur de la qualité de vie au travail doivent suivre un plan stratégique. Il ne s'agit pas de conduire des actions ponctuelles, limitées dans le temps mais bien d'élaborer une stratégie durable et explicite de pilotage des organisations, caractérisée par la participation des agents et la prise en compte de leur travail.

Ces actions doivent s'intégrer dans la pratique quotidienne des services.

Le télétravail participe à l'amélioration de la qualité de vie au travail et à la réduction du bilan carbone

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Contribution au bien être des agents au travail

La direction des ressources humaines met en place des actions en faveur du bien être des agents au travail :

- Suivi d'agents rencontrant des difficultés (maintien dans l'emploi...),
- Temps de rencontre et d'écoute des directions avec le Maire-Président, associant les Chefs de service,
- Organisation de séminaires managériaux: temps d'information et d'échange sur les projets portés par la Ville et Cholet Agglomération. Travail mené sur le management,
- Groupes de paroles destinés à des agents en réorientation professionnelle,
- Formations (ouverture vers les communes de l'Agglomération),
- Formation en coaching et accompagnement individuel, pour tous les nouveaux chefs de service et directeurs.

Plan de soutien à l'emploi

Dans le cadre de son fonctionnement, Cholet Agglomération et la Ville participent à la formation professionnelle en accueillant des stagiaires écoles et en formant des apprentis. Accueil de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétences) et les emplois Tremplin.

Mise en place des "Duo-D" qui favorisent la découverte d'un environnement professionnel par une personne handicapée.

Présence de la DRH à des forums de recrutement.

Le développement du télétravail

La Ville et Cholet Agglomération propose à leurs agents de recourir au télétravail.

L'institutionnalisation du télétravail a pour vocation de participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (temps de transport, flexibilité, etc.), ainsi qu'à la réduction du bilan carbone de la collectivité (réduction des déplacements domicile/travail), tout en participant

à la modernisation de l'administration dans ses méthodes et son organisation du travail, et en favorisant l'attractivité de la collectivité.

Dans le cadre de ses déplacements, Cholet Agglomération et la Ville de Cholet incitent les agents à modifier leur comportement au profit de modes de déplacements doux.

Chiffres clés

Concernant les actions en faveur du bien être des agents au travail, on constate en 2023, 4 rendez-vous avec la psychologue. 54 rendez-vous avec l'assistante sociale.

45 agents sont suivis par le référent handicap/maintien dans l'emploi au cours de 64 rendez-vous.

Mise en place de période de préparation au reclassement pour 1 agent. 17 agents ont suivis des coachings managériaux. 43 agents ont suivis des formations sur l'écologie.

415 stagiaires ont été accueillis en 2023, ainsi que 65 apprentis.

On compte 98 agents en télétravail en 2023. 75,5 tonnes de CO2 évitées grâce au télétravail.

Les orientations

Le nombre d'apprentis accueillis par la collectivité a fortement augmenté et doit être maintenu.

La collectivité envisage de continuer à développer le télétravail.

Réunions participatives



Les enjeux

La gestion des ressources humaines apparaît comme un domaine essentiel au développement de la qualité des services publics locaux. Afin d'assurer la bonne marche du service public et améliorer la qualité de vie au travail, les collectivités territoriales doivent encourager les actions de temps d'échanges entre agents, les moyens d'informations sur la collectivité mais également sur les différents services et sur les actions mises en œuvre par la collectivité.

Les objectifs à atteindre

Contribuer à la compréhension des projets et donner du sens au travail.

Valoriser le travail des agents, les initiatives et faire connaître les métiers du Service Public.

Favoriser l'écoute des agents et prendre en compte leur expertise d'usage.

Créer du lien entre les agents, développer un esprit d'entreprise, faire adhérer aux valeurs de la Collectivité.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Organisation de forums et d'évènements

Afin de tenir informés les agents de Cholet Agglomération et de la Ville de Cholet sur le fonctionnement et les projets des deux collectivités, des outils sont mis en place comme :

- Intranet Dclic,
- Journal interne Acteurs mag,
- Forum d'Accueil des nouveaux agents,
- Rencontres du midi, Semaine sportive, Semaine bien-être,
- Cérémonie de remise des médailles du travail et Arbre de Noël,
- Réseau d'affichage interne,
- Campagne de communication interne et externe "Fiers d'être fonctionnaires".

Ces différents outils permettent de :

- Contribuer à la compréhension des projets et donner du sens au travail,
- Favoriser l'écoute des agents et prendre en compte leur expertise d'usage,
- Créer du lien entre les agents, développer un esprit d'entreprise, faire adhérer aux valeurs de la Collectivité.

Il est nécessaire d'optimiser les modes de communication en privilégiant les outils numériques et limiter les quantités d'impression des supports de communication.

Chiffres clés

Réalisation des indicateurs en cours.

Les orientations

Création d'un événement fédérateur type "L'aventure des territoriaux".

Eco-responsabilité



Les enjeux

L'éco-responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne des collectivités. L'éco-responsabilité passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel.

Sur notre lieu de travail comme à la maison, nous pouvons agir pour la protection de l'environnement. Une collectivité qui met en place une démarche d'éco-responsabilité va agir pour l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en développant un

lieu de travail plus respectueux, plus sain. Elle va également fédérer les services et le personnel en créant une dynamique entre les services et entre les territoires. Elle va également agir pour la solidarité sociale en favorisant le développement local et mettre en place des démarches de modernisation (paiement en ligne pour les services culturels ou les frais de scolarité).

Les objectifs à atteindre

Depuis quelques années, les habitudes de consommation évoluent à grande vitesse et sont fortement influencées par la croissance notable du e-commerce. Cette évolution s'est d'autant plus ressentie lors de la crise sanitaire de la Covid-19. C'est pourquoi, dans une démarche de modernisation des moyens de paiement, le Conservatoire a mis en place pour ses usagers la possibilité de payer en ligne les frais de scolarité et les locations des instruments, par l'intermédiaire de l'extranet usagers iMuse. Il est important de moderniser le service public en diversifiant l'offre des moyens de paiement pour les usagers, d'automatiser une partie de la chaîne comptable, de sécuriser les transactions et de réduire la consommation de papier pour les usagers.

Le développement des actions éco-responsables doit permettre de réaliser des économies et faire moins de gaspillage. Réduire les déchets, y compris le gaspillage alimentaire et privilégier l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables. Réduire le nombre d'envois postaux sous enveloppe destinés à différents partenaires. Privilégier la fabrication française et locale.

Développé à l'échelle intercommunale, le guichet numérique mutualisé permet :

- aux usagers (particuliers et des professionnels) de déposer leurs demandes de travaux en ligne,
- d'éviter de mobiliser les agents sur des tâches à faible valeur ajoutée (copie et scan de plusieurs exemplaires de dossiers),
- de réduire l'usage du papier,
- que le traitement de la demande soit effectué uniquement via les outils informatiques.

Faire émerger des synergies pour rationaliser et mutualiser les procédures d'achat (gain de temps collectif, économie d'échelle) et permettre aux entreprises des territoires de connaître les modalités d'accès à la commande publique.

Il est important de valoriser l'engagement environnemental de la collectivité et d'informer les citoyens.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Dématérialisation de l'application du droit des sols : ouverture du guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Le guichet numérique des autorisations a ouvert le 1^{er} janvier 2022. Les demandes d'autorisations peuvent se faire en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 sur le guichet numérique.

Mise en œuvre de modules spécifiques pour plus d'efficacité dans l'instruction (transmission des consultations de services) et pour la transmission des décisions en sous-préfecture.

Un module interne permet aux services techniques d'être consultés dans le cadre de l'instruction de manière dématérialisée (module effectif depuis octobre 2022).

Depuis le 17 janvier 2023, mise en œuvre de la plate forme plat AU pour transmettre les décisions au contrôle de légalité.

Action en faveur de la solidarité des territoires (groupement de commandes)

Proposition et souscription de marchés en groupement de commandes au bénéfice des communes et établissements publics du territoire pour la fourniture de marchés " clé en main " (analyse des besoins, rédaction des pièces des marchés, publicité, analyse des offres, attribution, veille sur l'exécution du marché).

En 2023, des groupements de marchés ont été effectués :

- Groupement de commandes pour le réaménagement de voirie pôle d'échange bus,
- Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés (SIEML),
- Groupement de commandes pour la mise en séparatif de l'assainissement, renouvellement eau potable,
- Groupement de commandes pour la fourniture et la pose de matériels de signalisation lumineuse contrôleurs de carrefours à feux.

Éco-responsabilité en matière de communication et de protocole

Direction de la communication :

Réduire les volumes d'affiches, flyers, brochures imprimés dans le cadre des campagnes de communication → Échanges avec les services demandeurs pour ajuster les quantités produites, proposer des canaux de communication alternatifs : publications sur les réseaux sociaux et sur cholet.fr, envoi d'emails ou de newsletter.

Dans le cadre du nouveau marché d'impression préparé en 2023, une étude est menée sur l'utilisation d'un papier 100 % recyclé pour l'édition du magazine municipal et du magazine de communication interne. L'objectif est de répondre à l'exigence de la loi AGECE.

Le papier sélectionné est produit sans aucun composé chimique blanchissant. Sa production nécessite moins d'eau et moins d'énergie, pour répondre aux critères environnementaux les plus élevés.

Direction des relations extérieures – service protocole

Les quantités commandées lors des réceptions sont au plus près de la réalité (analyse des besoins exprimés par les services), afin d'éviter le gaspillage alimentaire et maîtriser les dépenses.

- utilisation exclusive de gobelets et toupilleurs en cartons recyclables,
- acquisition de gobelets en plastique recyclé réutilisables marqués " Je m'appelle reviens ", confiés sur des manifestations pilotées en régie par nos services avec l'objectif de limiter la consommation de gobelets cartons (zéro déchet),
 - commandes réalisées auprès de prestataires locaux,
 - dématérialisation des invitations envoyées par emailing avec formulaire de réponse en ligne (édition papier de cartons d'invitation limitée à de l'exceptionnel),
- tri sélectif réalisé lors de l'organisation d'événements.

Éco-responsabilité " Journal Synergences hebdo "

Dans le cadre de l'élaboration et de la distribution du journal Synergences, une grande vigilance est apportée sur la conception et l'impression des journaux. Les journaux sont imprimés sans sécheur afin de lutter contre le réchauffement climatique sur papier recyclés avec des encres végétales. Obtention du label Imprim'vert car cette impression est faiblement consommatrice d'énergie, n'émet pas de gaz à effet de serre et sans aucune consommation d'eau ni de produits chimiques.

Synergences contribue au tonnage et à la qualité du papier mis sur le marché via Citéo (écofolio et éco-emballage). Le recyclage du papier est également pris en compte, les lecteurs sont également informés du recyclage. Il est important de participer à l'économie circulaire de la filière papier. Les logos réglementaires " boucles papiers " sont apposés sur le journal.

Concernant la distribution des journaux, une distribution est faite au plus proche de la réalité du terrain. La démarche s'inscrit dans un axe de développement durable afin de préserver l'environnement et éviter un surplus de quantité. Synergences est déposé dans les boîtes aux lettres qui font l'objet d'un prélèvement régulier.

Synergences déclare annuellement la qualité et le tonnage de papier consommé.

Action territoriale :

Concernant la conception, l'impression et la distribution du journal Synergences hebdo, pas de nouveautés vis-à-vis de l'an passé.

Simplement, de septembre 2022 à juin 2023, le journal est conçu en 24 pages uniquement (au lieu des 24, 28 ou 32 pages) et toujours diffusé en 53 000 exemplaires/édition (36 n°).

+ Ajout des Journaux de l'orientation (en 2022 : 4 numéros imprimés mais seulement 3 distribués car annulation au dernier moment du Carrefour Orientation en janvier 2022) avec distribution sur Cholet Agglomération et Mauges Communauté (100 000 exemplaires/éditions en mars et mai 2022 et 123 000 exemplaires en octobre : Carrefour Orientation).

Action interne :

Pas de changements là non plus. La seule nouveauté tient en l'envoi (en version dématérialisée) du journal Synergences hebdo aux Directeurs et Chefs de services de la Ville et de Cholet Agglomération, depuis janvier 2023, ce qui implique la réduction ou la suppression de quelques-uns des exemplaires (en version papier) distribués jusqu'alors.

A cela, on peut aussi ajouter les nombreux articles réalisés sur les sujets en lien avec le développement durable : PCAET, gestion des déchets, actions écolos dans les communes, éco pâturage, Valor 3E et consignes de tri, recyclage textile, Repair Café, etc.

Chiffres clés

1 166 demandes d'autorisations déposées à Cholet et 880 demandes d'autorisations transmises au service par les communes adhérentes. 467 demandes d'autorisations déposées via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) sur Cholet et 306 demandes d'autorisations déposées via le GNAU dans les communes.

Les orientations

Poursuivre la dématérialisation au sein de la collectivité. Un technicien a été recruté. Tous les documents RH sont dématérialisés.

Les achats sont réalisés en fonction des besoins exprimés par les services.

En 2023, il y aura de nouveaux groupements de commandes :

- groupement de commandes pour la fourniture et maintenance de logiciels de système d'information géographique
- groupement de commandes pour les travaux de signalisation horizontale et verticale et de pose de mobilier urbain

Pour l'éco-responsabilité, contribution au développement durable, en intégrant l'impact environnemental de fabrication et d'usage dans la réflexion d'achat d'un nouveau produit identitaire de la collectivité .

Pour Synergences, le modèle économique de distribution en toutes boîtes aux lettres venant à s'éteindre, une phase d'études est engagée pour trouver des alternatives (suppression de la distribution en toutes boîtes aux lettres, dépôts en libre service de la version papier, développement d'une version numérique, réflexion sur la périodicité du journal, etc.)



Les enjeux

Les outils stratégiques d'une collectivité sont des ressources au service des élus et des directions, car ils permettent d'avoir une vue globale des enjeux, et de faire une analyse stratégique pour prendre des décisions efficaces.

La stratégie passe par trois grandes étapes indispensables: l'identification des objectifs à long terme, le développement du plan d'actions pour atteindre ces objectifs, et l'implémentation de la stratégie.

Les objectifs à atteindre

L'objectif est de maintenir le niveau de la marque Qualité Tourisme.

Actions réalisées en 2023 et les années précédentes

Labellisation " Marque Qualité Tourisme " des Musées

Le personnel a été sensibilisé aux techniques d'économie d'énergie et les applique dans son travail quotidien (par exemple: tri sélectif, économie des lumières, piles rechargeables, affichage...).

Mise en place de mesures et équipements pour l'économie d'énergie : détecteurs de mouvements, cellule photo-électrique/ isolation performante / arrosage économique / ampoules basse consommation...

Dans la grille d'évaluation de la marque, deux critères entrent dans le cadre du développement durable.

L'établissement privilégie des produits issus de la production locale.

La première labellisation " Qualité Tourisme " a eu lieu en 2012, la 2ème en 2015 et la 3ème en 2018. Un audit a été réalisé à l'été 2023 et la reconduction du label a été officiel en décembre 2023.

Les orientations

Maintenir et développer des outils stratégiques de type " label ".

Liste des actions de Cholet Agglomération et de la Ville de Cholet

SOMMAIRE – Fiches actions

I. L'économie en territoire Choletais

Soutien à l'agriculture

Soutien à l'agriculture

L'économie et l'emploi sur Cholet Agglomération

Économie circulaire

Plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité

Réemploi de mobiliers et autres supports de communication

Emploi et insertion

Faciliter le recrutement des entreprises

Animation de la plateforme emploi.cholet.fr

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Marchés réservés pour des prestations d'entretien des espaces verts :

Accompagnement des entreprises dans l'intégration des nouveaux collaborateurs extérieurs au territoire

II- Développement du Territoire et mobilités

Aménagement urbain

Documents et opérations d'urbanisme :

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Politique locale de l'habitat

Opération Cœur de Ville

Eco-exemplarité de la ZAC du Val de Moine

Voierie et espaces publics

Gestion Intégrée des Eaux pluviales (GIEP)

Rénovation et mises aux normes lanternes d'éclairage et réduction du temps d'allumage

Mise en accessibilité des espaces publics

Aménagements cyclables

Déplacements

Politique Globale déplacement

Réseau ferroviaire

Renouvellement du parc de bus

Schéma 2 roues

Sensibilisation aux déplacements doux

Expérimentation de 2 communes de Cholet Agglomération sur la Mobilité Rurale

Optimisation de la desserte en bus

Développement de la multimodalité

Économie d'énergie et production d'EnR

Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

Économies d'énergie au Conservatoire

Economie d'énergie dans les bâtiments publics

Étude pour l'installation d'une station BioGNV
Étude relative à la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une boucle
d'autoconsommation collective

III - Protection des ressources et des milieux naturels

Protection de l'environnement

Agir dans le domaine des déchets / Optimisation des déplacements
Agir dans le domaine des déchets / Valorisation des déchets
Valorisation des boues de STEP
Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions
immobilières

Cycle de l'eau

Préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques
La protection des captages d'eau potable : Aire d'Alimentation du Captage
de Ribou
La protection des captages d'eau potable : Aire d'Alimentation du Captage
de la Rucette
Réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution par la télérelève des
compteurs d'eau
Préservation de la ressource en eau

Parcs, jardins et paysages

Gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics
Éco-pâturage des espaces verts
Mise en place d'abris et nichoirs pour la faune

Sensibilisation

Sensibilisation du jeune public à l'importance du végétal et à l'environnement
Éducation à l'environnement à la Maison de la nature
Alimentation durable en restauration collective / La qualité des repas
Alimentation durable en restauration collective / Gaspillage
Alimentation durable en restauration collective / Valoriser les déchets
alimentaires du restaurant
Alimentation durable en restauration collective / Actions éducatives
Réflexion sur la mise en place d'un composteur à la résidence du Val d'Evre
Agir dans le domaine des déchets/Animation et sensibilisation
Accompagnement des entreprises dans les projets de développement
Information-sensibilisation de la population locale à travers la diffusion de
reportages (vidéos, Cholet mag, Cholet.fr, réseaux sociaux)
Plan de communication eau potable
Action de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau potable
Programme Golf pour la Biodiversité (PGB) – niveau bronze

IV - Éducation, sport et culture

Enseignement supérieur

Soutien aux étudiants
Soutien aux établissements
Maison de l'Orientation
Journal de l'orientation
Campus connecté de Cholet

Activités sportives et de loisirs

Apprentissage de la natation pour tous (Glisséo et Lysséo)

Actions culturelles

La Lecture Publique

Enseignement artistique – réseau des établissements de l'Agglomération

Enseignement artistique - Rayonnement

Enseignement artistique - Médiation

Résidence d'artistes

Circuit du jeu à la Ludothèque

Espaces ludiques de la Ludothèque

Diffusion des archives historiques sur un site internet dédié

Itinérances

Gestion des collections du réseau des bibliothèques de Cholet

Agglomération

Politique en faveur de la jeunesse

Actions Jeunesse :

Forum Jobs d'été - Jobs étudiants

Festival les Z'allumés

Les Super Choletais

Le dispositif " Bourses Initiatives Jeunes "

Le dispositif " Roulez Jeunesse "

V – Vivre ensemble – Solidarité

Le tourisme en territoire Choletais

Valoriser des produits locaux

L'habitant au cœur de la stratégie

Préventions et sécurité des personnes et des biens

Le Conseil Municipal des Jeunes agit contre le harcèlement

Moins d'écrans, un jeu d'enfants

Apprentissage du vélo pour les élèves de cycle 3 d'école primaire de Cholet

Agglomération

La qualité de l'eau sur les plans d'eau et sur les retenues

Amélioration de la tranquillité publique – lutte contre les nuisibles et les nuisances

Solidarité Communautaire

Journées des Droits de l'Enfants

" Le Goûter anti-gaspi " JDE

" Portes ouvertes du Planty " JDE

Rencontres intergénérationnelles

Clubs " Coup de Pouce "

Accès au livre et à la lecture pour les publics éloignés et empêchés, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Tarifification sociale / Aide financière " Chèque Eau "

Politique tarifaire du théâtre Saint Louis

Coopération et solidarité

Coopération avec la commune de Sao au Burkina Faso

Coopération avec la commune d'Araya au Liban

VI – Épanouissement de tous – politique de la famille

Accompagnement des personnes âgées

Projet d'Établissements des résidences autonomie du CIAS
Amélioration bâtiment et accessibilité
Label " Amis des Aînés "
Création d'un jardin au Val d'Evre
Projet d'établissement Val de Moine
Animations Seniors

Citoyenneté et vie de quartier

Actions pour la vie dans les quartiers :
Organisation annuelle des Rencontres Citoyennes
Suivi de l'application Thelma
Rubrique " Exprimez-vous "
Le Rallye Citoyen pour les Collégiens
Accompagnement de la vie associative locale :
Assises du mouvement associatif choletais
Forum des associations
Espace associations
Comité d'Attribution des Avantages en Nature aux Associations
(CAANA)
Mise à disposition de locaux aux acteurs de la société civile et
rationalisation du foncier
La Guinguette du Mail
Vide-grenier

Santé publique

Politique de la santé : élaboration, animation, coordination et mise en œuvre
des actions du Contrat Local de Santé
Pollinarium sentinelle ®

Cohésion sociale et lutte contre l'isolement

Convention Territoriale Globale (CTG)
Partenariat avec l'ESAT ADAPEI 49
Réseau " enfants différents "
Soutien aux centres sociaux et socioculturels de l'agglomération

VII – Vers une collectivité exemplaire

Favoriser les achats durables

Utilisation de couches biodégradables
Clauses sociales et d'insertions professionnelles, clauses
environnementales dans les marchés publics et marchés réservés

Économie circulaire

Ressources humaines

Contribution au bien-être des agents au travail
Plan de soutien à l'emploi
Développement du télétravail

Réunions participatives

Information des agents sur le fonctionnement et les projets de l'Agglomération et de la Ville de Cholet /Organisation de forums et d'évènements

Eco-responsabilité

Dématérialisation de l'application du droit des sols : ouverture du guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Action en faveur de la solidarité des territoires

Éco-responsabilité en matière de communication et de protocole

Réduction des jetables (set de table et serviettes papier)

Réductions des impressions

Utilisation de papiers 100 % recyclé

Réalisation du journal Synergences hebdo

Extension du forfait mobilités durables pour les agents

Outils stratégiques

Exploitation de la marque " Qualité Tourisme " des Musées

Liste des actions des communes du territoire de Cholet Agglomération

Année 2023

Liste des actions Développement Durable par commune de Cholet Agglomération

Bégréolles en Mauges
Les collectes de déchets ont eu lieu en 2023, comme les autres années, y compris avec le Conseil Municipal des Enfants.
Mise en place d'un jardin solidaire et partagé
Zone d'éco-pâturage est toujours bien vivante
Plantation de l'arbre des bébés
Décision de couper l'éclairage public en été, et de l'éteindre à 21h, le reste du temps.
Aménagement de plusieurs aires de jeux dans la commune, en évitant d'imperméabiliser davantage le sols. Le city stade est aménagé en transformant un ancien court de tennis inutilisé. C'est un projet d'abord porté par le Conseil Municipal des Enfants, puis repris par le « vrai » conseil Municipal
Réflexion toujours en cours à propos des liaisons douces à réaliser dans la commune, pour relier les centres d'intérêt : centre-bourg / complexe sportif et culturel.
Poursuite de l'aménagement de la « Mare aux tritons », située en plein cœur du bourg, derrière la mairie : réalisation du « coin des lutins », pour le goûter ; plantation d'arbustes à petits fruits à disposition des promeneurs.
Des réflexions autour du tri et du compostage ont été menées, avec formation du personnel du restaurant scolaire et des services techniques.
Cernusson
Installation d'un composteur au local technique alimenté par les déchets de la cantine
Installation de volets roulants pour garder la chaleur en hiver et l'été diminuer la luminosité donc la température intérieure à l'école, la mairie et la cantine
Passage en éclairage LED dans tous les bâtiments publics de la commune
Nouvelle installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du local technique
Chanteloup-les bois
Suppression de deux points permanents d'Éclairage Public. Nous n'avons conservé qu'un seul lampadaire permanent, au niveau d'un carrefour potentiellement plus dangereux pour les automobilistes.
Remplacement des ampoules défectueuses de luminaires par des ampoules LED
Remplacement des éclairages des salles communales par des dispositifs LED
Diminution de l'amplitude horaire de l'éclairage public. Extinction avancée de 21h45 à 20h30
Cléré-sur Layon
Énergie : Enfouissement des réseaux avec l'éclairage public tout en Leds, salle des fêtes nouveau mode de chauffage avec Pompe à chaleur air/air pour une réduction de consommation.
Action journée ramassage des déchets sur le sentier de randonnée organisée par les enfants et ados de la commune pour un territoire plus propre et une faune Protégée.
Coron
Éclairage spots leds sur tous les bâtiments publics
Eclairage public jusqu'à 21h30
Parterres avec copeaux
Rénovation St Louis: changement de toiture du couloir avec isolation du plafond

Restauration scolaire: circuit court et bio

La Plaine

Opération « une naissance – un arbre »

Plantation sur 100m de haie bocagère avec les enfants du Club Nature de La Plaine

Utilisation des copeaux de bois issus du broyage, dans les parterres et espaces verts

Restructuration de la salle des fêtes, isolation et éclairage

Extinction de l'éclairage public de 21h30 à 6h30 et extinction complète de l'éclairage public du 1er mai au 15 septembre de chaque année.

Broyage des déchets verts des particuliers

La Romagne

La Romagne a réhabilité l'ancien Trésor Public, inoccupé depuis plusieurs années, afin de pouvoir y accueillir la bibliothèque.

Un distributeur de burgers géré par une société privée s'est installé → Nouveau service communal

La commune a organisé l'accueil des bébés avec la remise d'un cadeau pour chacun

La Séguinière

Parcours écocitoyen. Chaque année, la commune propose le parcours éco-citoyen aux élèves de CM1 et de CM2. Se déroulant sur 2 ans, ce sont tous les élèves des 2 écoles qui bénéficient d'activités de civisme et de découverte de la nature, soit environ 150 enfants. Ce projet éducatif vise la découverte de la commune et du développement durable. Il repose sur le bien-fondé, l'éducation à la citoyenneté et au respect de l'environnement, la solidarité pour les élèves de la commune.

Entretien participatif du cimetière La Municipalité a mis en place un groupe de bénévoles qui contribuent activement à la mise en valeur du cimetière en désherbant certaines allées et les espaces entre les tombes. 4 matinées se sont déroulées dans l'année, entre mai et octobre. Utilisation de zéro produits phytosanitaires.

Chaque année, la commune met à disposition des habitants du compost gratuit afin de fertiliser leur jardin, plantations ou gazon. Le compost provient des déchets verts broyés, issus de la taille effectuée par les agents, ainsi que de la transformation des déchets du composteur du restaurant scolaire

La Municipalité propose chaque année la vente de bois de chauffage aux habitants pour leurs besoins de chauffe. Il s'agit d'essences variées -chênes, hêtres, saules, aulnes...- récupérées lors des différents chantiers d'élagage réalisés par la commune.

Journée porte ouverte dans un jardin partagé

Nouveau compagnon dans une zone d'éco-pâturage avec un cheval pour l'entretien des prairies

Plantation d'arbres pour la naissance des bébés

Marché hebdomadaire de producteurs locaux

Restauration et Préservation de l'Écosystème du Petit Bois de la Chapelière

Gestion durable du patrimoine de la commune

La Tessoualle

Programmation soutenue de chemins piétonniers

Matinée nettoyage par le Conseil Municipal des Enfants

Installation d'hôtels à insectes par le Conseil Municipal des Enfants

Les jardins familiaux : Il y a neuf parcelles individuelles au sein des jardins familiaux situés dans le lotissement du Hameau du Lavoir. Une parcelle est destinée à une famille de migrants, lorsque celle-ci est accueillie sur la commune de La Tessoualle.

Cette démarche permet aux familles de s'insérer et de créer du lien social.

Gestion différenciée des espaces verts

Une naissance, une plantation

Composteur à destination de l'EHPAD et du restaurant scolaire

3 zones d'éco-pâturages

Achat de 2 véhicules électriques

La mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) sur les lotissements communaux des Rosiers et de la Rimbouggère
Entretien durable du cimetière
Fleurissement durable

Les Cerqueux

Plantation d'arbres sur une zone non aménagée
Essai d'enherbement au cimetière
Jachère

Le May sur Evre

Plantation un arbre, un enfant naissance 2022
Rénovation des plantations d'alignements Boulevard de la Coquerie & Rue Jean de la Fontaine 59 arbres tiges et plantation de vivaces alloépathiques au pieds
Remplacement des massifs annuels par des massifs de vivaces
Renforcement dans les haies des chemins pédestres avec des espèces adaptées
Au changement climatique
Choix de variété arbustes et arbres résistants au réchauffement climatique
Paillage de toutes nos plantations (copeaux)
Plantation de forêts urbaines au niveau du boulevard du 11 novembre écran entre la ville et la zone industrielle (1500 jeunes plants).
Modification des arrosages de notre jardin du MAIL - Mise en place de goutte à goutte dans les massifs d'arbustes - Gestion plus raisonnée de l'arrosage des pelouses (aspersion)
Arrosage des terrains de football, nouvelle programmation
Arrosage plus long et moins fréquent avec utilisation de rétenteur d'eau
Arrosage fleurissement, à la suite d'un choix de plantes plus adaptées nous avons gagné dans l'espacement des arrosages.
Création de noues dans les nouveaux lotissements
Projet de rénovation de mare avec le SMIB sur le territoire rural
Beaucoup moins de ramassage de tonte (première tonte en mulching, deuxième tonte en ramassage, ensuite que du mulching jusqu'à l'automne ou un ramassage peut être nécessaire pour ramasser les feuilles)
Tonte au robot pour les terrains de foot (moins d'émission de CO2 et gain de temps)
Finalisation du plan zéro phyto, nous avons engazonné le cimetière avec des gazons spécifiques avec des espèces de fétuques ovine, traçante, demi traçante
Engazonnement des allées sablées du nouveau lotissement
Formation des agents au tri, compostage de nos déchets verts - Ils sont envoyés par benne sur une station de broyage pour être revalorisé en terreau
Tri sélectif des déchets déposés dans les différentes poubelles publiques
Groupement des achats pour avoir moins de frais de transport et Moins émissions CO2.
Décision d'interrompre totalement l'éclairage public de mai à septembre. Lors de la reprise en octobre, il a été acté de diminuer l'éclairage le soir, soit jusqu'à 21h30
Dans le cadre de la création et la mise en œuvre du projet d'animation de la vie locale, les élus ont décidé d'acquérir pour les manifestations communales des gobelets réutilisables. De même, la commune a poursuivi l'aménagement de la prairie de l'étang afin qu'elle soit utilisée, au-delà du centre de loisirs été, par les associations communales pour leurs propres manifestations et ainsi éviter de la manutention de matériel et du transport entre différents sites.
Rationalisation le chauffage dans les bâtiments communaux en réduisant la température à la mairie, à l'école, dans la salle de danse, dans la salle de gymnastique, au centre de loisirs, voire en arrêtant totalement le chauffage dans certaines salles de sports.
Désimperméabilisation des sols : création de parking terre pierre parc des sports - Projet de remettre des parties de sols bitumés en sol engazonné

Lys Haut Layon

Renaturation de l'ancien abattoir de La Fosse de Tigné
--

Chemin de randonnée ZA La Loge Vihiers
Sentier participatif et agroécologique à Saint Hilaire du Bois

Maulévrier
Installation d'un composteur auprès de la cantine scolaire, afin de faciliter le tri des déchets et sensibilisation auprès des jeunes
Extension du Centre Technique Municipal
Modification de l'accueil de la Mairie dans le but de réduire la consommation d'énergie (remplacement des ouvertures), et de sécuriser les lieux (modification de la conception)
Modification de l'intégralité des installations électriques du pôle enfance, afin d'optimiser leur fonctionnement et produire des économies d'énergie.
Isolation de la partie la plus ancienne de la mairie (salle du conseil municipal) (murs, plafond, changement de la porte principale et du mode de chauffage)
3 ^{ème} phase d'Aménagement de la place Emilie Chacun, afin de permettre le captage des eaux pluviales vers la végétation environnante (noues) et matériaux drainants.
Mise en place d'un Chaucidou
Végétalisation de certains secteurs communaux, et plantation d'arbres
SALLE DE SPORTS : arrêt du fonctionnement continu du chauffage dans la salle de sports
Sensibilisation des occupants des salles ou bâtiments publics (associations, agents communaux, occupants lors des locations de salles...)
Mise en place progressive de programmeurs, de régulateurs sur les éclairages des différents bâtiments publics

Mazières en Mauges
Le SIEMML a été mandaté pour une étude sur l'opportunité d'un projet de panneaux photovoltaïques avec de l'autoconsommation collective
Plantation d'une quinzaine d'arbres dans le centre bourg

Montilliers
Un groupe de bénévoles travaille avec les agents municipaux régulièrement (toutes les 3 semaines) à l'entretien du cimetière.
Diminution de la plage horaire de l'éclairage public, extinction à 22h au lieu de 22h30
Convention avec le SIEMML pour l'accompagnement d'un conseiller en énergie pour étudier sur le changement du système de chauffage à la Maison commune de loisirs le Lys
Projet d'une liaison douce cyclable dans le centre bourg et desservant la rue du stade et l'entreprise Grolleau.
Installation d'une pompe de puits au monument aux morts pour l'arrosage des fleurs sauf avis Sécheresse.
Installation de capteurs One City (Éts Grolleau) sur le terrain en herbe de football pour relever des données permettant l'utilisation ou non de l'arrosage
Pose d'un panneau d'affichage légal mural extérieur
Transmission des offres des entreprises locales pour le recrutement de personnel sur notre application mobile (City All ou le panneau d'information lumineux)
La réhabilitation des anciens vestiaires de football et salle de réception en réalisant un club house (isolation, pompe à chaleur, changement des ouvertures...)
L'aménagement et la sécurisation de la traversée de l'agglomération RD748 (plateaux, rétrécissement de la chaussée (chicanes), trottoir en enduit reflétant la chaleur, ...)

Nuaillé
Ecole publique de la Vallonnerie : Conventionnement avec le SIEMML pour une mission « Conseil en énergie » avec réalisation d'un audit énergétique en vue de la rénovation thermique de cet ERP
Acquisition d'un désherbeur mécanique
Atelier technique municipal : Installation d'un système de récupérateur et de stockage des eaux de pluie
Réhabilitation du Skate Park (rénovation esthétique « Street Art »)

Restaurant scolaire : mise en cohérence des repas confectionnés sur place avec les nouvelles dispositions concernant la restauration collective issues de la circulaire ministérielle n° 6433/G du 21 décembre 2023 (Loi EGALIM)
Commerce ambulant : présence, à raison d'une fois par semaine, d'artisans traiteurs.
Fourniture & acheminement d'électricité et de gaz naturel : membre du Groupement de Commandes avec le SIEML
Lotissement du Chêne Rond : Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales
Réalisation de liaisons cyclables ; route départementale n° 960 E (réalisation conjointe Département de Maine & Loire et Cholet Agglomération), route départementale n° 160 E (en entrée d'agglomération - Réalisation commune de Nuaille)
Réalisation d'un City Stade

Passavant

Saint Christophe du Bois

Organisation du 1^{er} Festi'Nature, semaine dédiée à l'environnement

Saint Léger sous Cholet

Opération "arbre des naissances" en lien avec le CME et les familles ayant accueilli un enfant dans l'année : un arbre a été planté dans l'écopâturage et une plaque reprenant les prénoms des enfants nés en 2023, apposée.

Suppression de plusieurs ballons d'eau chaude dans des bâtiments communaux
Régulation du chauffage dans les bâtiments bénéficiant déjà d'un système. Projet de trois nouveaux systèmes GTB. Période de chauffe diminuée. Température abaissée dans tous les bâtiments.
Isolation d'une salle de classe à l'école publique

Mise en place de la réduction du temps d'allumage de l'éclairage public

Réfection du réseau d'assainissement rue du Martinet, subissant des eaux parasites et entraînant des inondations dans les maisons riveraines lors de gros orages

Mise en place de mousseurs sur des robinets dans les bâtiments communaux

Poursuite du projet de restructuration du restaurant scolaire (phase APD)

Reprise des services périscolaire, centre de loisirs et multi-accueil, par la commune, au 1er janvier 2023

Nouveaux groupements de commandes : fournitures administratives, électricité et gaz (SIEML), formations

La plupart de la nourriture achetée au restaurant scolaire (confection sur place) vient de circuits courts

Saint Paul du Bois

Isolation de l'Hôtel de Ville

Paillage avec des copeaux dans le cimetière

Somloire

Travaux d'assainissement

Toutlemonde

Projet citoyen plantation d'arbustes fruitiers

Pose d'un arbre à insectes par le CME

Élaboration d'un livre sur la flore communale

Semaine sécurité routière avec l'école (parcours) encourageant la pratique du vélo.

Mécanisme de régulation des énergies dans certains bâtiments publics

Diminution des horaires de l'éclairage public

Transformation du bois tombé lors des tempêtes d'octobre-novembre en broyat ou en bois de chauffage

Etude du site éolien de La Frogerie

Projet citoyen "Collecte de bouchons "

Journée de ramassage des déchets

Installation d'une poubelle bi-sélective dans le centre bourg

Projet d'isolation et d'aménagement de la salle des sports
Atelier musique à l'école
Ouverture du jardin du presbytère
Randonnée pédestre gourmande permettant de connaître la commune.
Coffret de bienvenue pour les nouveaux habitants de la commune
Projet d'isolation et d'aménagement de la salle des sports.
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Toutlemonde a entreposé dans la mairie l'exposition En Prises qui présente une succession de témoignages de Femmes, victimes de violences conjugales.
Formation défibrillateur et gestes 1 ^{er} secours
Sécurisation du city stade
Marché hebdomadaire de producteurs locaux

Trémentines
Education à l'environnement & Actions de sensibilisation auprès des citoyens et des Scolaire
Economie d'énergie dans les bâtiments communaux (isolation/éclairage dans les bâtiments/chauffage) : Ainsi, en 2023, l'isolation extérieure des murs de la mairie et celle de ses combles ainsi que la pose de stores pare soleil ont été accomplies tout comme l'isolation du toit terrasse de la salle Azura 2000. Il a également été opéré la suppression de radiateur énergivore (de type grille-pain) dans les sanitaires des salles de sports. Les luminaires du gymnase et de deux classes de l'école le Petit Prince ont été remplacés par un éclairage leds. Installation d'une temporisation du chauffage dans les vestiaires de la gym. La température de chaque bâtiment est programmée en mode réduit (16 degrés) quand ils ne sont pas utilisés (nuit, week-end) Pendant les vacances scolaires, le chauffage des écoles est réglé en mode hors gel
Depuis 2012, la commune a lancé son plan de réduction de l'éclairage public avec la limitation de l'amplitude horaire de l'éclairage.
Zéro phyto / écopâturage / plantation de vivaces
Mise en place d'un chaudière rue du Général de Gaulle
Les efforts entrepris au niveau du restaurant scolaire se poursuivent activement avec l'utilisation du composteur du service technique tout en insistant sur la réalité de l'action de sensibilisation du personnel de restauration auprès des enfants pour réduire au minimum les restes à jeter.
Maintien de l'éco-pâturage depuis 2012 (commune pionnière)
Les services communaux sont encouragés à dématérialiser leurs travaux au maximum pour diminuer au maximum les impressions inutiles et éphémères.
La commune rejoint les groupements de commandes pouvant se créer dès que l'objet et l'intérêt de son sujet lui paraissent nécessaires (Achat de fournitures administratives, assurances statutaires...

Veziens
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école publique de l'Evre
- Composteurs aux jardins communaux et à la restauration scolaire
- CME : Sensibilisation aux écosystèmes
- Matinée citoyenne
- Liaison piétonne coulée des Douves
- Restauration scolaire : défi anti-gaspillage
- GIEP (Lotissement du château – Nouvelle gendarmerie)
- Création de zones humides
- Création de plusieurs zones d'éco-pâturage
- Utilisation plastiques recyclées terrain multisports, bancs, tables, ... Coulée des Douves
- Poubelles tri-sélectifs sur la commune

- Panneaux photovoltaïques sur future maison de santé
- Défi Classe Energie école publique de l'Evre
- Récupérateur d'eau école publique de l'Evre
- Hôtel à insectes (Coulée des Douves) pour 2024
- Rénovation éclairage salle des sports (passage en leds)
- Passage en leds des plafonniers de l'école publique de l'Evre
- Réduction des amplitudes de l'éclairage public
- Mise en place de robots de tonte
- Réduction pression robinets bâtiments communaux (mise en place émousseurs)
- Installation poche dans les réserves des WC des bâtiments communaux (Diminution quantité d'eau dans les cuvettes)
- Installation d'un poulailler à l'école publique de l'Evre
- Utilisation d'un véhicule électrique pour les déplacements des agents et des élus
- Mise en place de goutte à goutte dans les jardinières
- Accueil sur la commune opération broyage intercommunale
- Arbres fruitiers jardins communaux
- Mise en place du barème de l'arbre
- Mise en place radar pédagogique (baisse vitesse, baisse émission co ² , ...)
- Label éco école et E3D école publique de l'Evre
- Remplacement du bac à sable de l'école publique de l'Evre par de la terre pour création d'un jardin
- Pose de film sur les vitres des bâtiments d'accueil périscolaire et extrascolaire (maintien température, ...)
- Guinguette bio organisée le CSI Chloro'Fil à la Coulée des Douves
- Réhabilitation du bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie en maison de santé (panneaux photovoltaïques, borne de recharge pour véhicule électrique, ...)
- Marché hebdomadaire
- Groupement de commande (restauration scolaire, fournitures administratives, ...)
- Mutualisation de matériels (Désherbeur vapeur, ...)
- Diminution des impressions
- Dématérialisation accrue
- Superette + locker (déplacements diminués)
- Jardins communaux

Yzernay

Rénovation du réseau d'éclairage public rue Pierre de Romans avec remplacement de l'éclairage par des led

Aménagement d'un espace vert dans le centre bourg, Place Colbert

Annexes

- **Fiches Actions de Cholet Agglomération**
- **Descriptif d'actions des communes de Cholet Agglomération**